LA REVUE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

Envoi de publication. N° de la convention 40069616. Port de retour garanti. C.P. 26, Haute-Ville, Québec (Québec) G1R 4M8 N° 141 | PRINTEMPS 2020 9,50 $

MARGINALITÉ ET DÉVIANCE AU FÉMININ



Marie de Saint-Jean-Berchmans (Célina Fréchette).
La prison de Québec; huile sur toile, 1912.


revues
culturelles
québécoises
ARTS VISUELS CIEL VARIABLE - ESPACE - ESSE - INTER - LE SABORD - PLANCHES - VIE DES ARTS - ZONE OCCUPÉE
CINÉMA 24 IMAGES - CINÉ-BULLES - CINÉMAS - SÉQUENCES CRÉATION LITTÉRAIRE ENTREVOUS - ESTUAIRE - EXIT
LES ÉCRITS - MŒBIUS - XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE CULTURE ET SOCIÉTÉ À BÂBORD ! - L'ACTION NATIONALE
L'INCONVÉNIENT - LIBERTÉ - NOUVEAU PROJET - NOUVEAUX CAHIERS DU SOCIALISME - RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES
RELATIONS HISTOIRE ET PATRIMOINE CAP-AUX-DIAMANTS - CONTINUITÉ
HISTOIRE QUÉBEC - MAGAZINE GASPÉSIE LITTÉRATURE LES CAHIERS DE LECTURE
LETTRES QUÉBÉCOISES - LURELU - NUIT BLANCHE - SPIRALE THÉÂTRE
ET MUSIQUE CIRCUIT - JEU REVUE DE THÉÂTRE - LES CAHIERS DE LA SQRM
THÉORIES ET ANALYSES ANNALES D'HISTOIRE DE L'ART CANADIEN
ÉTUDES LITTÉRAIRES - INTERMÉDIALITÉS - TANGENCE - VOIX ET IMAGES
Photo originale : Oriova Maria - unsplash.com
Graphisme : grisgrisdesign.com
sodep
Société de développement
des périodiques
culturels québécois
SODEP.QC.CA





SOMMAIRE

Cap-aux-Diamants | n° 141| Printemps 2020

MARGINALITÉ ET DÉVIANCE AU FÉMININ

MOT DE PRÉSENTATION 3
MARGINALITÉ ET DÉVIANCE AU FÉMININ
par Louise Lainesse

FEMMES, CABARETS ET ALCOOLS AU CANADA, XVII^E ET XVIII^E SIÈCLES 4
par Catherine Ferland

LES FEMMES DANS LE CHARIVARI 8
par René Hardy

L'ÉGLISE CATHOLIQUE FACE AU CONCUBINAGE DE LA « PRESQUE VEUVE » MARIE-CATHERINE RINGUETTE 12
(VERS 1760-1783)
par Louise Lainesse

CES MÈRES QUI TUENT… 17
QUAND L'INFANTICIDE DEVIENT UN MOYEN DE CONTRÔLER LES NAISSANCES (1798-1850)
par Annie Chênevert

DEVENIR UNE FEMME EN INSTITUTION PSYCHIATRIQUE 22
(1921-1950)
par Marie-Claude Thifault

« VITE, CHEZ UN PSYCHIATRE, MADAME! » 26
FEMMES, ROMAN ET CRITIQUE LITTÉRAIRE AU TOURNANT DES ANNÉES 1930
par Adrien Rannaud

PRIÈRES ET ARTISANAT : 30
LA RÉHABILITATION À LA PRISON DES FEMMES DE QUÉBEC, 1931-1972
par Julie Francœur

RUBRIQUES

ANCÊTRES 34
Les Harvey

DE PRÈS ET DE LOIN PARCOURS HISTORIQUES 36
Où suis-je?

PATRIMOINE 38
Atala Coulombe, infirmière québécoise au front

MÉDAILLES 40
La médaille de la Ville de Sainte-Foy

L'ŒIL AMÉRICAIN 42
Frida story

PLACE AUX LIVRES 44

LIVRES REÇUS 50

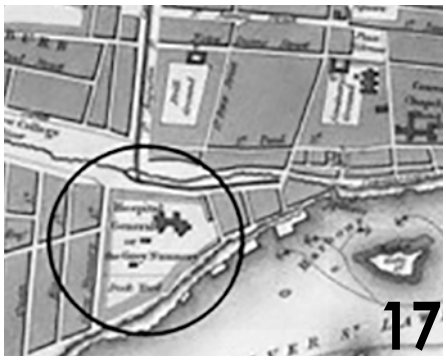
AU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC 51
D'après Raphaël

MÉDIAS DE L'HISTOIRE 53
Les Jeunesses musicales du Canada ont eu 70 ans

NOUVELLES 55

JE ME SOUVIENS 57
Un record centenaire
Joe Malone marque sept buts dans un match de la Ligue nationale de hockey

À VOTRE AGENDA 59







Marie de Saint-Jean-Berchmans (Célina Fréchette). *La prison de Québec*; huile sur toile, 1912. (Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, b.2000.707.2).

Originaire de Saint-Nicolas, sur la rive sud (Québec), Célina Fréchette (1853-1942) devient une religieuse de la communauté des Sœurs du Bon-Pasteur en 1870. Après des études en arts au conservatoire de Boston, elle travaille à l'atelier de peinture de la communauté de 1881 à 1927. Sa production compte des scènes de la vie religieuse et des portraits de personnages importants. Ses œuvres ornent de nombreuses églises et établissements au Québec. En plus de peindre, Marie de Saint-Jean-Berchmans enseigne la peinture. On considère qu'elle est l'une des premières femmes peintres à avoir exercé son art de façon professionnelle au Québec.

L'œuvre intitulée *La prison de Québec* fait partie d'une série de 28 tableaux. Ils ont été exécutés de 1911 à 1917 afin de commémorer les grands moments de l'histoire de la communauté des Sœurs du Bon-Pasteur. La scène représente une visite faite par l'avocat George Manly Muir aux femmes incarcérées à la prison de Québec. Les fréquentes visites de l'homme de loi lui avaient permis de constater qu'un refuge pour les femmes libérées de la prison faciliterait leur réhabilitation. L'idée fit son chemin et Marie-Joseph Fitzbach, fondatrice des Sœurs du Bon-Pasteur, fut choisie pour prendre la direction de cet établissement. Ainsi, le 11 janvier 1850, l'Asile de Sainte-Madeleine ouvrit ses portes au 67, rue Richelieu à Québec.

Sources : Valérie Vachon-Bellavance, *La patrimonialisation chez les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Vers la construction d'une identité communautaire*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 2014; Étienne Berthold, « Maison Sainte-Madeleine », *Encyclobec*, 2015.

La revue *CAP-AUX-DIAMANTS* est une production de « Les Éditions *Cap-aux-Diamants* inc. » et paraît quatre fois l'an.

Conseil d'administration : Yves Beauregard, François Droüin, Michèle Jean, Jean-Marie Lebel, Pierre Poulin, Jacques Saint-Pierre.

Directeur : Yves Beauregard.

Comité de rédaction : Yves Beauregard, François Droüin, Michèle Jean, Jean-Philippe Jobin, Pierre Poulin, Jacques Saint-Pierre, Alex Tremblay Lamarche, Brigitte Violette.

Comité consultatif : Marie-José des Rivières, Denis Gagnon, Gilles Gallichan, Madeleine Gauthier, Yves Laberge, Jacques Lacoursière, Michel Lessard, Jocelyne Mathieu, Jean-Claude Robert, Marc Vallières.

Révision des textes : Alexandra Harvey.

Publicité et promotion : 418 656-5040.

Secrétariat et comptabilité : Josée Alain.

Service des abonnements : Josée Alain.

Conseiller juridique : Dave Tremblay.

Collaboratrices et collaborateurs : Yves Beauregard, Mario Béland, Johannie Cantin, Annie Chênevert, Jean Nicolas De Surmont, François Droüin, Catherine Ferland, Julie Francœur, René Hardy, Pascal Huot, Yves Laberge, Louise Lainesse, Serge Pallascio, Denis Racine, Adrien Rannaud, Jacques Saint-Pierre, Marie-Claude Thifault, Sylvie Tremblay, Alex Tremblay Lamarche, John Willis.

Graphisme : Michaud design.

Impression : Imprimerie HLN Inc.

CAP-AUX-DIAMANTS remercie l'Université Laval, la Ville de Québec, le Séminaire de Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec, pour leur soutien financier et matériel. Nous reconnaissons l'appui [financier] du gouvernement du Canada.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada, ISSN 0829-7983/ISBN 978-2-924353-37-0 (PDF) ISBN 978-2-924353-38-7 (IMPRIMÉ). Toute reproduction ou adaptation interdites sans autorisation. Envoi de publication. N° de la convention 1372165. Port payé à Québec.

Date de parution : mars 2020.

Indexé dans *Repère*, *Hiscabec*, *Journal of American History*, *Études canadiennes*, Érudit.org.

La revue *CAP-AUX-DIAMANTS* est membre de la Société de développement des éditeurs de périodiques culturels québécois (SODEP) www.sodep.qc.ca.

Les opinions émises dans les articles publiés dans ce numéro n'engagent que les auteurs et non le comité de rédaction. Ce dernier est responsable des titres, intertitres, textes de présentation, encadrés, notes, illustrations et légendes.

Correspondance :
CAP-AUX-DIAMANTS
C.P. 26, Haute-Ville,
Québec (Québec) GlR 4M8

Administration : 418 656-5040

Publicité : 418 656-5040

Courriel : revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Site Internet : www.capauxdiamants.org

Distribution : Messageries Dynamiques.

Abonnements : 1 an (35 $), 2 ans (60 $), 1 an (45 $) institution, 2 ans (80 $) institution, 1 an (60 $US) États-Unis, 1 an (80 $CAN) étranger.

CALQ Conseil des arts et des lettres du Québec

Canada

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Ville de Québec Québec

MARGINALITÉ ET DÉVIANCE AU FÉMININ

Ce numéro se consacre uniquement à des formes de marginalité et de déviance exercées par des femmes au Québec du XVII[e] au XX[e] siècle. Il est composé d'articles s'intéressant tant à l'encadrement de la marginalité et de la déviance qu'à des exemples concrets de cette déviance. Bien sûr, la marginalité et la déviance ne sont pas exclusivement l'affaire des femmes. Ce numéro propose une incursion dans le monde de la déviance féminine à travers le temps; nous verrons ainsi le regard que l'on portait sur les déviantes en fonction des époques, de même que les formes de pouvoir auxquelles ces femmes, qui s'inscrivaient dans la marge, étaient astreintes. Étudier la marginalité et la déviance, c'est étudier des comportements qui contreviennent aux normes, qu'il s'agisse de gestes criminalisables ou de gestes qui viennent simplement déranger l'ordre social. Bref, étudier la marginalité féminine, c'est s'intéresser à l'inacceptable féminin à une époque donnée.



Cette image du début du XX[e] siècle veut illustrer l'abandon de certains enfants par leurs mères aux bons soins d'institutions religieuses. Carte postale, vers 1910. (Coll. Yves Beauregard).

Si certains articles s'attardent à des formes de déviance majoritairement féminines pour l'époque étudiée aux infanticides, par exemple, d'autres sont plutôt une invitation à saisir l'aspect féminin de la forme de déviance abordée. Le numéro s'ouvre sur un article de Catherine Ferland consacré aux cabaretières et aux prescriptions sociales du « Boire féminin » aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Par la suite, René Hardy nous offre un texte sur une forme de justice et de contrôle populaire : les charivaris. Il prête ici une attention particulière au rôle des femmes dans les charivaris aux XVIII[e] et XIX[e] siècles. Nous vous livrons ensuite un article qui jette un éclairage sur l'attitude de l'Église catholique envers le concubinage, grâce à l'exemple du cas de la « presque veuve » Marie-Catherine Ringuette durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Les infanticides dans le gouvernement de Montréal pendant la première moitié du XIX[e] siècle sont ensuite étudiés par Annie Chênevert, qui s'intéresse tant au contexte dans lequel ils se produisent qu'à leurs conséquences judiciaires. Suit un article de Marie-Claude Thifault portant sur un cas, celui de la jeune Marguerite-Marie, devenue femme en institution psychiatrique durant la première moitié du XX[e] siècle. Adrien Rannaud se penche, quant à lui, sur la réception par les critiques de romans non seulement écrits par des femmes, Éva Senécal et Jovette-Alice Bernier, mais contenant des éléments jugés subversifs au tournant des années 1930. Enfin, Julie Francœur propose une incursion dans le monde de la réhabilitation féminine par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec au milieu du XX[e] siècle.

Au terme de ce numéro, vous serez à même de constater que ce qu'une société considère comme marginal ou déviant n'est pas statique. Au contraire, cela fluctue dans le temps en fonction des valeurs de la société dans laquelle prennent forme ces comportements. Nous espérons que vous aurez autant d'intérêt et de curiosité en parcourant les articles de ce numéro que nous en avons eu en l'élaborant.

Bonne lecture!

Louise Lainesse

FEMMES, CABARETS ET ALCOOLS AU CANADA, XVII^{E} ET XVIII^{E} SIÈCLES

par Catherine Ferland

Des conceptions très anciennes fondent la manière dont on se représente la consommation d'alcool, les corps masculins et féminins, les rapports de genre, la moralité et les bonnes mœurs... Cet article propose un survol de l'épineux rapport des femmes à l'alcool dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque de la Nouvelle-France. On y verra notamment quelles sont les représentations et les prescriptions sociales associées au Boire féminin aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, ainsi que le statut ambigu des femmes qui évoluent dans les cabarets. Comment les cabaretières composent-elles avec un contexte social et religieux largement hostile aux femmes qui gravitent autour des débits de boisson? Au moyen d'exemples tirés des archives coloniales, ce portrait met en évidence un pan peu connu de l'histoire québécoise.



Enseigne de cabaret, France, XVII^{e}-XVIII^{e} siècle. (Musée Stewart, 1975.33.1).

CORPS ET ALCOOL : REPRÉSENTATIONS AUX XVII^{E} ET XVIII^{E} SIÈCLES

Pendant des siècles, les femmes et l'alcool n'ont pas fait bon ménage, en raison de croyances anatomiques et médicinales anciennes. En vertu de la théorie des humeurs, développée par le médecin grec Hippocrate, l'ensemble des phénomènes physiologiques, comme la santé ou la maladie, résultent de quatre humeurs dont les proportions varient selon l'âge et le sexe. La combinaison de ces fluides produit ce qu'on appelle les tempéraments. Selon ce modèle théorique, les sexes ont une humeur prédominante : le corps masculin est décrit comme bilieux, c'est-à-dire chaud et sec, tandis que le corps féminin, froid et humide, est associé au tempérament flegmatique.

Dans cette optique, l'alcool peut contribuer à rééquilibrer les humeurs en corrigeant la chaleur. Mais encore faut-il boire selon sa nature : le choix sera à la fois physiologique et symbolique. Les boissons foncées ou âpres au gosier, par exemple la bière amère, le robuste vin rouge ou les eaux-de-vie très fortes,

semblent appropriées pour la consommation masculine, tandis que ces dames se rabattent sur les vins clairs ou coupés d'eau, et, chez les classes sociales supérieures, sur les boissons délicates et sucrées. Mais même en choisissant une boisson jugée adéquate, hommes et femmes ne sont pas égaux devant la bouteille.

La consommation d'alcool fait partie intégrante de la masculinité. Il existe une sorte d'obligation tacite de consommer des boissons alcooliques pour entretenir le tempérament naturel au genre masculin. La correspondance symbolique est très claire entre cet apport de chaleur et la virilité : de nombreux rituels masculins comprennent d'ailleurs l'absorption de boissons enivrantes. Au milieu du XVII[e] siècle, on considère qu'il est normal et sain pour les hommes dans la fleur de l'âge de s'enivrer une ou deux fois par mois afin de purger les « excès d'humeurs » de leur corps! Les robustes boissons sont alors de mise. La bière, très diurétique, est appréciée, tout comme les spiritueux. On fréquente allègrement le cabaret. Seuls les ecclésiastiques sont exemptés de cette « obligation » sociale. Alors que la consommation masculine repose sur des prémisses de jovialité, de santé et de camaraderie, c'est la notion de vulnérabilité sociale et même de danger qui est mise de l'avant lorsqu'on examine le Boire féminin aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. De crainte que les boissons enivrantes ne contrecarrent leur nature ou ne compromettent la vie qu'elles pourraient porter en leur sein, les femmes doivent éviter de « s'échauffer les sangs » en en absorbant de grandes quantités. Un peu d'alcool est permis dans le contexte familial. Les femmes dont l'équilibre corporel est débalancé ou qui sont plus âgées peuvent toutefois consommer du vin ou de l'eau-de-vie afin de ranimer leur chaleur corporelle.

Ces idées liées à la virilité et à la féminité se retrouvent jusqu'en Nouvelle-France, où elles influencent le rapport des femmes à l'alcool.

BOIRE FÉMININ : BOIRE SUSPECT

C'est surtout sur le plan moral que la ligne entre les genres masculin et féminin se durcit. Perçues comme plus fragiles et influençables, les femmes doivent être contenues dans des barèmes sécuritaires, aussi la société veille-t-elle à ce qu'elles ne boivent pas trop. Si une femme s'aventure à consommer de l'alcool hors des situations socialement prescrites, elle s'écarte de la place que la société reconnaît comme sienne. De plus, une femme en état d'ivresse risque de perdre son honneur en cédant à des impulsions sensuelles qui ne peuvent être que funestes. On soupçonne les buveuses de ne pas savoir reconnaître la limite à ne pas enfreindre! Si l'ivresse féminine est à ce point crainte, n'est-ce pas précisément parce qu'un des risques encourus par la femme « ivre morte » est de perdre sa vertu, et même de concevoir un enfant hors mariage? Les archives judiciaires regorgent d'exemples où, ayant trop bu (et trop ouvertement), la femme ivre est présentée comme l'artisane de son propre malheur.



Vue de l'intérieur du Cabaret du Tambour-Royal tenu par Ramponneau (détail). (Bibliothèque nationale de France, QB-370 (7) - FT 4).

Par exemple, dans une plainte pour adultère portée devant le Conseil souverain en novembre 1668, un dénommé Louis Tolomy dit Saint-Louis est accusé d'avoir enivré une femme mariée dans le dessein d'en abuser : il « donna le soir de l'eau-de-vie avec du sucre à boire à ladite Isabelle Alure », qui déclare à son tour au tribunal « qu'il l'avait enivrée et qu'en l'état où elle était il fut coucher avec elle et eu

sa compagnie ne sachant ce qu'elle faisait ». Le Conseil condamne l'agresseur à être banni à perpétuité du Canada. Quant à la femme, bien qu'elle soit convaincue d'adultère, son mari intercède en sa faveur et elle est condamnée à lui faire des excuses publiques « à genoux et à haute voix ». Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, la femme ivre compromet donc sa respectabilité, mais aussi l'ordre social.

LE STATUT AMBIGU DES CABARETIÈRES, EN FRANCE ET EN NOUVELLE-FRANCE

Ces prescriptions sociales signifient-elles que les femmes de la Nouvelle-France ne fréquentent pas les cabarets? Que nenni! Bien que les femmes « honnêtes » évitent ces lieux, il existe des exceptions à la règle. Il peut arriver qu'une femme entre au cabaret afin d'y récupérer son époux enivré : c'est notamment le cas de Marie-Catherine Legras qui, en 1723, va quérir son mari dans un cabaret montréalais afin de le ramener à la maison… L'examen des dossiers de justice liés à une vingtaine de cabarets et auberges montréalais a révélé que 5 % des clients sont en fait des clientes, sans doute parce que ces établissements servent aussi de lieux d'approvisionnement en boissons alcooliques où l'on peut acheter « par pot ou par pinte » pour rapporter chez soi.
Malgré le poids social qui pèse sur elles, il y a aussi des cabaretières. Dans le recensement de Québec en 1744, sur 23 femmes déclarant avoir une profession, 6 tiennent cabaret. On sait peu de choses sur la condition de ces femmes tenancières. Certaines pratiquent ce métier avec leur mari. Requis par une autre occupation (par exemple, le commerce des fourrures), plusieurs cabaretiers s'en remettent à leur épouse pour exploiter le commerce. Il peut aussi s'agir d'un véritable partenariat d'affaires, même si seul l'homme est clairement identifié comme cabaretier, la femme s'effaçant juridiquement derrière lui. Par exemple, à Québec, dans les années 1670, Marguerite Cousin travaille dans le cabaret de son mari Charles Marquis, mais apparaît rarement en tant que cabaretière dans les écrits notariaux ou juridiques. Fait intéressant, les informations recueillies dans les dossiers de justice coloniaux indiquent que les clients sont le plus souvent servis par la femme, qui assure également la préparation des repas et l'entretien de l'établissement.



Vue différente de l'intérieur du Cabaret du Tambour-Royal (détail). (Bibliothèque nationale de France, QB-370 (7) - FT 4).

En Nouvelle-France, les veuves peuvent représenter de 10 à 15 % des effectifs du métier de cabaretier. Dans le *Rôle des cabaretiers de la ville de Montréal* du 3 juillet 1720, on compte 3 cabaretières – qui sont aussi toutes veuves – sur les 19 tenanciers autorisés. Il s'agit de la veuve Dumouchel, de la veuve Cusson (pour la vente aux Français), ainsi que de la veuve Laprairie (autorisée à tenir un cabaret à bière pour les « Sauvages »). Le recensement de Québec de 1744 révèle que les six cabaretières sont toutes veuves. La plus âgée, Marie-Hélène Lemieux, a 84 ans au moment du recensement! Les actes notariés et les pièces judiciaires des tribunaux confirment aussi cette présence des cabaretières dans l'espace public : par exemple, un compte courant nous apprend que la veuve Grenet exerce comme cabaretière sur le port en 1745, tandis qu'une certaine veuve Parent tient cabaret sur la rue de la Montagne, à Québec, dans les années 1750.
Fait intéressant, certaines cabaretières travaillent avec leur fille majeure. Sur la rue de Meulles, à proximité des quais de Québec, on trouve non pas un, mais bien deux duos mère-fille de cabaretières en 1716 : Marie Lenoir, veuve de Nicolas Durand, 70 ans, et sa fille Jeanne, 18 ans, ainsi que Marguerite Bluté, veuve de Jean Robitaille, 66 ans, et sa fille Marie-Madeleine, 40 ans.

LES PÉRILS DU MÉTIER ET LE DÉSINTÉRÊT DE LA LOI

Dans un monde où femmes et alcool ne font pas bon ménage, il n'y a rien d'étonnant à ce que les cabaretières soient confrontées à plusieurs problèmes. Tout se passe comme si les femmes pénétrant dans l'univers essentiellement masculin que constitue le cabaret se retrouvaient dépouillées des égards auxquels ont droit les « femmes honnêtes ». Les brumes de l'alcool aidant, la clientèle se comporte avec elles avec beaucoup moins d'égards, puisque leur seule présence dans un cabaret les dépouille des convenances qui protègent habituellement la gent féminine.
Tant en France qu'en Nouvelle-France, les femmes qui se font agresser alors qu'elles travaillent dans un cabaret ne peuvent se mettre sous la protection de la loi. Une disposition du code justinien précise qu'une servante de cabaret, qui a servi du vin aux hommes, n'a pas de recours contre celui qui en a abusé : la loi ne juge pas digne de ses soins une femme qui s'est abaissée à vivre d'une manière contraire à la pudeur! En d'autres termes, elle est jugée avec sévérité par la société, qui lui fera au besoin porter le blâme dans les cas d'agression ou d'infidélité.
Revenons à la cabaretière Marguerite Cousin. Dans une cause entendue à la



William Hogarth, «La Taverne», gravure, 1735. Wikimedia Commons, licence Creative Commons-don universel au domaine public par le Metropolitan Museum of Art.

fin août 1675, elle s'en prend à Adrien Michelon, cordonnier, refusant de lui servir du vin, le maltraitant (elle lui cogne la tête à plusieurs reprises et lui arrache des cheveux) et le traitant de voleur, de fripon et de receleur. Elle s'en prend aussi à un autre client, Léonard Dubord, qu'elle accuse « d'être entré par l'arrière de sa maison pour suborner [séduire] une femme qui y était ». S'agit-il ici de légitime défense? Les témoignages lui étant défavorables, c'est bel et bien la cabaretière qui est condamnée par le Conseil souverain à payer des indemnités aux clients agressés…

L'une des plus célèbres cabaretières du Régime français est sans conteste Anne Lamarque, surnommée La Folleville. En juin 1682 à Montréal, celle-ci est formellement accusée de sorcellerie. Selon plusieurs témoins, la cabaretière possède un livre étrange rédigé en français, en latin et en grec, qui contiendrait entre autres des recettes de philtres d'amour et autres sortilèges permettant d'attirer la clientèle dans son établissement. Son propre mari, Charles Testard, témoigne contre elle. Anne Lamarque se défend en affirmant que l'ouvrage en question est tout simplement un traité d'herboristerie. Des témoins affirment en outre que plusieurs des enfants du couple seraient issus de relations adultères. Bref, la moralité d'Anne Lamarque est fortement malmenée au cours de ce procès. Seules ses relations avec quelques personnages haut placés lui permettent d'échapper au bannissement.

Des cas de misère économique et humaine affleurent parfois au fil des archives. Par exemple, dans une cause entendue à Montréal le 27 juillet 1686, la « femme du nommé Saintonge » est accusée, sous prétexte de tenir cabaret, de mener « une vie scandaleuse », sans que cette conduite ne soit vraiment explicitée. De manière plus précise, Marie-Barbe Dupont, 29 ans, veuve de Pierre Pinel, cabaretière à Québec au coin des rues Notre-Dame et Sous-le-Fort, est formellement accusée en 1708 de recel de grossesse et d'avoir fait périr son enfant.

Sans aller jusqu'à dire que les cabarets sont de « véritables pépinières de mauvaises mœurs » comme l'affirmait Robert-Lionel Séguin, force est d'admettre que la surreprésentation des cabaretières dans les documents judiciaires du Régime français laisse entrevoir des conditions de vie particulièrement complexes, difficiles à concilier avec l'image vertueuse de la « mère de famille ».

Si la consommation d'alcool et la fréquentation du cabaret sont associées au mode de vie masculin en Nouvelle-France, elles se révèlent beaucoup plus ambiguës lorsqu'il est question des femmes. La société coloniale réprouve la présence des femmes dans ces débits d'alcool, sans pour autant les empêcher de gagner leur vie comme cabaretières. Selon nos critères actuels, cette « opportunité d'entrepreneuriat » pourrait certes être considérée comme une occasion d'occuper une profession rentable, voire comme une manière d'exercer un certain pouvoir économique; or, le poids social qui pèse sur les cabaretières, ainsi que les misères administratives et juridiques qu'elles encourent tout au long des XVII[e] et XVIII[e] siècles, indiquent plutôt que ce statut est lourd à porter. Le présent article n'a pu que survoler ce sujet; or, les cabaretières de la Nouvelle-France, tant individuellement que comme groupe socioprofessionnel marginal, mériteraient assurément une étude exhaustive.

Catherine Ferland est historienne professionnelle, spécialiste d'histoire de la consommation et de la gastronomie. Elle est présidente des Rendez-vous d'histoire de Québec.

Pour en savoir plus :

Catherine Ferland. *Bacchus en Canada. Boissons, buveurs et ivresses en Nouvelle-France*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2010, 432 p.

André Lachance. *Crimes et criminels en Nouvelle-France*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 1984, 187 p.

Marie-France Prévost, *Le recensement de Québec de 1744 : une fenêtre sur le travail des femmes au Canada sous le régime français*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2019, 188 p.

Robert-Lionel Séguin. *La vie libertine en Nouvelle-France*. Rééd. Québec, Les éditions du Septentrion, 2017, 544 p.



Le charivari, selon Edmond-Joseph Massicotte, *Almanach du peuple*, 1928, p. 351.

LES FEMMES DANS LE CHARIVARI

par René Hardy

En traversant les siècles depuis le Moyen Âge, la coutume du charivari change de cible, dès le XVIII[e] siècle, pour devenir un rite de censure polyvalent, alors que s'ajoute à sa fonction traditionnelle de réguler les remariages celle de sanctionner les infractions les plus diverses aux mœurs et aux normes sociales.

Dans cette édition consacrée à la marginalité et à la déviance au féminin, demandons-nous quelle place occupent les femmes en tant qu'actrices ou victimes de ce tribunal populaire. Quel rôle jouent-elles dans l'organisation et l'animation de ce rituel de justice populaire, et que leur reproche-t-on quand elles en sont les victimes?

LES ARCHIVES DU CHARIVARI

Dans sa description la plus simple, le charivari est un rassemblement nocturne de personnes généralement masquées qui se présentent devant la demeure d'une victime, à répétition pendant des jours et parfois des semaines, pour jouer une musique dérisoire, chanter des chansons de circonstance et faire un vacarme discordant avec des casseroles, des cornes, des grelots, des crécelles et d'autres instruments. L'objectif est de dénoncer un comportement jugé inacceptable et de permettre à son auteur de s'amender en acceptant de payer la « rançon » ou l'amende pour être réintégré dans la communauté. Ce rituel traditionnel annonce parfois un châtiment encore plus cruel, car il arrive que les acteurs s'emparent de la victime et la pourchassent en la maltraitant, ou l'attachent à une perche qu'ils portent sur leurs épaules dans un défilé de gens masqués. Il s'agit d'une version québécoise du « *ride on a poll* » britannique.

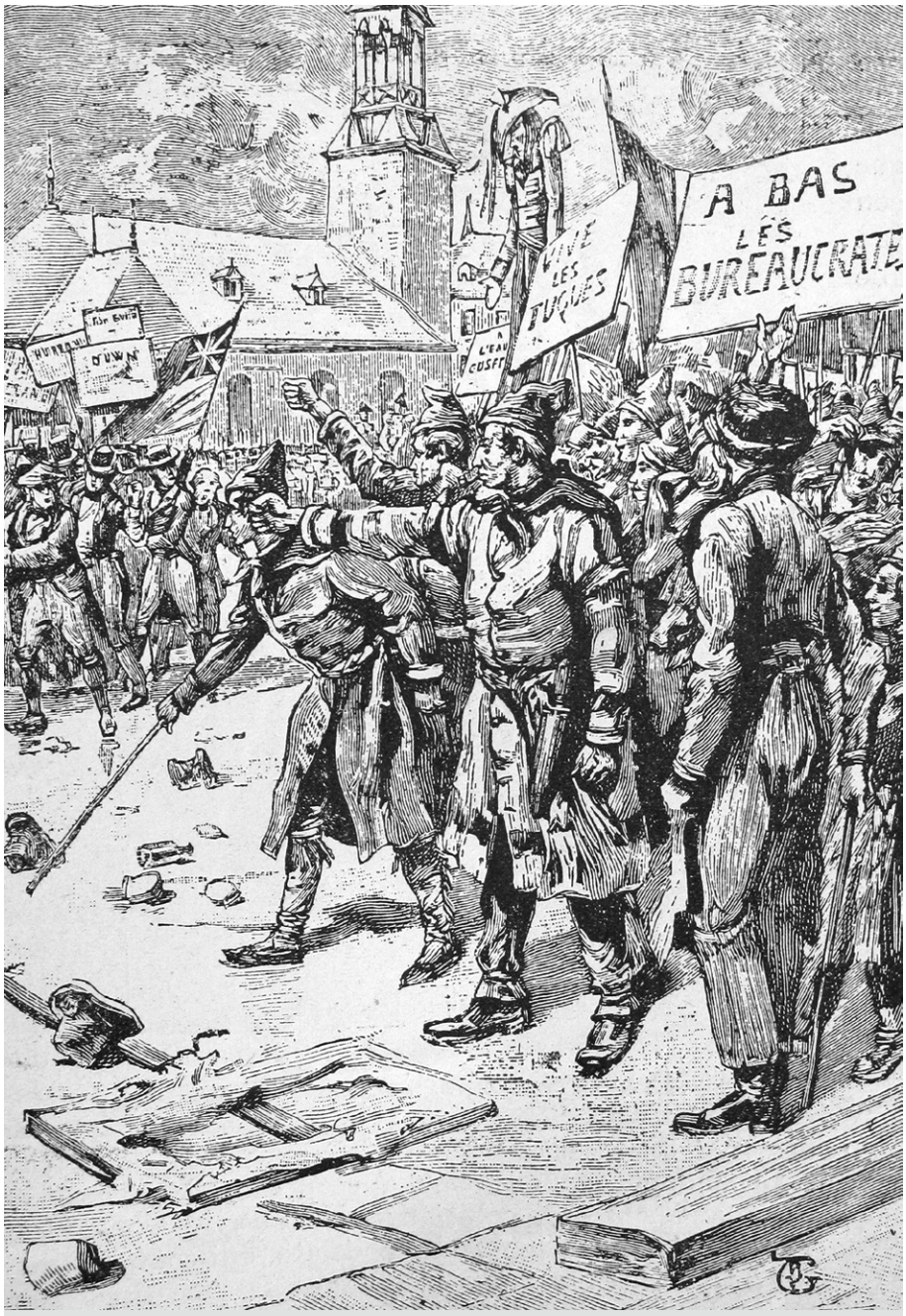
Ces violentes agressions donnent parfois lieu à des dénonciations judiciaires, source principale des documents utilisés

dans le cadre de cette étude. En fait, des 160 charivaris faisant partie de mon corpus documentaire, 56 % proviennent des tribunaux, 20 % des journaux et 24 % de sources variées, dont les monographies paroissiales et les archives religieuses.

Ne serions-nous pas enclins à penser que les archives judiciaires, compte tenu des dépositions des témoins et des interrogatoires, révèlent avec précision les causes du charivari et son déroulement? Mais non, dans la moitié des cas répertoriés dans ces archives, les victimes parviennent à cacher à la cour ce que veulent dévoiler les charivaristes. De plus, ces archives sous-estiment probablement la fréquence du charivari dans les régions rurales, où, contrairement à ce qu'on voit en ville, la police tarde à s'organiser et demeure jusque tard dans le XIX[e] siècle assez peu efficace.

La presse, source importante, est peu présente dans la société québécoise d'avant 1840, et ne peut donc témoigner adéquatement de cette tradition. Et lorsque le journal se répand, il est probable qu'il rapporte plus fréquemment le charivari produit à la ville, là où vivent les journalistes et chroniqueurs. Quant aux archives religieuses, elles traitent surtout des charivaris au remariage, que les curés tentent de prévenir.

En somme, les archives du charivari peuvent témoigner de la déviance et de la marginalité au féminin dans le Québec du XIX[e] siècle, mais elles présentent trop de lacunes pour qu'on puisse préciser la fréquence de la présence des femmes en tant qu'actrices ou victimes de ce tribunal populaire.



Effigie du gouverneur Archibald Acheson, comte de Gosford à Saint-Denis en 1837. Dessin de Georges Tiret-Bognet dans Jules Verne, *Famille-sans-nom*.

LES FEMMES DANS LE CHARIVARI

Quelle place occupent les femmes dans l'exécution de ce rituel? Cette coutume héritée des ancêtres français et enrichie de l'apport des Britanniques après la Conquête reproduit sensiblement les traits de ses origines. En France, l'organisation des charivaris relève pendant des siècles des « royaumes de jeunesse », des associations de jeunes hommes célibataires dont c'était la responsabilité. Il est assez exceptionnel que les femmes y participent, comme du reste en Angleterre, où la responsabilité du charivari incombe non pas à la jeunesse, mais aux hommes de tous âges. Par contre, dans certaines régions d'Écosse et au pays de Galles, les femmes, seules ou avec les hommes, s'occupent de s'emparer des maris batteurs de femme pour leur infliger le rituel de la chevauchée de la perche.

Dans le Québec du XIX[e] siècle, le charivari rassemble des hommes de divers groupes d'âge, célibataires et mariés. Les jeunes y participent presque toujours, sans toutefois qu'on ait d'évidence qu'ils les dirigent, les organisent ou y sont majoritaires. Il arrive excep-

tionnellement que les femmes y jouent un rôle d'actrices ou de meneuses. Trois documents judiciaires seulement en font mention, et encore, ces actes d'accusation, trop laconiques, ne dévoilent presque rien de leurs motifs et des circonstances de leur participation.

À défaut de jouer un rôle actif dans l'espace public, les femmes agiraient-elles comme spectatrices? Selon le mandement de M^gr François de Laval interdisant un charivari à Québec en 1683, la foule assemblée était composée d'un « grand nombre de personnes de l'un et l'autre sexe ». Plus tard, à la fin du Régime français, madame Élisabeth Bégon, belle-sœur de l'intendant François Bigot, assiste à un charivari, ce qui lui vaut d'être temporairement exclue de la confrérie de la Sainte-Famille. Puis, en 1807, selon le curé Pierre Robitaille, qui fait une description minutieuse du charivari spectaculaire joué à La Prairie, presque tous les paroissiens, « enfants, jeunes gens, pères de familles, filles et femmes [...] y ont pris part ». On pourrait retracer d'autres exemples, mais il est assurément exclu d'en conclure que les femmes assistent toujours en grand nombre à ces spectacles nocturnes dans le Québec du XIX^e siècle où, comme presque partout ailleurs, la modestie et la pudeur, qualités et caractéristiques de l'honnête femme, exigent que cette dernière restreigne ses activités au foyer et à la vie domestique. L'acceptation plutôt générale de cette norme explique que Louis-Joseph Papineau ne suscite pas de polémique, en 1834, lorsqu'il justifie publiquement en ces termes que l'on retire aux femmes le droit de vote **:** **«** [l]'intérêt public, la décence, la modestie du sexe exigent que ces scandales ne se reproduisent plus ».

Les femmes ne s'en sentent toutefois pas moins concernées par ce tribunal populaire qu'est le charivari. Solidaires des charivaristes, leur rôle consiste, comme en Angleterre, à aider à la préparation de la manifestation en costumant et en maquillant les acteurs. Habitant souvent dans le voisinage de la victime – d'où proviennent généralement les informations qui justifient la sanction –, elles accueillent les acteurs, les costument et s'assurent qu'ils sont méconnaissables.

POURQUOI LE CHARIVARI AUX FEMMES?

Le charivari québécois a longtemps visé les remariages inégaux entre un veuf et une jeune fille ou une veuve et un jeune homme. Et lorsqu'il évolue vers un rituel généralisé de censure des conduites jugées inacceptables, le remariage demeure une de ses cibles importantes. Précisons toutefois qu'il ne s'attaque pas comme tel au remariage, car, dans la société de la Nouvelle-France et probablement dans le Québec du XIX^e siècle, où prévaut encore une économie de subsistance, le remariage est quasiment la norme. Au décès du conjoint, parce qu'il est difficile de survivre seul avec ses enfants, une très forte proportion de veufs et de veuves se remarie, et l'homme est généralement plus âgé de dix ans que son épouse. Le remariage inégal ne provoque donc que rarement le charivari. Il lui faut une cause aggravante. Et cette cause ne peut être exclusivement la transgression du délai de veuvage de neuf mois, puisqu'elle s'avère assez fréquente en Nouvelle-France. Mais s'il s'ajoute une autre cause aggravante comme des intérêts matériels, un désir lubrique manifeste ou le soupçon de relations sexuelles antérieures au décès du conjoint, les conditions peuvent être réunies pour activer le rituel. L'explication semble convenir au premier charivari connu en Nouvelle-France, en 1683, au mariage d'une jeune veuve de 25 ans avec un homme de 30 ans après seulement trois semaines de veuvage.

Dans les charivaris au remariage, même si l'homme est explicitement visé, la femme est rarement exempte de reproche. Voici quelques exemples. À Trois-Rivières, en 1837, lorsque le juge Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal décide de convoler avec sa gouvernante, la rumeur publique s'emballe : la lubricité de l'un, l'intérêt de l'autre ne prédominent-ils pas dans ce mariage? Ils ont droit à « un charivari monstre avec des participants montés à cheval **».** Une cause semblable survient à



Le charivari occupe une telle place dans l'imaginaire collectif qu'il donne son titre à un journal. (Archives de l'auteur).

Québec en 1817, où le député François Bellet, âgé de 70 ans, marie sa jeune servante de 22 ans, ce qui leur vaut plusieurs mascarades nocturnes et un don aux pauvres pour racheter leur faute. Enfin, un dernier exemple, en 1881, à Beauharnois : trois mois après le décès de son mari, la jeune veuve du shérif Louis Hénault, Juliana Hénault, épouse le docteur Rodolphe Tranchemontagne. Le charivari prend une telle ampleur que l'évêque de Montréal doit intervenir.

En fait, comme motif de charivari au remariage, le délai de veuvage survient régulièrement jusqu'au XX[e] siècle. Il n'est cependant pas la raison principale des charivaris faits aux femmes. Devant ce tribunal populaire, l'éventail des reproches adressés aux accusés se réduit à quelques traits : les uns de nature sexuelle, surtout l'adultère et la prostitution, les autres des menaces au schéma patriarcal, comme la domination féminine dans le couple et l'abandon du foyer.

La sexualité extraconjugale est le reproche le plus souvent adressé aux femmes dans cette société où prédomine le machisme. Plusieurs charivaris l'indiquent, comme lors de cette violente manifestation survenue à Saint-Félix-de-Valois en 1858, qui, de surcroît, révèle un motif aggravant plutôt inattendu. Neuf charivaristes masqués entourés d'une centaine de personnes somment le chef de famille de leur amener sa femme et ses filles. Les roches pleuvent sur la maison, les vitres se brisent, et plusieurs perches sont projetées à travers les châssis. De quoi l'accuse-t-on pour justifier une telle violence? « C'est parce que ta femme est trop mauvaise langue et qu'elle parle contre les autres », répond-on au mari, qui apprendra au procès qu'il y a plus grave : sa femme et ses filles prétendent pouvoir séduire tout le monde et font courir la rumeur qu'elles « auraient » tel voisin quand elles le voudraient et qu'elles le « feraient laisser sa femme ».

Dans l'ensemble des charivaris retracés, les femmes, largement minoritaires, ne constituent pas plus de 20 % des victimes. Seraient-elles sous-représentées? Probablement, car la faiblesse des moyens financiers des femmes ne leur a sans doute pas permis de laisser autant de traces que les hommes dans les archives judiciaires. Je ne saurais dire cependant si cette sous-représentation explique le peu d'exemples québécois du charivari qui, comme en Europe, cible fréquemment les femmes dominatrices, celles dont on dit qu'elles portent les culottes.

Il s'en trouve tout de même quelques exemples. À Métabetchouan, en 1871, un charivari punit une femme seule avec ses sept enfants que l'on accuse de ne pas s'entendre avec son mari. « J'ai entendu crier la mère »; « Ils ne s'accordent pas entre eux, ils se chamaillent », de dire un témoin. N'est-ce pas aussi le pouvoir dominateur de l'homme dans son ménage que défendent les charivaristes de Sainte-Anne-de-la-Pérade, en 1897, en assiégeant la maison d'un homme « qui a repris sa femme après l'avoir engagée à s'en aller si elle n'était pas contente »? Le curé en témoigne : « J'ai réussi à faire l'accord dans le ménage et voilà que nos polissons l'injurient parce qu'il a fait une bonne action (...) On hurle, on frappe sur des chaudrons, des chaudières, on fait un tapage d'enfer parce qu'un homme a fait son devoir **».** Cette coutume qui défie les enseignements de l'Église semble bien ancrée, puisqu'elle est aussi attestée en Acadie et dans la région de Québec au début du XX[e] siècle.

Citons un dernier exemple de charivari d'inspiration machiste qui veut censurer celle qui délaisse sa fonction traditionnelle de femme au foyer. Il s'agit probablement d'un cas unique de l'application de ce rituel de justice populaire pour dénoncer l'immodestie et l'anticonformisme de celle qui ose transgresser les rôles convenus des hommes et des femmes en s'immisçant dans le débat politique sur la place publique. Sans doute aussi que ce genre de comportement est exceptionnel au Québec au XIX[e] siècle. L'affaire survient en 1837, au cœur des agitations révolutionnaires à Saint-Denis. Rosalie Cherrier, sœur d'un Patriote et cousine de Louis-Joseph Papineau, est déjà bien connue pour ses écrits anti-Patriotes. Au cours d'une manifestation où on pend en effigie le gouverneur Archibald Acheson, comte de Gosford, elle fait valoir des arguments opposés et arrache les pancartes attachées à l'effigie. La foule réagit promptement. Le soir même, elle entoure sa maison au cœur du village et lui chante des chansons obscènes évoquant qu'elle a quitté son mari et qu'elle héberge chez elle un jeune Américain. De retour le lendemain soir, les charivaristes sont accueillis par un coup de feu qui blesse deux d'entre eux. Voilà en somme un charivari qui dénonce à la fois le non-conformisme de cette femme, sa prise de position politique, et la mise à mal de la supériorité masculine.

Qu'il ne se trouve à peu près pas de femmes actrices dans le charivari au Québec ne doit pas nous surprendre, compte tenu des valeurs prédominantes qui cantonnent à cette époque les femmes dans la sphère privée. Par contre, je ne saurais expliquer adéquatement le peu de femmes victimes de charivari. Serait-ce la sous-représentation des femmes dans les archives judiciaires qui en fait une source biaisée? Serait-ce que le schéma patriarcal des rôles conjugaux dont la transgression en Europe entraîne souvent la sanction charivarique serait ici moins strictement appliqué?

René Hardy est historien, chercheur associé au Centre interuniversitaire d'études québécoises à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

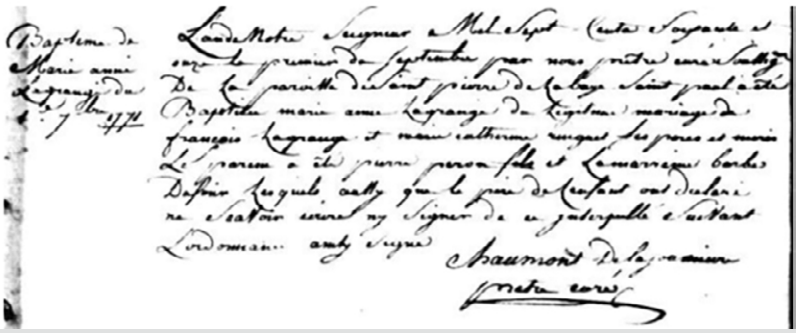
Pour en savoir plus :

René Hardy, *Charivari et justice populaire au Québec.* Québec, Les éditions du Septentrion, 2015, 286 p.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE FACE AU CONCUBINAGE DE LA « PRESQUE VEUVE » MARIE-CATHERINE RINGUETTE (VERS 1760-1783)

par Louise Lainesse

Avant la révolution sexuelle des années 1960-1970, vivre en couple sans être mariés était un comportement largement jugé inacceptable par la société laurentienne. Ceux qui contrevenaient à cette règle établie par l'Église risquaient de se voir ostracisés dans leur communauté.



Acte de baptême de Marie-Anne Lagrange. (Généalogie Québec, « Registres de Baie-Saint-Paul [Baptême de Marie-Anne Lagrange, 1771-09-01] », Fonds Drouin. (https://www.genealogiequebec.com/Membership/LAFRANCE/img/acte/460063).

En effet, du début de la Nouvelle-France jusqu'aux années 1960, c'est l'Église catholique qui encadre les relations sexuelles et veille à ce qu'elles n'aient lieu qu'à l'intérieur du mariage. Ce n'est qu'ainsi qu'elles sont légitimes aux yeux des autorités ecclésiastiques, l'unique but souhaitable étant d'avoir une descendance. Proscrites par l'Église, les relations sexuelles hors mariage sont source de péché mortel. Ainsi, l'union libre qu'est le concubinage est interdite par l'Église, car seul le mariage autorise un couple à procréer, à vivre ensemble et à se considérer comme mari et femme. Le *Rituel du Diocèse de Québec* rédigé par M[gr] Jean-Baptiste La Croix de Chevrières de Saint-Vallier en 1703 est clair à ce sujet : tant les « concubinaires » que les « filles ou femmes débauchées […] sont en état […] ou occasion de péché mortel » (p.9). Par conséquent, le *Rituel* exige que les individus pratiquant le libertinage ou le concubinage soient privés de tout sacrement tant qu'ils ne sont pas redevenus vertueux en se repentant. Se voir refuser les sacrements est une menace grave dans une société où l'Église revêt une grande importance et où l'on craint pour le salut de son âme.

Or, en dépit de ces règles strictes dictées par l'Église, quelques rares individus contreviennent aux « bonnes mœurs » de la société laurentienne en faisant le choix de vivre en concubinage. À partir d'un exemple de cas tiré de mon mémoire de maîtrise portant sur les « presque veuves » de la Conquête, voyons quelle a été l'attitude de l'Église catholique face à ce comportement déviant. Voici le cas de Marie-Catherine Ringuette, qui a vécu en union libre pendant plus de deux décennies, des années 1760 à 1780. Comme aucune correspondance entre curé et évêque traitant du cas de Marie-Catherine Ringuette n'a pu être retrouvée, l'étude se base essentiellement sur les actes de baptême des enfants illégitimes issus du concubinage de longue durée de cette dernière avec François Lagrange Imbeault, de même que sur les données contenues dans le Registre de population du Québec ancien (RPQA) produit par le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal.

PORTRAIT DE MARIE-CATHERINE RINGUETTE

Le parcours de vie de Marie-Catherine Ringuette sort de l'ordinaire à plus d'un égard et n'est peut-être pas étranger à sa décision d'adopter un comportement marginal pouvant lui valoir d'être

ostracisée au sein même de sa communauté. Marie-Catherine Ringuette a fait partie du groupe restreint de femmes que l'on appelle les « presque veuves », c'est-à-dire les femmes habitant la vallée du Saint-Laurent dont l'époux a été fait prisonnier, a été porté disparu, ou dont la mort n'a pas été officiellement recensée au lendemain de la Conquête. Elle est également la seule des 34 presque veuves identifiées pour laquelle il a été possible de conclure à un concubinage, bien que quelques autres eussent également eu des enfants illégitimes.

Aînée de sa famille, Marie-Catherine Ringuette se marie une première fois en 1753 avec Ambroise Boivin à l'âge de seulement 12 ans, puis une seconde fois à 14 ans, en 1756. Ces mariages précoces semblent indiquer que les parents de Marie-Catherine ont cherché à se décharger rapidement de la responsabilité de leur fille aînée alors qu'ils avaient plusieurs jeunes enfants.

C'est son second mariage, contracté avec Jean-Baptiste Lecollen dit Zacharie le 22 juin 1756, qui la rendra presque veuve. En effet, retenu prisonnier en Angleterre en 1762, selon les données du RPQA, Lecollen ne reviendra jamais dans la vallée du Saint-Laurent, laissant sa femme seule avec leur fille née en 1757. Très tôt après la tractation de cette union, le couple se trouve en mauvaise situation financière. Dans le mois suivant le mariage, Lecollen contracte des obligations auprès de négociants « pour marchandises à eux fournies » totalisant un peu plus de 900 livres. En échange de ces marchandises, le couple hypothèque tous ses biens meubles et immeubles, dont un moulin à scie appartenant à Marie-Catherine Ringuette. Ne pouvant pas payer à l'échéance de ces créances, le couple est contraint de vendre des terres qu'il possédait à la Baie Saint-Paul, dont celle faisant partie des biens de Marie-Catherine Ringuette.



Canadienne. Canadien (vers 1750-1780).
(Ville de Montréal, Section des archives. CaMoo1Bm007-2-DF27-P001).

Ainsi, au moment de son départ pour la France, Jean-Baptiste Lecollen dit Zacharie laisse son épouse Marie-Catherine endettée et démunie de son propre patrimoine foncier. Cette situation survient alors que la guerre de la Conquête fait rage en Nouvelle-France, et tout juste avant que Marie-Catherine ne devienne presque veuve en étant abandonnée par son mari.

VIVRE EN CONCUBINAGE : UNE STRATÉGIE DE SURVIE?

Au cours des décennies 1760-1770, Marie-Catherine met au monde huit enfants illégitimes. Si le nombre élevé de naissances illégitimes m'a d'abord fait croire à de la prostitution, il s'est avéré qu'il s'agissait plutôt de concubinage. En effet, tous les enfants de Marie-Catherine nés hors d'union partageaient le même père, soit François Lagrange Imbeault, homme célibataire. En outre, l'acte de baptême d'un des enfants du couple rédigé en juin 1766 précise expressément que Marie-Catherine Ringuette et François Lagrange Imbeault sont « non mariés vivant comme homme et femme à la Murray Baie », preuve supplémentaire de leur union libre.

Mais qu'est-ce qui a bien pu amener Marie-Catherine à vivre de façon marginale, en désaccord avec les préceptes de l'Église? Tout d'abord, le portrait de la famille de Marie-Catherine laisse croire qu'elle ne pouvait pas compter sur ses proches alors que son époux Jean-Baptiste Lecollen dit Zacharie était captif en Angleterre. De toute évidence, Marie-Catherine ne pouvait espérer de l'aide ni de son enfant, trop jeune pour assurer sa survie, ni de sa fratrie. Au moment où Marie-Catherine Ringuette vit dans l'absence de son époux, tous ses frères et sœurs sont mineurs, âgés de 15 ans ou moins. Quant à ses parents, on se souvient qu'ils avaient très tôt cherché à se délester de sa charge en la mariant jeune.

Bien que l'on devine que Marie-Catherine a été forcée d'emprunter une stratégie de survie autre que le recours au réseau familial pour faire face à son statut de presque veuve et à la précarité



John Lambert, 1810. *Une dame canadienne-française en habit d'hiver et un prêtre catholique.* (https://commons.wikimedia.org/wiki/File:A_French_Canadian_Lady_in_her_Winter_Dress_and_a_Roman_Catholic_Priest_Une_dame_canadienne_fran%C3%A7aise_en_habit_d%E2%80%99hiver_et_un_pr%C3%AAtre_catholique.jpg).

en découlant, cela n'explique pas pour autant pourquoi Marie-Catherine et François Lagrange Imbeault n'ont jamais cherché à sortir de leur état marginal et à légitimer leur union en se mariant. Serait-ce à cause des autorités ecclésiastiques, qui auraient refusé de célébrer leur union, soit parce que Marie-Catherine était incapable de prouver son état de viduité, ou parce qu'elle et François avaient trop longtemps vécu dans le péché? Ou serait-ce plutôt un choix du couple? Autant de questions qui demeurent en suspens, puisque les archives existantes relatives à ce couple – actes notariés, actes de baptême, de mariage ou de sépulture des membres de la famille – sont muettes quant aux raisons de ce concubinage.

DES PRESSIONS...

Si les archives relatives à Marie-Catherine Ringuette ne permettent pas de trancher sur les raisons expliquant son choix d'adopter ce comportement déviant, les actes de baptême de ses enfants nés hors d'union recèlent malgré tout de précieuses informations quant à l'attitude de l'Église catholique face à cette situation. Les autorités religieuses de la colonie ne se sont pas privées d'exercer des pressions sur le couple illégitime et ses enfants pour tenter d'enrayer ce comportement jugé répréhensible. Il semble au contraire que l'Église a mis en œuvre une série de conséquences pour démontrer son désaccord avec ce concubinage et le faire cesser.

Par exemple, alors que l'acte de baptême du premier enfant du couple Ringuette-Imbeault rédigé en 1762 porte la mention « fille naturelle de Catherine Ringuet » pour souligner l'illégitimité de cette naissance, deux actes de baptême ultérieurs indiquent plutôt « né de parents inconnus » ,soit ceux de Charles-François (2e enfant du couple) et de Pascal (7e enfant du couple), respectivement nés en 1764 et en 1777. Pour d'autres enfants du couple, l'acte porte la mention « baptisé sous condition », qu'il s'agisse encore une fois de Charles-François né en 1764, de Félicité née en 1768 ou de Jean né en 1773, respectivement les 2e, 4e et 6e enfants de la famille.

S'il est d'usage de considérer que les baptêmes sous condition sont causés par l'impossibilité de trancher à savoir si l'enfant est mort ou vif, cela ne semble pas être le cas ici, puisque ces baptêmes sont célébrés longtemps après la naissance, après qu'on eut eu largement le temps de constater que l'enfant était bel et bien vivant. Ne serait-il pas possible, dans le cas de ces naissances illégitimes, que la formule « baptisé sous condition » réfère plutôt à une autre condition, soit à celle que l'enfant soit baptisé à condition que ses parents mettent fin à leur concubinage, soit en régularisant leur situation ou en se séparant? Dans *Mariage et famille au temps de Papineau*, Serge Gagnon rapporte qu'en 1820, un curé a exigé des parents d'un enfant illégitime qu'ils se séparent en échange de la célébration du baptême de leur enfant. J'ai également constaté au cours de mes recherches que la formule « baptisé sous condition » était relativement fréquente dans les actes de baptême des enfants illégitimes, et employée dans près de la moitié des actes de baptême de tous les enfants illégitimes des « presque veuves » de la Conquête. Cette fréquence relative dans le cas de naissances illégitimes suggère d'autant plus qu'il s'agirait là d'une condition n'ayant rien à voir avec l'indétermination de la vie ou de la mort de l'enfant à baptiser.

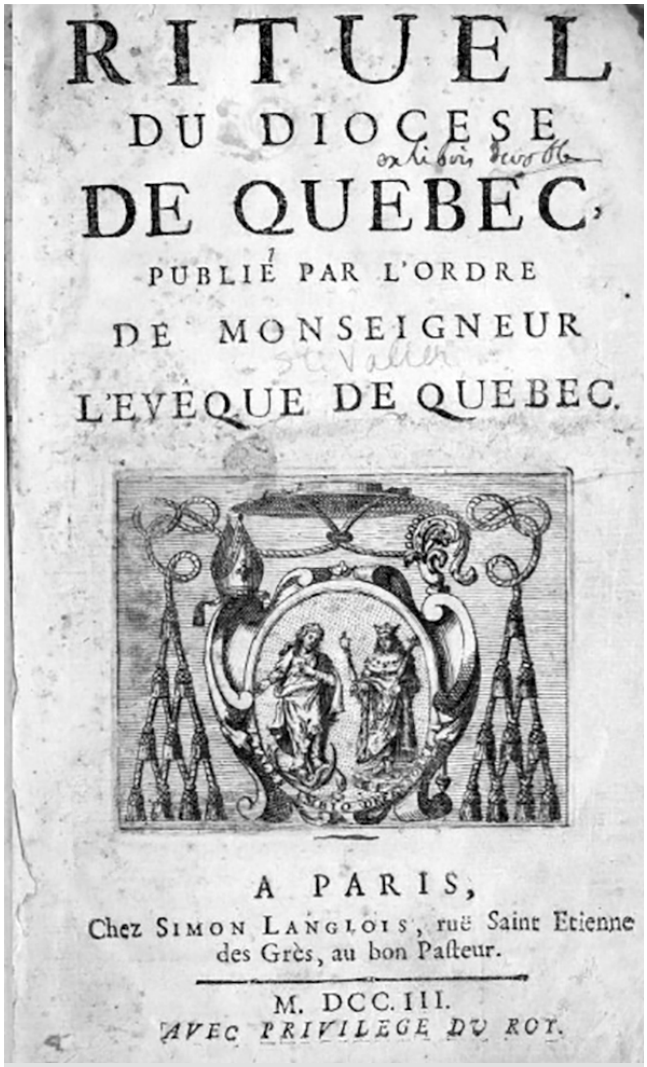
Un autre signe de la désapprobation de l'Église face au concubinage du couple Ringuette-Imbeault est le délai constaté entre la naissance des enfants et leur baptême. Pour les trois enfants du couple « baptisés sous condition » dont il a été précédemment question, le baptême ne survient que quatre, six, voire huit mois après la naissance. Il s'agit d'une situation extrêmement rare dans une société où l'on baptise les enfants généralement dans les jours suivant leur naissance dans le but d'éviter que ceux-ci ne se retrouvent dans les limbes en mourant prématurément avant d'être baptisés.

En outre, il semble que les autorités ecclésiastiques ont été jusqu'à priver le dernier enfant du couple, Marie, née vers 1780, du sacrement du baptême. L'absence de baptême ne semble pas ici pouvoir s'expliquer par le fait qu'il s'agissait d'une enfant mort-née, puisqu'elle a atteint l'âge adulte, comme nous l'apprennent son acte de mariage (1792) de même que son acte de sépulture (1855).

... À LA COMPRÉHENSION

Même si l'Église signifie régulièrement au couple Ringuette-Imbeault qu'elle condamne son union libre par l'entremise des actes de baptême de

ses enfants, elle semble aussi savoir faire preuve de compréhension et de tolérance. Bien que ses représentants eussent pu refuser d'administrer le sacrement du baptême dès la seconde naissance, on constate que cela ne survient qu'à la huitième et dernière naissance illégitime. De plus, comme le recommande le *Rituel du Diocèse de Québec*, l'Église aurait pu décider d'excommunier Marie-Catherine et François, concubins notoires, mais cela semble n'être jamais arrivé. Lors de son décès en 1783, qui a mis fin à plus de vingt ans de concubinage, Marie-Catherine a bénéficié d'une sépulture catholique, ce que le *Rituel* refusait pourtant aux « concubinaires » et aux femmes de mauvaise vie, « débauchées ». L'acte de sépulture de Marie-Catherine indique qu'elle était « munie du sacrement de pénitence » en rendant l'âme, ce qui signifie qu'avant de mourir, elle s'était réconciliée avec l'Église en se faisant pardonner son concubinage, péché mortel, rappelons-le. Quant à François Lagrange Imbeault, son acte de sépulture datant de 1823 indique curieusement qu'il était « veuf de Catherine Ringuette **».** Or, ces deux individus ne se sont jamais mariés...


RITUEL
DU DIOCESE
DE QUEBEC,
PUBLIÉ PAR L'ORDRE
DE MONSEIGNEUR
L'EVÊQUE DE QUEBEC.
A PARIS,
Chez SIMON LANGLOIS, ruë Saint Etienne des Grès, au bon Pasteur.
M. DCC. III.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Rituel du diocèse de Québec, publié par l'ordre de Monseigneur l'Évêque de Québec, Paris, Simon Langlois, 1703. (Coll. Yves Beauregard).

UNE ANOMALIE

Une anomalie a été repérée parmi les actes de baptême des enfants Ringuette-Imbeault, et il m'a semblé important d'en rendre compte ici. Curieusement, dans l'acte de baptême datant du 1er septembre 1771 de Marie-Anne (5e enfant du couple), on indique qu'elle est le fruit du « légitime mariage » de Marie-Catherine et François. Tel que mentionné précédemment, il ne fait aucun doute que Marie-Catherine Ringuette et François Lagrange Imbeault ne se sont jamais mariés. Ce passage est d'autant plus curieux que si l'on en croit la signature, l'acte aurait été rédigé par Chaumont de la Jaunière. Pourtant, Chaumont de la Jaunière est le prêtre ayant célébré les baptêmes des enfants aînés de Ringuette et Imbeault. Ainsi, il ne fait aucun doute que Louis Chaumont de la Jaunière connaissait la situation irrégulière de ce couple. Pourquoi alors préciser qu'il s'agit d'un enfant légitime?

Or, ni l'écriture ni la signature de cet acte de baptême ne correspondent à celles des autres actes de baptême des enfants du couple rédigés par Chaumont. Il semble donc qu'une tierce personne a officié et signé pour lui. Se pourrait-il qu'à l'aube de son départ de la cure de la paroisse de Saint-Pierre de la Baie Saint-Paul – départ que l'on estime s'être produit en 1770 ou en 1771 selon les monographies –, il ait été assisté par un autre homme d'Église ayant rédigé l'acte en son nom, mais ignorant la situation marginale de Marie-Catherine et de François, ou ayant fait preuve de plus de tolérance à leur égard? La même anomalie survient pour l'enfant suivant, Jean, baptisé en 1774, alors que l'on indique qu'il est le « fils légitime **»** de François Imbeault et de Marie-Catherine Ringuette, bien que baptisé sous condition à l'âge de six mois. C'est le curé Jean-Antoine Aide-Créquy, chargé de la cure de la Baie Saint-Paul depuis le mois de novembre de la précédente année, qui signe alors cet acte. Était-il ignorant de la situation? Ou aurait-il qualifié cet enfant de légitime en prévision d'un mariage prochain qu'il aurait imposé à Marie-Catherine et à François? Quoi qu'il en soit, à la suite de ces deux naissances dites « légitimes », l'enfant suivant, Pascal, a été désigné comme étant « né de parents inconnus », alors que la dernière fille du couple n'a tout simplement pas été baptisée, comme cela a déjà été évoqué.

En conclusion, on peut constater que le concubinage notoire et de longue durée de la presque veuve Marie-Catherine Ringuette avec François Lagrange Imbeault n'a pas laissé les représentants ecclésiastiques de glace. Au contraire,

Fiche Personne principale

Modifier

ID N°: **856398**
Prénom: **Francois**
Nom: **Imbeault**
Lagrange
Sexe: M
Occupation:
Naissance: 1737 vers
Paroisse/ville:
Pays: France
Bapt./Source: *Inconnu, vers 1737*
Décès: 08 juillet 1823 - âge: 86
Paroisse/ville: La Malbaie
Pays: Canada
Inh./Source: *518 9 juillet 1823, La Malbaie 1823, p.16 François Imbeault, cultivateur du lieu, veuf de Catherine Ringuet, âgé de 86 ans*

Information, autres enfants, notes, etc.
Attention:
Ce mariage n'existe pas selon les dictionnaires et registres, pourtant ils ont des enfants (illégitimes). Or le couple vit assez longtemps ensemble qu'on puisse le considérer comme une union de fait.

Ainsi: leur première fille Geneviève est une fille illégitime, pendant que son marie Jean-Baptiste LeCollen est prisonnier en Angleterre.
Au baptême du deuxième enfant le curé écrit que ce couple vit comme homme et femme à la Baye Murray
(voir les notes des fiches de Geneviève et Marie-Josephe)

tous les enfants, i.e Geneviève, Charles-Francois, Marie-Josephte, Marie-Anne, Jean, Pascal, Félicité et Marie sont des enfants hors mariage

Mariage ou union de fait
Francois 24 ans & Marie-Catherine 19 ans
1761

Source: Jamais marié - ils vivent en union libre

Ajoutez mariage/union

conjoint(e)

ID N°: **856399**
Prénom: Marie-Catherine
Nom: Ringuet
Sexe: F
Occupation:
Naissance: 24 août 1741
Paroisse/ville: Baie St Paul
Pays: Canada
Bapt./Source: *B 25 août 1741, Rg*
Décès: 02 mars 1783 - âge: 41
Paroisse/ville: La Malbaie
Pays: Canada
Inh./Source: *19 juin 1783, voir note*

Information, autres enfants, notes, etc.
Lors du baptême de Geneviève le 12 avril 1762, Jean-Baptiste LeCollen était prisonnier en Angleterre.
Décès 19 juin 1783,
L'acte de décès n'est pas clair
Transcription religieux St-Étienne-de-la-Malbaie 1774-1806 image 16
"Le 19 juin 1783 ont été inhumés les corps d'Athalie Martel et de Catherine Ringuette mortes le deux mars agées de 49 ans et l'autre de 20 ans ou environ..."

Autres mariages de: Marie-Catherine Ringuet

Jean-Baptiste LeCollen
Baie Saint-Paul
Ambroise Boivin
Baie Saint-Paul

Retracez vos ancêtres!
La plus grande collection de documents généalogiques québécois
Généalogie Québec

Enfants mariés de Imbeault Francois **et/ou** Ringuet Marie-Catherine

Ajoutez enfants mariés

Nom	Naissance	Décès	Père	Mère	Époux(se)
Julienne LeCollen	1761		Jean-Baptiste LeCollen	Marie-Catherine Ringuet	Rondeau Francois-Marie
Genevieve Imbeault	12 avr 1762	20 jan 1782	Francois Imbeault	Marie-Catherine Ringuet	Brassard Augustin
Francois Imbeault	20 juin 1764	17 déc 1828	Francois Imbeault	Marie-Catherine Ringuet	Desbiens Genevieve Gagne Charlotte
Marie-Josephte Lagrange	15 juin 1766	20 août 1844	Francois Imbeault	Marie-Catherine Ringuet	Guerin Pierre
Marie-Anne Imbeault	01 sept 1771		Francois Imbeault	Marie-Catherine Ringuet	Tremblay Joseph
Jean Imbeault	août 1773	19 fév 1832	Francois Imbeault	Marie-Catherine Ringuet	Fortin Henriette Gagne Felicite
Felicite Imbeault	1774	06 jan 1805	Francois Imbeault	Marie-Catherine Ringuet	Duchesne Pierre-Jacques
Marie Imbeault	1775		Francois Imbeault	Marie-Catherine Ringuet	Perron Antoine

Détails généalogiques du couple Imbeault-Ringuet. (https://www.nosorigines.qc.ca/GenealogieQuebec.aspx?genealogie=Ringuet_Marie-Catherine&pid=856399)

ils ont imposé au couple, et surtout à ses enfants nés hors d'union, une série de sanctions, probablement pour bien signifier leur condamnation de cette situation et éviter que d'autres paroissiens soient eux aussi tentés de défier l'autorité de l'Église. Si les archives ne permettent pas de savoir si le couple « fautif » a été ostracisé dans sa communauté et victime de charivari, il n'en demeure pas moins que le concubinage était perçu comme une faute grave portant atteinte au neuvième commandement de l'Église : « l'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement ».

Bien entendu, cet exemple de concubinage s'inscrit dans un contexte plus large commençant au début de la décennie 1760, soit au moment où la Conquête en est à sa fin et où la population civile laurentienne – et en particulier les presque veuves – est dans un état de grande vulnérabilité. Cela peut-il expliquer la réaction de l'Église catholique, qui exerce des pressions, mais fait également preuve de compréhension face à cette situation déviante? À contexte hors de l'ordinaire, stratégies particulières... et, dans le cas de Marie-Catherine Ringuette, marginales!

Louise Lainesse est candidate au doctorat en histoire à l'Université de Montréal.

Pour en savoir plus :

Louise Lainesse. *Composer avec l'incertitude : les « presque veuves » à l'heure de la Conquête*, 1754-1760. Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2018, 193 p.

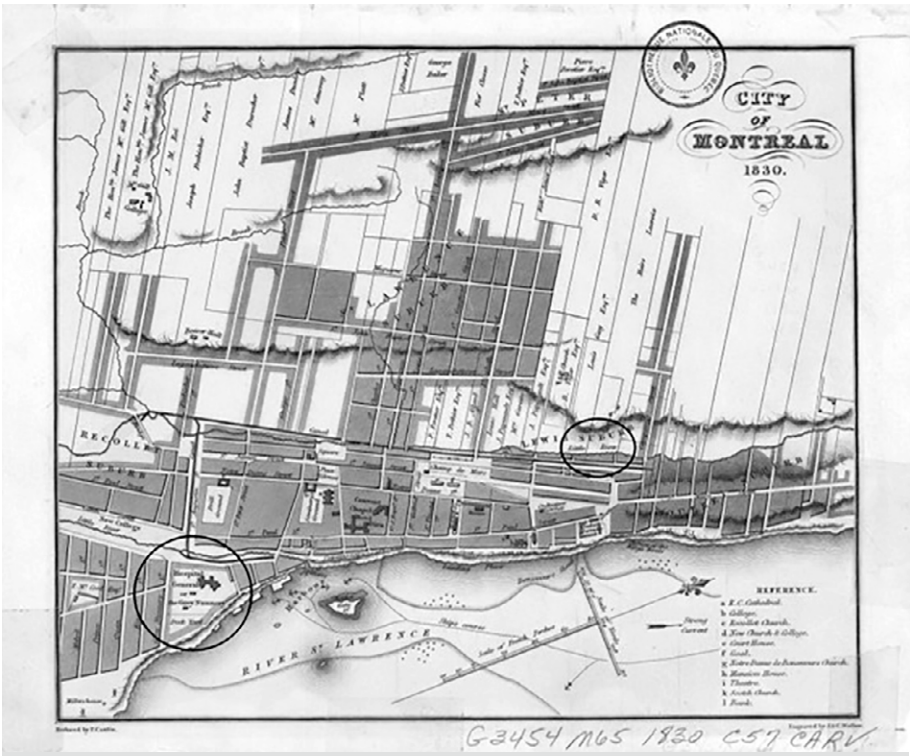
Serge Gagnon. *Mariage et famille au temps de Papineau*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, 300 p.

CES MÈRES QUI TUENT…

QUAND L'INFANTICIDE DEVIENT UN MOYEN DE CONTRÔLER LES NAISSANCES (1798-1850)

par Annie Chênevert

L'infanticide, soit le fait de tuer son enfant à la naissance, est un geste déviant très souvent féminin. Devant un tel acte, nous nous questionnons sur les motifs qui poussent des femmes à agir de la sorte. C'est ce questionnement de base qui a guidé notre maîtrise, dont cet article est issu. Bien qu'une grande part de l'histoire de ces femmes demeure insaisissable, nous avons tenté de retracer leur parcours intime, depuis l'acte sexuel jusqu'à la décision fatidique de tuer leur nouveau-né, dans l'espoir de trouver des explications à leur geste.



Carte de la ville de Montréal en 1830. Certains lieux mentionnés dans l'article ont été encerclés sur la carte. Joseph Bouchette (1830) *City of Montreal*, Londres [document cartographique]. (Bibliothèque et Archives nationales du Québec). http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2243937?docsearchtext=montréal (consulté le 2 décembre 2019).

UN PORTRAIT DES MÈRES INFANTICIDES

D'abord, nous avons tracé un portrait type de la mère infanticide au XIX[e] siècle afin de mieux cerner les enjeux auxquels elle est confrontée. La majorité des mères infanticides étaient des célibataires de moins de 25 ans ou des veuves, habituellement issues des classes les plus pauvres de la société, d'origine canadienne-française ou britannique, et souvent couturières ou domestiques. Il s'agissait donc en général de femmes qui luttaient pour leur survie, étant privées des ressources matérielles qu'un mariage procure généralement.

D'emblée, un constat s'est imposé. Ce comportement déviant consistant à tuer son enfant à la naissance découle directement d'une des plus importantes normes de l'époque : le mariage

avant la procréation. Cette norme sociale, si fortement ancrée dans les mentalités et dont la transgression pouvait être si férocement réprimée, a engendré des comportements régulateurs d'une violence proportionnelle à son importance. Ainsi, l'infanticide doit être compris comme une tentative de contrôler les naissances, au même titre que la contraception ou l'avortement, un moyen ultime pour les célibataires de se soustraire à la maternité non collectivement acceptée dans cette société du XIX[e] siècle.



Adrien Hébert. *Le Couvent des Sœurs Grises, Montréal. Image fixe. Adrien Hébert*, [image fixe]. (Bibliothèque et Archives nationales du Québec). http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3879585?docsearchtext=soeurs%20grises (consulté le 2 décembre 2019).

LA RENCONTRE ET L'ACTE SEXUEL

La rencontre et l'acte sexuel apparaissent évidemment comme les points de départ du futur infanticide. La plupart des mères infanticides semblent avoir eu un parcours qui, jusqu'à un point de rupture, ne s'éloignait pas nécessairement de la norme. Les filles obtenaient des rendez-vous galants avec des garçons rencontrés au village, ou des domestiques se faisaient faire la cour par un collègue. Chastes au départ, plusieurs de ces relations ont toutefois fini par inclure des rapports sexuels. Si certaines filles acceptaient d'avoir des relations sexuelles hors mariage en étant pleinement conscientes des risques d'une grossesse, d'autres semblent avoir été trompées par des séducteurs qui promettaient de les épouser en cas de conception. C'est donc dans ces circonstances précises que les filles déviaient généralement de la norme prénuptiale.

Bien que les sources restent discrètes à ce sujet, il n'est pas exclu que certaines mères infanticides aient été victimes de violence ou d'inceste. Les domestiques étaient particulièrement vulnérables au viol, souvent perpétré par le maître de maison lui-même ou son fils.

ÊTRE « EN FAMILLE »

Chez certaines femmes qui n'avaient finalement pas respecté les normes en matière de sexualité, la fécondation se produisait. En cas d'abandon du père, les filles à la réputation intacte pouvaient recevoir de l'aide de leur communauté, mais pour celles qui se retrouvaient enceintes illégitimement pour la deuxième fois, ou qui provenaient d'un milieu rigide quant au respect des préceptes religieux, un tel secours n'était pas possible. L'exclusion et la marginalité les attendaient donc.

L'AVORTEMENT

Pour ne pas subir l'exclusion associée à une grossesse illégitime, certaines femmes ont certainement tenté d'avorter. En fait, nous croyons que l'avortement et l'infanticide ne doivent pas être pensés séparément, mais plutôt au sein d'une logique d'enchaînement. En effet, nous estimons que c'est généralement à la suite de tentatives abortives infructueuses que l'infanticide était envisagé par les femmes.

Pour éliminer leur embryon, les femmes ingurgitaient des breuvages composés de plantes diverses (sabine, armoise, ergot de seigle, tanaisie, menthe pouliot, sang-de-dragon, chélidoine, bois de cèdre) ayant prétendument des attributs abortifs. Lorsque cette technique ne donnait aucun résultat, elles se tournaient vers des méthodes plus drastiques qui impliquaient des interventions directes au niveau de l'utérus.

CACHER SA GROSSESSE ET ACCOUCHER

Les filles dont les tentatives abortives avaient échoué devaient se résoudre à mener à terme leur grossesse. Celles qui risquaient trop en dévoilant leur situation entreprenaient de cacher leur grossesse. Ce geste représentait une ambition d'envergure dans la société populaire où la surveillance des individus était inscrite dans les comportements courants. Les filles devaient soigner leur conduite, faire en sorte que les signes de grossesse ne soient pas visibles en portant des habits amples, par exemple, et trouver à répétition des mensonges pour expliquer l'absence de leurs règles, un élément très surveillé à l'époque. Les probabilités qu'elles réussissent à cacher leur grossesse étaient finalement très minces. Lorsqu'elles ressentaient les premières contractions, les femmes devaient, pour une dernière fois, berner leur entourage et réussir à avoir un moment de solitude assez prolongé pour pouvoir accoucher, mais suffisamment court pour ne pas éveiller les soupçons. À la naissance de l'enfant, sans trop d'hésitation, elles devaient l'assassiner ou l'abandonner vivant, sans quoi une voisine ou un parent risquait de les surprendre et de les dénoncer.



La sabine, plante utilisée par les femmes au XIX[e] siècle pour mettre un terme à leur grossesse. Franz Eugen Köhler (1897) *Sadebaum*, Allemagne [image fixe]. Domaine public. https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Juniperus_sabina_-_K%C3%B6hler%E2%80%93s_Medizinal-Pflanzen-212.jpg (consulté le 2 décembre 2019).

L'INFANTICIDE

Le moment du meurtre était critique pour ces femmes : elles devaient, en quelques minutes à peine, décider concrètement du sort de l'enfant naissant. Leurs méthodes pour se débarrasser du nouveau-né ont été analysées. Elles se divisent en deux catégories : le crime passif et le crime violent.

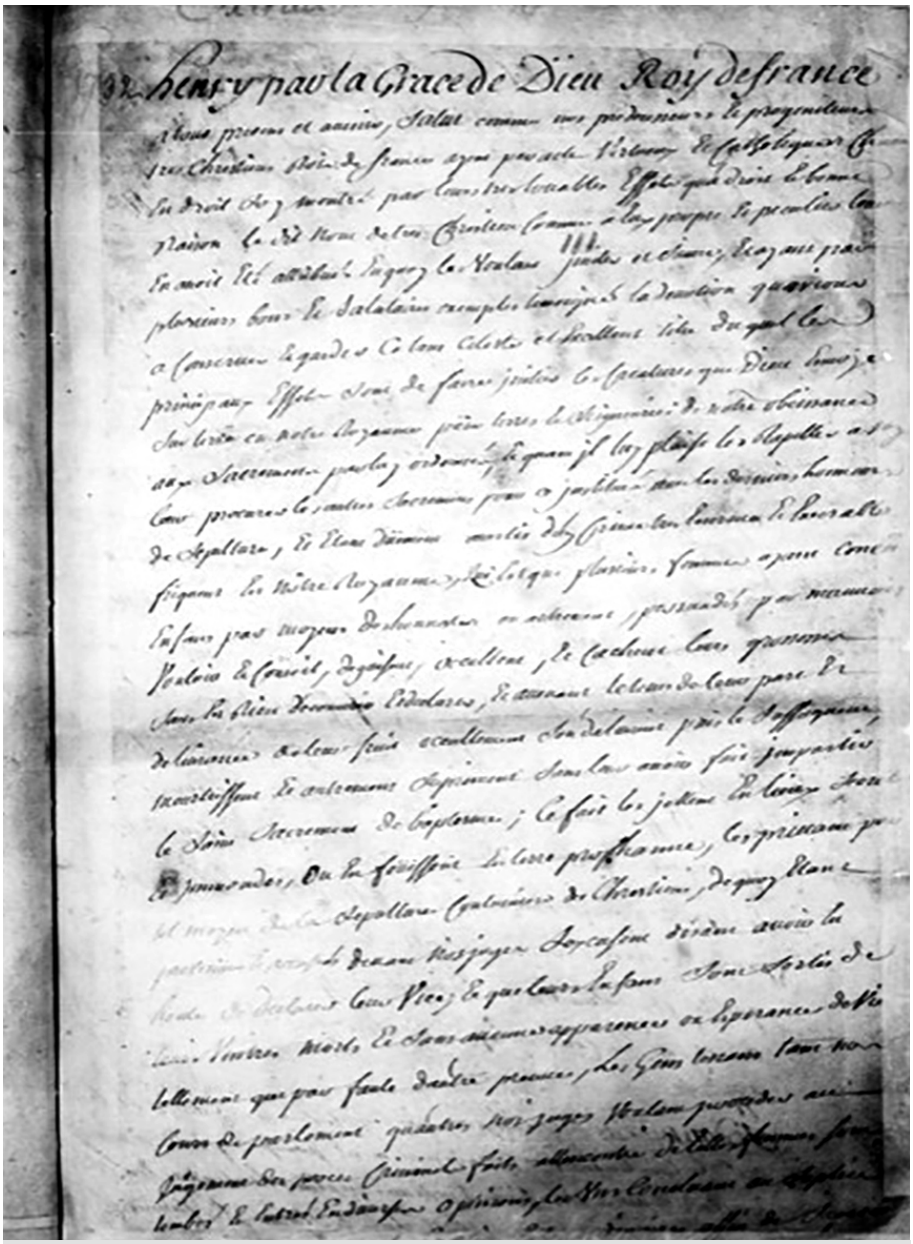
LE CRIME PASSIF

Plusieurs mères qui voulaient se débarrasser de leur nourrisson commettaient un crime passif consistant à l'abandonner.

Certaines femmes laissaient leur nouveau-né dans un espace reculé pour éviter que la dépouille soit repérée et que des accusations soient formulées contre elles. Les forêts et les champs, ces espaces plus ou moins déserts, étaient appropriés pour y laisser leur enfant rapidement. Selon la saison, les corps pouvaient y rester pendant de nombreuses semaines avant d'attirer l'attention d'un résident des alentours. En milieu urbain, certaines femmes se permettaient de déposer leur enfant dans des endroits moins discrets, mais qui ne démontraient pas pour autant une volonté de leur offrir une chance de survie. La base des ponts était manifestement un emplacement prisé. À Montréal, les femmes choisissaient principalement les structures qui enjambaient la Petite Rivière, qui sillonnait jadis la Pointe-à-Callières. En 1847, le corps d'un nouveau-né négligemment enveloppé d'une couverture fut retrouvé par de jeunes garçons qui patinaient sur cette rivière près de la rue Saint-Urbain.

Selon toute vraisemblance, certaines mères prirent des dispositions pour tenter de sauver la vie de leur nouveau-né. Elles déposèrent leur enfant dans des endroits publics, sans doute persuadées qu'il serait recueilli vivant et qu'une âme charitable en prendrait soin. En 1838, des jumeaux furent retrouvés gisant à l'entrée du Vieux Marché, un lieu achalandé et surtout fréquenté par des femmes. Leur mère les avait enroulés ensemble dans une couverture. De l'avis du médecin, les jumeaux seraient morts par suffocation, car ils auraient été enveloppés trop serré.

Les femmes pouvaient aussi se rendre furtivement à la maison d'une connaissance qui saurait prendre soin du nouveau-né ou simplement l'abandonner sur un seuil choisi aléatoirement. Ainsi, en 1831, une inconnue laissa son enfant chez les Drivcoll, Brigitte et Michael, aubergistes qui demeuraient dans la paroisse de Lachine. En effet, le couple retrouva sur son terrain le corps d'un nouveau-né enroulé dans une couverture de laine, dont il ignorait quand et par qui il y avait été déposé.



Extrait de la loi d'Henri II sur les infanticides, fondement des lois subséquentes qui furent en vigueur durant le XIX[e] siècle.

Édit d'Henri II ordonnant que les femmes qui ont été convaincues d'avoir couvert et occulté tant leur grossesse que leur enfantement, et qui ont fait périr leur enfant (infanticide) seront punies de la peine de mort. (1556-1732). Fonds du Conseil souverain, TP1, S777, D66. [en ligne] (Bibliothèque et Archives nationales du Québec). http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3373034?docsearchtext=infanticide (consulté le 2 décembre 2019).

Pour des raisons parfois évidentes (la méconnaissance, la distance à parcourir ou la peur d'être prises en flagrant délit), parfois impénétrables, les mères infanticides ne recoururent pas aux orphelinats pour y laisser leur nouveau-né, alors que ces établissements avaient été créés précisément dans l'espoir de sauver les enfants illégitimes de l'abandon. Sans recourir directement aux orphelinats, certaines mères démontrèrent néanmoins une volonté d'abandonner leur enfant aux soins d'une institution chrétienne. En 1846, un policier qui était près du couvent des Sœurs, Grises entendit les cris d'un enfant. En cherchant, il trouva un nouveau-né, enveloppé dans un drap. L'homme l'emmena alors au couvent des sœurs qui en prirent soin. De plus, un autre enfant fut retrouvé dans une église catholique, abandonné sur un banc.

LE CRIME VIOLENT

Certaines mères infanticides usèrent de violence pour tuer leur enfant. L'asphyxie est une méthode largement recensée dans les cas d'infanticide. Elle procurait une mort rapide, et permettait surtout d'assourdir les gémissements de l'enfant avant qu'un voisin en prenne connaissance. En 1843, par exemple, Félicité Monette entendit les cris étouffés d'un enfant naissant dans la chambre occupée par Eléonor Chance, sa voisine.

La suffocation était aussi une technique couramment utilisée par les

femmes infanticides. Les mères enfermaient leur nouveau-né dans leur coffre personnel ou dans leur armoire et les laissaient croupir sans oxygène. Lors d'un interrogatoire, Sally Ann Armstong avoua aux autorités que son enfant était né vivant et qu'elle l'avait étouffé ensuite entre les deux paillasses de son lit afin de le tuer.

L'immersion dans le but de provoquer la noyade du nouveau-né est également comprise dans les meurtres violents. Généralement, les mères se contentaient de jeter leur enfant vivant dans un cours d'eau. Ainsi, en 1834, une enquête se déroula concernant la découverte d'un nouveau-né flottant sur la rivière Richelieu. Parfois, les mères, surtout les servantes, laissaient tomber leur enfant dans les latrines pour provoquer sa mort. Résidant chez des familles aisées, les servantes avaient accès à des latrines qui leur offraient un peu d'intimité. À l'étroit, seules, en position accroupie, elles accouchaient de l'enfant qui chutait aussitôt dans la fosse. Le corps s'enfonçait alors, s'abîmait, et le nouveau-né mourait submergé.

L'égorgement et la brutalité au sens large étaient aussi des pratiques répandues dans les cas d'infanticide. Émilie Legault, de la paroisse de Saint-Hermas, assassina sa fille, retrouvée couverte du sang provenant des différentes plaies qu'elle avait sur le corps, morte des suites de coups portés avec violence. Un autre enfant fut retrouvé enfermé dans un cercueil peint en noir, le crâne défoncé.

Le crime violent dans les cas d'infanticides prend donc différentes formes. Il traduit sans doute la souffrance de ces femmes, leur détresse psychologique, et possiblement la haine ressentie à l'égard d'un enfant non désiré.

LES SUITES JUDICIAIRES

Après la découverte d'une dépouille, les autorités étaient immédiatement appelées sur les lieux. L'enquête du coroner se mettait alors en branle, dès qu'il y avait raison de croire que l'enfant était mort de violence ou de négligence. Régulièrement, un médecin ou une sage-femme étaient convoqués pour autopsier la victime et déterminer si elle était née vivante. Ils avaient aussi comme mandat d'examiner le corps de la prétendue mère (dans les cas où une femme avait été dénoncée par des citoyens) afin de corroborer qu'elle venait d'accoucher. Pour ce faire, ils observaient la grosseur de sa taille et le lait contenu dans ses seins. Pour qu'une enquête du coroner chemine vers le procès, il devait y avoir un verdict de mort criminelle, mais aussi une coupable dans la mire des autorités, ce qui était finalement rarement le cas. Sur les 85 cas d'infanticide que nous avons recensés, seulement 11 femmes subirent un procès. Au moment du procès, les présumées meurtrières justifiaient leur crime en affirmant que l'enfant était mort-né ou encore qu'elles s'étaient évanouies au moment de l'accouchement, s'effondrant sur leur nouveau-né, qui était alors mort asphyxié. Les délibérations étaient délicates pour les jurés, qui n'avaient finalement que des témoignages subjectifs à l'appui et peu de preuves médicales crédibles. Le taux de condamnation demeura donc extrêmement faible. Sept femmes furent exonérées, tandis que trois obtinrent une sentence mineure de quelques mois de prison pour suppression de part (pour avoir caché leur grossesse). Une seule femme fut reconnue coupable du meurtre de son enfant et dans ce cas précis, des considérations racistes sont sans doute à l'origine du verdict, Betsey Williams, l'accusée, étant « mulâtre » (mot employé dans le rapport du coroner). Différents facteurs peuvent expliquer la clémence et l'attitude des jurés, mais il est indéniable qu'au XIX^{e} siècle, les hommes avaient une attitude paternaliste qui se reflétait devant les tribunaux. En effet, les mères infanticides furent de plus en plus déresponsabilisées par rapport à leur crime, traitées comme de pauvres femmes, des mineures, incapables de faire des choix éclairés. De plus, les hommes de loi ne voyaient aucune utilité civique à sévir contre les mères infanticides, puisque, malgré leur acte marginal, elles ne représentaient pas un réel danger pour la société. Les condamner à la prison à vie ou à la mort (avant 1812) leur apparaissait comme un châtiment disproportionné. Si, sur le coup, la communauté était souvent prête à les répudier, après quelque temps, le drame s'étant estompé, les mères infanticides devenaient des femmes ayant été victimes de l'insouciance des hommes plutôt que des criminelles. Elles réussissaient donc souvent à réintégrer avec une certaine dignité la société, surtout s'il s'agissait de leur première transgression.

Bref, en retraçant ainsi le parcours des mères infanticides, nous pouvons mieux comprendre leur geste et les motifs qui les habitaient, sans pour autant mettre totalement de côté le caractère dérangeant de l'acte.

Annie Chênevert est enseignante en univers social.

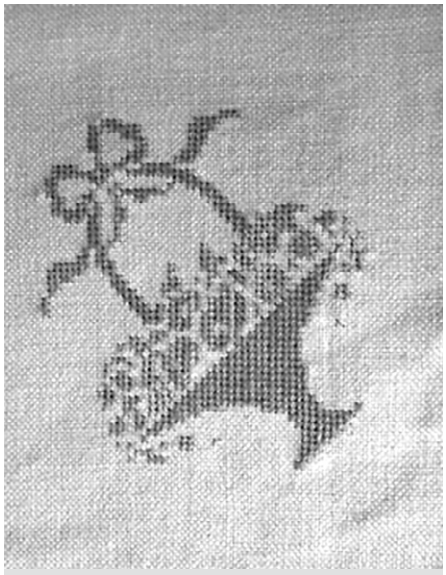


DEVENIR UNE FEMME EN INSTITUTION PSYCHIATRIQUE (1921-1950)

par Marie-Claude Thifault

Le petit point est un point en diagonale qui se travaille méthodiquement en rangs horizontaux, de gauche à droite, puis de droite à gauche, en plaçant l'aiguille de l'envers vers l'endroit du canevas pour la ressortir, repiquer, et ainsi de suite. Tout à la fois un art et un passe-temps qui occupent le fil des jours, les travaux d'aiguille surjetant le coton blanc des linges à vaisselle, des serviettes et des draps ont longtemps été une activité féminine pratiquée dans le rituel de la confection minutieuse du trousseau des jeunes filles. Ces étoffes, comme l'a écrit l'historienne Michelle Perrot, font partie d'un patrimoine matériel précieux de l'histoire des femmes : « (…) c'est au monde muet et permis des choses que les femmes confient leur mémoire[1] ».

Hors du temps, hors des événements, ce travail de broderie illustre les silences de l'histoire, la mémoire des sans-voix, celle, ici, de Marguerite-Marie, une jeune épileptique orpheline de père internée à l'âge de 12 ans à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu. Entre les murs de cet établissement asilaire montréalais où elle passera toute son existence, Marguerite-Marie rêvera d'une vie hors des murs semblable à celle de ses sœurs qui, tour à tour, se marieront et pour qui, soigneusement, avec patience et talent, elle brodera sur des coupons de cotonnade les initiales des futurs époux ou des gerbes de fleurs piquées de rose et de lilas.



Petit point de broderie réalisé par Marguerite-Marie (vers 1921-1950). (Coll. privée).

Des traces de l'existence de Marguerite-Marie me sont parvenues par un heureux hasard[2]. Outre les travaux de broderie, ce sont des photographies, des lettres, des coupures de journaux, et des objets divers qui avaient été précieusement conservés et transmis de mère en fille dans la famille de Marguerite-Marie, sa mère, sa sœur Cécile et sa nièce Mariette ayant, comme bien des femmes, selon Perrot, « […] la passion des coffrets, des boîtes et des médaillons, où elles enferment leurs trésors[3] ». Mariette, touchée par la délicatesse de notre mise au jour dans *Une toupie sur la tête*[4] de parcours de vie qu'elle considérait comme « misérables », me contacta pour savoir à qui, à son tour, elle pouvait confier une boîte de souvenirs ayant appartenu à sa mère (Cécile). C'est ainsi que j'ai eu accès à la correspondance de Marguerite-Marie et que j'ai pu ajouter sa voix au récit de son internement, et par là même à l'histoire de la psychiatrie québécoise[5]. L'approche microhistorienne que je privilégie, basée sur une histoire par le bas (*from below*)[6] sensible à l'expérience des patients, implique, comme le dit l'historien Carlo Ginzburg, « l'étude minutieuse, complexe et détaillée d'un cas » et permet « de réfléchir au rapport entre normes et anomalies[7] ». Je propose dans le cadre de cet article de juxtaposer, comme on a rarement l'occasion de le faire, le discours retrouvé d'une patiente, Marguerite-Marie, et les informations tirées de son dossier médical.

« J'AI DOUZE ANS MAMAN… J'SAIS PAS SI TU COMPRENDS, COMMENT J'ME SENS[8] »

Le dossier médical de Marguerite-Marie la révèle à son admission comme une jeune fille talentueuse qui sait lire et écrire et qui répond facilement aux questions telles que « Qui a découvert le Canada? » et « Qui a fondé Montréal? ».



Archives familiales. Marguerite-Marie à l'extrême gauche qui pose en compagnie de ses quatre sœurs et de ses parents (vers 1918).

Elle fait même un peu de zèle en répliquant à une question qu'elle ne se chicanait pas avec ses parents, mais que « c'est eux autres qui [la] chicanaient » lorsqu'elle n'était pas tranquille[9]. Il est plausible d'imaginer Marguerite-Marie joyeuse, taquine et perspicace à sa manière de faire face, du haut de ses 12 ans, à un entretien dirigé par un aliéniste. Ou bien énergique, comme en témoigne la photographie de famille où les contours flous de la boucle dans les cheveux de Marguerite-Marie trahissent le difficile défi que représente pour elle le fait de rester immobile.

Certes, l'institution psychiatrique contribua à transformer cette enfant au tempérament énergique et clément en une femme d'humeur irritable. La cause de cette métamorphose réside peut-être bien dans un « événement » – tel que défini par Arlette Farge[10] – qui aura un impact majeur sur la destinée de Marguerite-Marie. Une note d'évolution médicale rapporte qu'après quatre années d'internement, dont deux ans sans crise d'épilepsie, « il ne semble pas nécessaire de prolonger son séjour à l'asile[11] ». Considérant son état de santé physique excellent et le fait qu'elle est sans traitement depuis deux ans, un congé est recommandé. Malgré cela, sa mère veuve depuis bientôt cinq ans refuse – pour des raisons qui ne sont pas explicitées au dossier – de retirer sa fille de Saint-Jean-de-Dieu. Marguerite-Marie n'obtint ni congé ni libération et passa le reste de ses jours en institution psychiatrique, jusqu'à son dernier souffle, le 15 août 1950.

Par un jeu d'associations, il m'a semblé intéressant, à partir de cet événement, de chercher à mieux comprendre les ressentiments qui ont pu habiter Marguerite-Marie pendant presque trois décennies, durant lesquelles elle est devenue une adulte. Le temps long et monotone de l'enfermement, Marguerite-Marie le passe à écrire à sa mère et à ses sœurs, à lire les journaux, à faire des mots croisés, à apprendre la sténographie et, bien sûr, à piquer de l'envers à l'endroit des linges à vaisselle qu'elle offre à ses sœurs engagées avec l'homme de leur vie… un bonheur inaccessible à la jeune femme qu'elle devient.

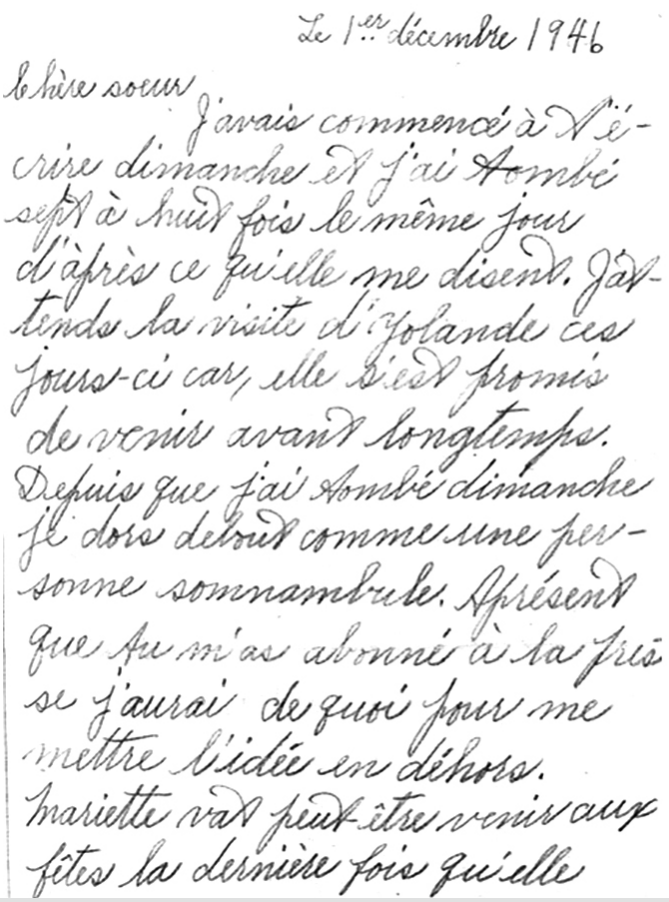
Dans sa correspondance, Marguerite-Marie reste silencieuse sur sa vie à l'asile, si ce n'est pour raconter une histoire rigolote survenue lors d'une de ses crises d'épilepsie – par ailleurs de plus en plus nombreuses –, pour insister sur la présence de visiteurs, ou plutôt sur leur absence remarquée. Elle ne fait aucunement allusion à l'exaspération que



http://www.musee-mccord.qc.ca/scripts/large.php?accessnumber=VIEW-11279&Lang=2&imageID=156100



Archives familiales. Marguerite-Marie dans son cercueil, 1950.



Le 1er décembre 1946

Chère soeur

J'avais commencé à t'écrire dimanche et j'ai tombé sept à huit fois le même jour d'après ce qu'elle me disent. J'attends la visite d'Yolande ces jours-ci car, elle m'a dit promis de venir avant longtemps. Depuis que j'ai tombé dimanche je dors debout comme une personne somnambule. Présent que tu m'as abonné à la presse j'aurai de quoi pour me mettre l'idée en dehors. Mariette va peut-être venir aux fêtes la dernière fois qu'elle

Archives familiales. Lettre de Marguerite-Marie adressée à sa sœur Cécile, 1er décembre 1946.

provoquent les « folles » autour d'elle, aux coups qu'elle leur inflige[12] ou encore aux raisons entourant son transfert vers la salle des agitées. Marguerite-Marie n'a d'intérêt que pour ce qui se passe « en dehors[13] ». Malgré la haine, la colère et la tristesse qui forgent son caractère, Marguerite-Marie survit à l'asile en s'accrochant aux petits plaisirs que lui procurent sa quête d'informations sur les membres de sa famille et sur les gens de son village natal, comme en témoigne cet extrait d'une lettre destinée à sa sœur Cécile : « Ces jours-ci tout en lisant la presse j'ai lu le décès d'une dame [Q.] qui se trouve la tante de [ton mari] et je ne savais pas qu'il avait 2 cousines […] Mr [Q.] (sic) est décédé et il était mentionné sur la même presse lui était âgé de 94 ans et elle avait 87 ans ils n'étaient pas jeunes ni l'un ni l'autre[14]. »

Dans la presse écrite et les revues populaires, elle collectionne des faits divers et des anecdotes à raconter dans ses lettres. Des sujets qui animeront également ses conversations avec ses visiteurs et qui la rendront suffisamment intéressante pour leur donner le goût de revenir la voir. Fin finaude, Marguerite-Marie se projette dans la vie de ses proches de manière à oublier son exclusion totale de la société en faisant comme si elle y prenait part.

« J'AI RENCONTRÉ L'HOMME DE MA VIE[15] »

Les pensées secrètes et les rêves d'amour de Marguerite-Marie sont savamment enfouis dans les étoffes brodées gardiennes de sa mémoire. Cependant, de fil en aiguille, des indices font surface et révèlent sa curiosité avérée pour les histoires d'amour de ses sœurs, leur mariage, leur vie à deux. « [L] idée en dehors[16] », comme elle dit, elle demeure indifférente face aux pensionnaires de l'établissement qu'elle côtoie lors des « sauteries », des célébrations festives ou sur le vaste terrain de l'asile. Néanmoins, elle aussi rêve d'amour, et c'est pour Emilio que son cœur s'emballe. Elle n'a jamais oublié celui avec qui elle a fréquenté les bancs d'école et qui est réapparu dans sa vie grâce aux journaux qu'elle consulte attentivement. « Si tu m'écris tu me parleras d'Emilio j'ai sa photographie et je désirais bien voir celle de sa femme pour voir ce qu'elle a l'air sur la presse[17] », écrit-elle à Cécile. Bien que le cœur d'Emilio lui soit inaccessible dans la vraie vie, rien ne l'empêche de le courtiser dans ses rêves : « J'ai rêvé à Emilio il y a quelques temps (sic) malgré que je ne le vois pas souvent en réalité je rêve à lui de temps à

autre. Je l'ai trouvé sur la presse dans le passé apprenant qu'il était maire de la paroisse et il doit l'être encore[18]. » Rêveuse, cachottière, Marguerite-Marie? Certainement, elle qui ne se lasse pas de tracer en signes sténographiques le prénom de l'élu de son cœur.

L'AUTRE VISAGE DE MARGUERITE-MARIE

Le hasard étant parfois heureux en recherche, s'ajoutent au récit d'internement de Marguerite-Marie la correspondance familiale et quelques artéfacts que m'a remis sa nièce. L'analyse du tout permet de présenter une autre facette de la vie de la jeune fille enjouée devenue une femme aigrie durant le temps long de l'enfermement asilaire, et ainsi de proposer une autre histoire de la psychiatrie québécoise. Ce qui a été identifié comme étant un événement dans le parcours psychiatrique de Marguerite-Marie est la décision de sa mère de ne pas la retirer de l'institution psychiatrique, et cela, même si, selon l'avis médical, son état le permettait. Cet événement marque un tournant important dans la vie de Marguerite-Marie, en l'obligeant à souffrir sa vie à l'asile parmi les aliénés. Certes, à cette époque, l'épilepsie est une maladie grave pour laquelle aucun traitement efficace n'existe, et l'internement est une pratique courante. Néanmoins, ce choix a un impact important sur la destinée de Marguerite-Marie. Résignée, elle fait preuve d'inventivité en gardant « l'idée en dehors » pour survivre à l'asile.

La littérature sur l'enfermement asilaire rapporte qu'habituellement, les possibilités de libération des aliénés sont plus grandes lorsque la famille demeure en contact avec le malade, mais l'histoire de Marguerite-Marie vient nuancer cet état de fait. Bien que cette dernière ait été bien entourée et qu'elle n'ait jamais été abandonnée par les siens, qui lui ont écrit et l'ont visitée régulièrement, elle est restée impuissante devant la décision de son internement. Finalement, Marguerite-Marie, qui n'a pas survécu jusqu'aux années 1960, n'a pas profité du grand mouvement de désinstitutionnalisation qui l'aurait vraisemblablement libérée, comme l'a dit sa nièce Mariette, d'un parcours de vie « misérable ».

Marie-Claude Thifault est historienne spécialiste des institutions psychiatriques québécoises et canadiennes et des soins de santé mentale, professeure titulaire à l'École des sciences infirmières de la Faculté des sciences de la santé de l'Université d'Ottawa et titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie canadienne en santé. En tant que directrice de l'Unité de recherche sur l'histoire du nursing, elle participe au développement de l'histoire du nursing et de l'histoire des soins psychiatriques.

Références :

1) Michelle Perrot. *Les femmes ou les silences de l'histoire*. Paris, Champs Flammarion, 1998, p. 15.

2) Claire Zalc, « Carlo Ginzburg : "Il y a toujours en histoire cette possibilité de l'inattendu" », *Libération*, 10 octobre 2019. En ligne https://www.liberation.fr/debats/2019/10/10/carlo-ginzburg-il-y-a-toujours-en-histoire-cette-possibilite-de-l-inattendu_1756508. Récupéré le 11 novembre 2019.

3) *Ibid*.

4) André Cellard et Marie-Claude Thifault. *Une toupie sur la tête. Visages de la folie à Saint-Jean-de-Dieu*. Montréal, Boréal, 2007.

5) Marie-Claude Thifault, « Des existences et des singularités dans le discours historique. Les lettres de Marguerite-Marie, 1921-1950 », dans Klein, A. et S. Parayre (dir.). *Histoire de la santé (XVIII^e^-XX^e^ siècles). Nouvelles recherches francophones*. Québec, PUL, 2015, p. 123-139.

6) Laurence Guignard et Hervé Guillemain. « L'Histoire en délires. Usages des écrits délirants dans la pratique historienne », dans Perreault, I et M-C Thifault (dir.) (2016). *Récits inachevés. Réflexions sur la recherche qualitative en sciences humaines et sociales*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2016, p. 177-200.

7) Claire Zalc. *op. cit.*

8) Paroles de la chanson « J'ai douze ans » (Germain Gauthier et Luc Plamondon) tirée de l'album *Srip Tease* (1979) de Diane Dufresne.

9) Archives médicales de l'IUSMM. Dossier médical Saint-Jean-de-Dieu. Assemblée des médecins, 18 octobre 1921.

10) Farge, A. « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrain, anthropologie & sciences humaines. Qu'est-ce que l'événement?* Vol. 38, mars 2002 : 67-78.

11) *Idem*. Note médicale 6 octobre 1925.

12) Archives médicales de l'IUSMM. Dossier médical Saint-Jean-de-Dieu. Note médicale, 11 mars 1937.

13) Archives familiales. Lettre de Marguerite-Marie, 1^er^ décembre 1946.

14) *Idem* (n° 10). 7 mars 1943.

15) Paroles de la chanson « J'ai rencontré l'homme de ma vie » (Luc Plamondon) tirée de l'album *Tiens-toé ben, j'arrive* (1972) de Diane Dufresne.

16) Archives familiales. Lettre de Marguerite-Marie, 1^er^ décembre 1946.

17) *Idem*, 22 février 1934.

18) *Idem*, 7 mars 1943.

« VITE, CHEZ UN PSYCHIATRE, MADAME! »

FEMMES, ROMAN ET CRITIQUE LITTÉRAIRE AU TOURNANT DES ANNÉES 1930

par Adrien Rannaud

L'année 1931 voit la création d'une nouvelle collection éditoriale des plus curieuses dans la vie littéraire québécoise : « Les romans de la jeune génération ». Son initiateur, Albert Lévesque, patron de la Librairie d'Action canadienne-française, entend ainsi « publier des ouvrages de tous les genres littéraires et artistiques, sans excepter les romans où l'amour, l'âme humaine, les réalités vivantes de notre siècle et de notre milieu, serviront d'objet d'observation descriptive ou psychologique ». Parmi les trois premiers titres parus dans cette collection, deux romans attirent l'attention de la critique. Le premier, *Dans les ombres*, est l'œuvre d'une jeune écrivaine de 26 ans, Éva Senécal, et raconte l'histoire de Camille, jeune femme mariée, et de son amour illégitime pour un Américain en vacances dans les Cantons-de-l'Est. Le second, intitulé *La chair décevante*, écrit par la poète à succès Jovette-Alice Bernier, se construit autour de la vie d'une fille-mère, Didi. Ces deux romans, en raison tant des sujets qu'ils abordent (adultère, amour hors mariage, sensualité, folie) que de la signature féminine qu'arbore leur couverture, déclenchent une secousse dans le milieu littéraire, tout en participant au renouvellement des formes et des discours romanesques québécois du tournant des années 1930. La réception critique qu'ils obtiennent dans les journaux et revues témoigne aussi des contraintes qui jalonnent la carrière de romancières comme Éva Senécal et Jovette-Alice Bernier, notamment du fait qu'audace littéraire rime, pour les plus conservateurs, avec déviance au féminin et danger social.

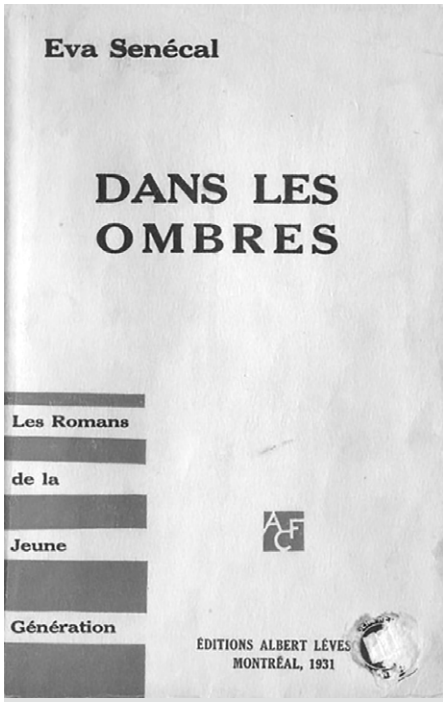


Photographie de Jovette-Alice Bernier, vers 1930, photographe inconnu (BAnQ, fonds 318).

NÉVROSE ET « SPASMES HYSTÉRIQUES » : *DANS LES OMBRES* D'ÉVA SENÉCAL

Publié dans une nouvelle collection qui intrigue, *Dans les ombres* d'Éva Senécal est récipiendaire du prix Albert-Lévesque en 1931, consécration symbolique accompagnée d'un prix de 250 $. Le roman est donc doublement cautionné, à la fois par une maison d'édition en vogue et par le jury d'un prix littéraire, ce qui confère un relatif prestige au titre. Le communiqué de presse émis par Albert Lévesque est à cet égard hautement éloquent : « Le roman de M^lle^ Senécal est bien digne d'inaugurer cette nouvelle série de publications mensuelles. » Or, rien ne se passe comme prévu. L'automne 1931 devient le théâtre d'une brève, mais vibrante querelle autour du roman, dans laquelle la question de la morale du personnage féminin – et, par extension, celle de la morale de son autrice – cristallise les points de vue. Le barnum médiatique est amorcé par un article de l'écrivain Jules Larivière en septembre 1931 dans *Mon Magazine*, qui pointe du doigt la psychologie de l'héroïne « pantelante, épuisée et névrosée », Camille : « Et jusqu'à la fin du volume c'est un long cantique à la volupté, à l'amour "plus fort que la mort", cantique d'allégresse parfois entrecoupée de vagues remords et de spasmes hystériques. » Larivière reproche à Senécal, et plus généralement aux femmes de lettres, d'écrire sans pour autant comprendre la portée de leurs textes. Pour le critique, la névrose de Camille, qui n'est finalement qu'une « pauvre cervelle déséquilibrée, esprit perverti par des lectures sans direction, curieux assemblage de contradictions hystériques et névrosées, foyer de volupté somnolent qui n'attend que le souffle du romanesque pour s'enflammer », serait le reflet du caractère souffreteux de l'autrice elle-même. Le danger est bien réel, selon Larivière, car *Dans les ombres* constitue un livre mauvais, susceptible d'éveiller chez les lecteurs et lectrices, et particulièrement chez les plus jeunes, des passions interdites : « je n'en conseillerais pas la lecture à une jeune fille », conclut-il dans son article vitriolique.

L'état de névrose souligné et décrié par Jules Larivière est ce qui attire l'attention des détracteurs d'Éva Senécal. S'inscrivant dans la droite ligne du critique, la journaliste Louise-Georgette Gilbert, sous le pseudonyme de Louise, réaffirme dans le quotidien *La Patrie* que la morale doit empêcher la représentation d'une héroïne qui, parce qu'elle est dépressive, « se jett[e] à la tête du premier venu ». L'écrivain Claude-Henri Grignon, qui signe Stello, estime pour sa part que Camille n'est qu'« un petit paquet de nerfs, qui se croit importante parce qu'elle a frisé l'adultère ». L'historien et directeur de *La Revue moderne* Jean Bruchési est quant à lui des plus directs : « Vite, chez un psychiatre, madame! » Ce sont ici les échos lointains des travaux en psychanalyse du tournant du XX^e^ siècle (pensons aux études du docteur Jean-Martin Charcot, en France) qui traversent la critique, et qui témoignent d'une frayeur collective face aux états d'ennui, de nostalgie et de mélancolie au féminin dépeints dans *Dans les ombres*. Le critique du *Bien public* Vigilant abonde dans le sens de Larivière en dénonçant avec virulence les impacts d'une telle littérature sur la société québécoise : « Que l'on continue d'exalter ainsi les anormaux, comme tant d'écrivains médiocres le font, et bientôt nous aurons une société à l'envers […] De grâce, ne laissons pas implanter au Canada ce genre de littérature malsaine. Nos jeunes devraient avoir bien autre chose à lire que ces élucubrations de névrosés. » L'accusation de Vigilant est révélatrice de la frilosité de la critique à l'égard des industries culturelles qui véhiculent les anormalités d'une modernité trompeuse.



Couverture de l'édition originale de *Dans les ombres*, Éditions Albert Lévesque, 1931.

Le tollé médiatique que subissent Éva Senécal et son éditeur Albert Lévesque révèle ainsi la misogynie ambiante qui marque la vie littéraire québécoise en 1931. D'une part, les critiques n'hésitent pas à amalgamer le personnage et l'autrice dans le but de dénigrer la création littéraire des femmes. D'autre part, la littérature, et notamment celle produite par les femmes, se trouve cadenassée par l'impératif de la morale et du bien collectif. La nostalgie de Camille dans *Dans les ombres* devient, dans la presse, synonyme inquiétant de névrose et d'hystérie; autant d'états psychologiques qu'il convient de bannir, au nom de la littérature et de la société québécoises. Éva Senécal fait les frais de cette réception houleuse qui l'isole et vient fracasser son rêve de s'imposer sur la scène littéraire. Après un second roman, *Mon Jacques*, publié en 1933 et qui se fait également descendre en règle par la critique, celle qu'on traite de « Mademoiselle Bas-Bleu » dans la presse abandonne sa carrière d'écrivaine.

JOVETTE-ALICE BERNIER ET LA « DÉBÂCLE D'ÂME »

Dans une lettre adressée au critique et écrivain Louis Dantin, Jovette-Alice Ber-

nier écrit à propos de son roman en préparation, *La chair décevante*, qu'elle veut « un titre qui fasse vendre le livre » – quitte, comme elle l'ajoute plus loin, à donner la nausée à l'ancien recteur de l'Université Laval, M^gr^ Camille Roy! On ignore tout des chiffres de vente réels du roman paru à l'automne 1931, mais sa réédition, deux ans plus tard à compte d'autrice, témoigne d'un certain engouement autour du volume. Le tapage médiatique qui accompagne la publication de *La chair décevante* permet également de prendre la mesure du succès lors de sa sortie de ce roman, tiré de l'oubli dans les années 1980 à la faveur des études féministes. Il faut dire que le personnage principal, Didi, est une fille-mère qui refuse la condamnation sociale et morale qui pèse sur elle, en offrant un témoignage tout en sensualité et en révolte de sa vie exceptionnelle. En témoignent ces lignes, tirées du début du roman, et dans lesquelles le corps féminin se dénude et se montre sans ambages : « J'allais à l'encontre de toutes les lois naturelles : ma taille trop moulée me faisait honteuse; mon bras nu était un péché; le regard des hommes brûlait ma chair; j'étais dans mon cœur la plus amorale des femmes sans m'en douter. »



« L'heure du rêve… », Jean-Paul Audet, dans Éva Senécal, *Dans les ombres*, 1931, p. 87.

Les critiques ne s'y trompent pas, échauffés qu'ils sont par la névrose de Camille dans *Dans les ombres* : le roman de Bernier brasse solidement la cage de l'esthétique clérico-conservatrice et de ses modèles régionalistes tournés vers la dévotion et la fidélité au féminin. Sur la forme, le récit à la première personne, tissé d'aphorismes et d'images suggestives, rappelle tantôt les « syncopes de jazz », tantôt une « écriture cinématographique », selon Lucien Parizeau dans *La Patrie*. On est loin de *Maria Chapdelaine*, modèle esthétique qui plane sur la vie littéraire de l'entre-deux-guerres! Sur le fond, la sensuelle Didi, qui affirme vouloir « vivre, vivre, désespérément vivre » dans la « détente voluptueuse des corps », s'attire blâmes et anathèmes. Jean Bruchési, dans *La Revue moderne*, suspecte une « recherche du mal » et une « délectation de la douleur pour la douleur » pathologiques. S'il reconnaît le talent brut de Jovette-Alice Bernier, son appréciation n'en demeure pas moins teintée par la question morale, qui lui apparaît nébuleuse dans le roman : « Un livre est-il moral lorsque l'auteur […] prêche la révolte contre toute discipline, contre toute loi et toute société tenues pour responsables de sa faute? Un livre est-il moral quand il tend à démontrer que la vertu n'est qu'hypocrisie? » Camille Roy, comme s'y attendait l'écrivaine, dénonce « la vie inférieure » de Didi et son manque d'exemplarité, ainsi que la ferveur de la sensation qui innerve le récit : « *La chair décevante* est surtout le roman de la sensualité, incohérent comme elle, et illogique comme elle. » L'abbé Louis Bethléem, auteur français de l'ouvrage *Romans à lire et romans à proscrire*, prend même le temps d'adresser aux journaux québécois son indignation et sa déception : « C'est le livre entier qui est empreint de langueur et de sensualité […]. C'est un tout autre roman que nous attendions du Canada, de notre cher Canada français. » Venant à la rescousse de son autrice, Albert Lévesque parlera, lui, d'un roman écrit « précisément pour démontrer davantage les déceptions, les funestes conséquences, les difficultés insurmontables que la vie dresse devant ceux qui tentent de lui arracher les plaisirs interdits ». Lévesque fait ici probablement référence à la folie de Didi sur laquelle se clôt le roman, et qui isole le personnage féminin de la société.

Si les points de vue divergent sur le sens moral de *La chair décevante*, tous s'entendent pour évoquer le destin hors-norme d'une héroïne qui dérange l'ordre établi. Ainsi, dans un texte portant sur le recueil de poésie *Les masques déchirés* que fait paraître Bernier en 1932 – recueil qui se présente comme la continuité lyrique des thèmes amorcés dans *La chair décevante* –, le père Carmel Brouillard résume l'œuvre de l'écrivaine comme une « débâcle d'âme » proche de l'immoralisme de l'écrivain français André Gide – sans toutefois,



Frontispice du roman *La chair décevante* par Alyne Gauthier, dans Jovette-Alice Bernier, *La chair décevante*, Éditions Albert Lévesque, 1931, p. 7.

nous rassure-t-il, que les livres de l'écrivaine se classent « parmi les documents d'hystérie ou de psychonévrose ». Il évoque aussi la tendance de la romancière-poète à sombrer dans ce qu'il appelle le « bolchévisme de la conscience ». La faiblesse physique et psychologique de Jovette-Alice Bernier supposerait ainsi un autre danger politique et social, celui du communisme.

La modernité esthétique des écrivaines de l'écurie Lévesque est donc globalement méprisée, voire conspuée par le discours critique, qui assimile leurs romans à l'expression vaguement littéraire de troubles mentaux ou d'idées politiques affolantes traduisant *in fine* l'impossibilité, pour les femmes, d'accéder à l'ordre symbolique du langage et de pouvoir ainsi représenter le « réel » – comprendre ici l'attachement à la terre, à la famille, à la collectivité et au devoir. Éva Senécal et Jovette-Alice Bernier troquent cette vision traditionnelle du réel contre une représentation plus proche, incarnée et nuancée de la psychologie féminine. Mal leur en prend : on les accuse de démence, de névrose, et d'être les apôtres de la « menace rouge ». En somme, ces deux exemples singuliers illustrent bien le plafond de verre qui domine la création littéraire dans les années 1930, et que l'autrice de *La chair décevante* cherchera à nouveau à fracasser dans *Les masques déchirés*, avant d'amorcer une carrière fructueuse dans des formes médiatiques moins étriquées comme la radio et la télévision.

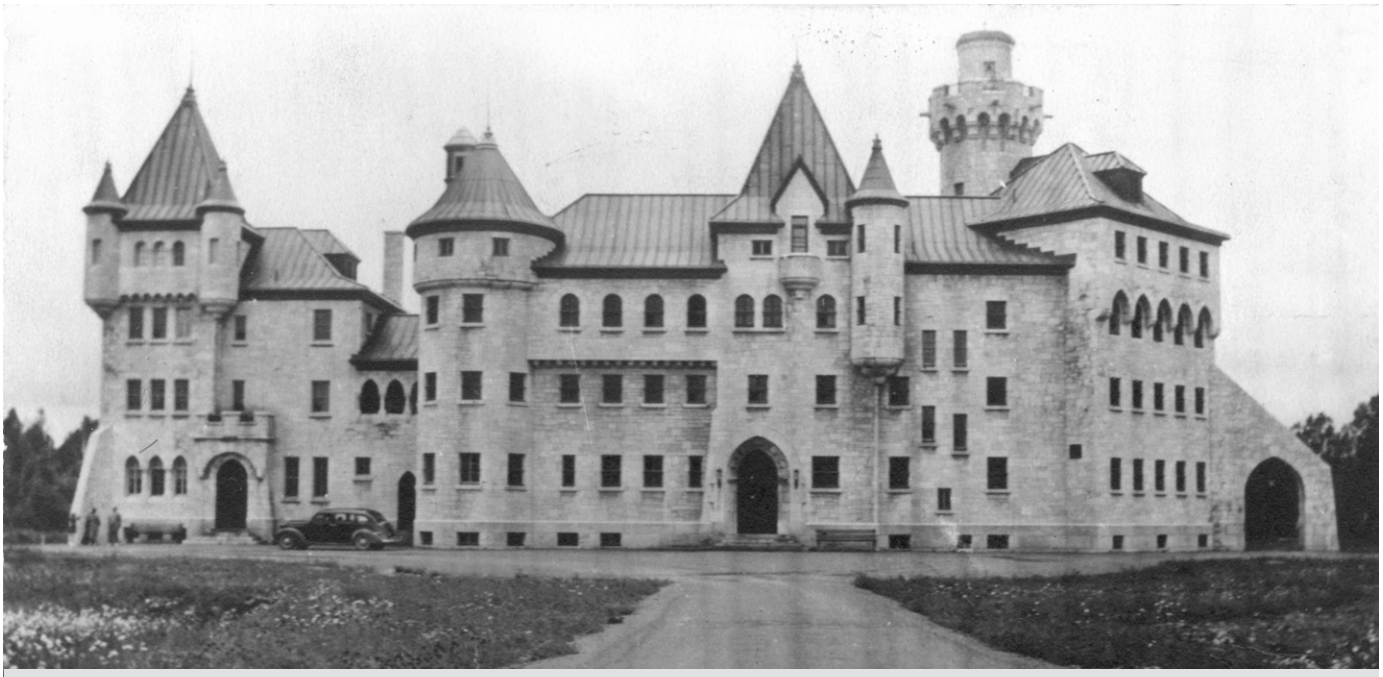
Il n'est pas de secrets, de tares, de misères,
Dont rougisse la faible et vieille humanité :
La vie n'est que la vie, et vous êtes faussaires,
Si vous défigurez la simple vérité.

Adrien Rannaud est professeur de littérature et culture québécoises à l'Université de Toronto.

Pour en savoir plus :

Daniel Chartier. *L'émergence des classiques. La réception de la littérature québécoise des années 1930*. Montréal, Fides, 2000, 318 p.

Adrien Rannaud. *De l'amour et de l'audace. Femmes et roman au Québec dans les années 1930*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2018, 334 p. (Coll. « Nouvelles études québécoises »).



Bâtiment en 1931. (Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Album 40-12).

PRIÈRES ET ARTISANAT :
LA RÉHABILITATION À LA PRISON DES FEMMES DE QUÉBEC, 1931-1972

par Julie Francœur

Le Refuge Notre-Dame de la Merci, prison strictement réservée aux femmes, ouvre ses portes à Québec en décembre 1931. La réhabilitation des prisonnières est confiée aux Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, communauté religieuse qui a développé dans la ville de Québec plusieurs œuvres venant en aide aux femmes dites déviantes. Les femmes qui y sont incarcérées ont commis des délits divers allant des simples vols à la tenue de maisons de prostitution, mais la majorité d'entre elles ont été arrêtées pour des délits liés au trouble de l'ordre public (flânage, vagabondage, désordre ou ivresse). La réhabilitation dans cette prison, d'abord basée sur le travail féminin et la pratique religieuse, prend un aspect bien spécifique à partir de la décennie 1940. Cet article explore les avenues de réhabilitation développées par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec et appliquées au Refuge Notre-Dame de la Merci, axées sur la pratique religieuse, l'apprentissage de savoir-faire typiquement féminins et la pratique de l'artisanat.

Selon l'historienne Andrée Lévesque, le concept de « femme déviante » pourrait être décrit ainsi : « toutes les femmes qui, dans quelque circonstance que ce soit, ne se sont pas pliées à la norme et n'ont pas suivi les prescriptions tomberont dans la déviance sociale ». Les femmes prisonnières sont donc « doublement » déviantes : elles sont coupables de petits délits, donc elles dévient du corps social qui s'est doté de règles, et, ce faisant, elles dévient de leur rôle de femmes qui sont censées être plus douces et dociles que les hommes. De plus, au cours du XIX^{e} siècle, les rôles sociaux des femmes sont de plus en plus axés sur leurs fonctions reproductives. Même si plusieurs femmes des milieux populaires doivent travailler, selon les discours bourgeois, les femmes « normales » sont celles qui se consacrent à leur rôle d'épouse, de mère et de ménagère. En outre, les délits féminins passibles d'emprisonnement

sont le plus souvent associés à la morale et à la sexualité, sujets de déviance féminine par excellence, alors que les délits des hommes ont tendance à concerner l'atteinte à la propriété privée et la violence physique.

LA PRATIQUE RELIGIEUSE COMME GAGE DE « MORALITÉ »

Lorsque les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec prennent en charge la section féminine de la prison de Québec, leurs méthodes de réhabilitation sont très développées et déjà éprouvées. Depuis le début du XIX[e] siècle, en Occident, on réprime tout type de déviance (féminine, masculine et juvénile) par l'enfermement dans de grandes institutions. Avec le temps, celles-ci deviennent de plus en plus spécialisées. Dans le monde catholique, ces institutions sont administrées par des communautés religieuses. Pour la prise en charge des « femmes perdues », ainsi qu'on désigne les femmes déviantes à cette époque, les Sœurs du Bon-Pasteur d'Angers sont « populaires », car elles se sont entièrement vouées au « relèvement des femmes perdues ». Les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec forment une communauté religieuse distincte, mais vouée aux mêmes fonctions. Créée officiellement en 1856, cette communauté a développé des institutions variées destinées spécifiquement aux femmes déviantes et aux enfants de milieux populaires.

Dans ces institutions, et plus particulièrement dans la prison, la prière joue un rôle déterminant dans la vie des détenues. Les religieuses prêtent même des vertus réhabilitantes à la pratique religieuse quotidienne, qui est censée « moraliser » les détenues, souvent vues comme ayant mené une « vie de débauche ». Même si plusieurs prisonnières ne seront incarcérées qu'une seule fois, dans les discours des religieuses, on les considère rarement comme des femmes ayant fait une erreur de parcours, mais plutôt comme des femmes « viciées » menant une mauvaise vie. En effet, dans les archives de la communauté religieuse, on donne souvent l'impression que les détenues ne connaissent rien aux pratiques religieuses catholiques et gagneraient à être « éduquées » en la matière. « Il ne faut pas oublier, écrit sœur Sainte-Annette-Marie, la supérieure du Refuge, que la plupart des sujets amenés en prison sont des sous-douées, anormales, abruties. Leur milieu, leur propre famille, les ont perverties. Elles sont d'une ignorance incroyable en fait de religion. » Bien que ce discours soit très connoté et qu'en fait, la plupart des femmes détenues ne soient pas des « abruties », il témoigne de l'importance accordée à la pratique religieuse dans le processus de réhabilitation à la prison.

C'est pour cette raison que l'emploi du temps des femmes incarcérées repose sur un rythme de prières, de chapelets et de messes. De cette manière, les religieuses souhaitent inculquer des valeurs chrétiennes aux femmes incarcérées et les inciter à pratiquer la religion catholique au quotidien. On peut voir dans



Une prisonnière dans sa cellule, décennie 1950. (Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Album 40-18).

cette entreprise un moyen d'imposer aux prisonnières des pratiques considérées comme étant garantes de moralité. Comme dans les pensionnats pour filles, chaque « temps » de la journée est réservé à des activités précises, que ce soient les repas, les récréations, les exercices de piété ou les « ateliers » ou périodes de travail pour les prisonnières. Cet encadrement strict vise à inculquer aux femmes une organisation quotidienne qui ne laisse pas place à la flânerie ou à l'oisiveté. Il ressemble à celui qu'on impose aux jeunes filles dans les couvents, et poursuit le même objectif : en faire de « bonnes » femmes, de vaillantes épouses et mères.



Salle de travail, décennie 1950. (Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Album 40-20).

DES TRAVAUX MÉNAGERS…

Les religieuses ne misent pas que sur la pratique religieuse selon un horaire précis pour réhabiliter les femmes incarcérées au Refuge Notre-Dame de la Merci. Dès l'ouverture de la prison, on demande aux détenues d'effectuer des travaux d'entretien de l'établissement (ménage, couture, blanchissage, repassage, etc.). Elles travaillent aussi à confectionner des pièces de vêtements à distribuer aux « indigents », probablement des femmes et des enfants hébergés dans d'autres établissements tenus par les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec. Un peu partout en Europe occidentale et en Amérique du Nord à cette époque, conformément à une idée plus ancienne, c'est le travail qui devait réhabiliter les hommes et les femmes incarcérés. C'est aussi au XIX^{e} siècle que les rôles sociaux des femmes (épouses, mères et ménagères, dans la sphère privée) sont de plus en plus définis en opposition aux rôles des hommes (pourvoyeurs économiques et acteurs politiques, dans la sphère publique).

Ainsi, le travail imposé aux femmes en prison est censé « convenir à leur sexe », comme le précise une loi française de 1850, ce qui explique que les femmes se consacrent à des travaux d'entretien ménager et aux travaux textiles. Ces mesures se poursuivent jusqu'au milieu du XX^{e} siècle et sont même comprises dans le contrat signé entre les Sœurs du Bon-Pasteur et le gouvernement du Québec : les religieuses s'engagent « [à] confectionner, blanchir et raccommoder la literie des prisonnières et du personnel, ce travail devant être fait autant que possible par les prisonnières ». Toutefois, dans leurs Annales, les Sœurs du Bon-Pasteur mentionnent à quelques reprises qu'elles doivent reprendre le travail des prisonnières, puisqu'il arrive qu'il soit mal effectué.

… AUX ACTIVITÉS ARTISANALES

À partir de la décennie 1940, dans les archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, on observe un changement de discours quant aux objectifs et moyens de réhabilitation par le travail proposés à la prison. En effet, on voit apparaître la pratique de l'« artisanat » dans l'horaire des femmes incarcérées. À la même époque, une grande entreprise de valorisation de l'enseignement ménager s'organise au Québec. Après la Seconde Guerre mondiale, de nouveaux paradigmes sociaux, dont la présence accrue des femmes sur le marché du travail, suscitent la création de discours conservateurs sur la place des femmes en société et incitent le gouvernement provincial à financer l'instauration de nombreuses écoles ménagères. Comme c'est dans l'air du temps, les religieuses tenant le Refuge Notre-Dame de la Merci s'investissent dans la création de formations pour que les détenues se spécialisent dans la pratique de l'artisanat. Au départ, ces mesures semblent être implantées à l'initiative des religieuses, sans l'appui financier des autorités civiles et de l'administration de la prison. Ces dernières, voyant l'envergure que prennent les activités artisanales, se mettent toutefois rapidement à contribuer à leur développement, même si elles estiment que c'est une « entreprise titanesque ». Moins d'une décennie plus tard, les Sœurs du Bon-Pasteur de Québec seront vues comme des expertes dans ce type de réhabilitation, au point d'aller présenter des



L'artisanat en prison. (Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, 300-40A-01, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, Annales, Tome 1, p. 35).

pièces d'artisanat au Congrès national canadien sur la délinquance en 1957. Elles essaient aussi de mettre en valeur leur intervention et leur expertise par la prise de photographies mettant en scène les détenues en train de broder ou de tisser.

Alors, selon les religieuses, comment l'artisanat est-il censé réhabiliter des femmes incarcérées à la prison? Peut-il favoriser leur réinsertion sociale? Les sentences des détenues étant très courtes, peu d'entre elles peuvent suivre une véritable formation. De plus, les savoir-faire artisanaux, utiles aux ménagères et aux domestiques, ne permettent pas aux femmes des milieux populaires de se trouver des emplois dans les décennies 1950-1960 au Québec. Nous ne savons pas à quel point les religieuses étaient conscientes de ces enjeux, mais nous savons qu'elles misaient beaucoup sur l'apprentissage d'une éthique de travail et d'une manière de travailler qui seraient profitables aux détenues à leur sortie de prison. Sur les murs de la salle de travail, on peut lire : « La réhabilitation se fait par le travail aimé. » L'objectif est d'inculquer « l'amour du travail », de manière à ce que les femmes considérées déviantes deviennent « normales » en ayant une occupation régulière à leur retour en société, que ce soit comme ménagères ou comme travailleuses. Cette aspiration comporte toutefois certaines limites.

En effet, les religieuses mettent beaucoup d'espoir dans cette entreprise. Elles estiment même qu'elle « révèle » des capacités ou des talents aux détenues : « Nos prisonnières s'affectionnent vite au travail et chacune se spécialise selon ses aptitudes et son gout [sic] particulier. Toutes parviennent à apprendre et c'est pour elles-mêmes, parfois, une véritable révélation. Nous leur faisons cadeau d'un objet confectionné par elles-mêmes, à leur départ; cet objet leur vaut souvent une fortune, puisqu'il leur a révélé les talents qu'elles ne se connaissaient pas et qu'elles vont maintenant exploiter. »

Toutefois, on ne dit rien de celles qui ne reçoivent aucune « révélation » en confectionnant des pièces d'artisanat, qui devaient être relativement nombreuses. On peut aussi se demander si la réhabilitation par l'artisanat répond vraiment aux besoins des détenues. L'apprentissage de savoir-faire féminins et la moralisation par la pratique religieuse permettent-ils de réinsérer ces femmes en société? Les détenues utilisent-elles l'éthique de travail qui leur est supposément inculquée en prison dans leur vie future? Malgré les efforts des religieuses en la matière, l'efficacité de la réhabilitation par les pratiques artisanales est difficile à estimer.

Julie Francœur est étudiante au doctorat en histoire à l'Université Laval.

Pour en savoir plus :

1) Les conclusions de cet article sont largement tirées de notre mémoire de maîtrise : Julie Francoeur, *Réhabiliter les « brebis égarées ». Une étude du Refuge Notre-Dame de la Merci des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, 1931-1972*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 2019, 149 p.
2) Andrée Lévesque. *La norme et les déviantes : des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*. Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1989.
3) Helen Boritch. *Fallen Women. Female crime and criminal Justice in Canada*. Toronto, Nelson, 1997.
4) Sœur Sainte-Annette-Marie, « Réadaptation sociale de la prisonnière », Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40B-04, Directrices, S. St-Antonio, 1945-1972.
5) Françoise Tétard et Claire Dumas. *Filles de justice : du Bon-Pasteur à l'éducation surveillée, XIX^e^-XX^e^ siècles*. Paris, Beauchesne, c2009.
6) Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-02, Tome 2, Annales 1945-1951.
7) Archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, Fonds Refuge Notre-Dame de la Merci, 300-40A-01, Tome 3, Annales 1951-1962.

LES HARVEY



Le père et le fils : Pierre et Alex Harvey. (https://www.youtube.com/watch?v=MhP1bwoepmk)

Plusieurs membres de la famille de Gabriel Hervé, maître potier d'étain de la ville de Blois, évêché de Chartres, sont venus en Nouvelle-France. Gabriel Hervé, fils de Gabriel Hervé et de Renée Dierse, signe un contrat de mariage devant le notaire Philippe Bernard le 2 juillet 1628 avec Marguerite Lorillau, âgée de 17 ans. Après le décès de Marguerite en juillet 1650, Gabriel épouse en secondes noces Marguerite Delorme le 20 avril 1654. De ce mariage qui durera six ans, soit jusqu'au décès de Gabriel le 19 octobre 1660, vont naître trois enfants.

Mais ce sont les enfants issus du premier mariage de Gabriel Hervé avec Marguerite Lorillau qui nous intéressent particulièrement. Au nombre de huit, ils sont tous nés à Blois entre 1631 et 1649; quatre d'entre eux vont traverser l'Atlantique, dont Sébastien, qui est l'ancêtre des familles Harvey d'Amérique.

Troisième fille de Gabriel Hervé et de Marguerite Lorillau, Renée est baptisée le 18 octobre 1636. Elle épouse le 15 septembre 1653 Hippolyte Thibierge. Après avoir donné naissance à trois enfants en France, Renée, son époux et leurs enfants font la traversée en 1662 et s'établissent à l'île d'Orléans en 1663, dans la paroisse Sainte-Famille. Le couple Thibierge aura neuf autres enfants. Renée meurt à Québec le 11 novembre 1702. Deux de ses filles, Angélique et Catherine, deviennent religieuses à l'Hôtel-Dieu de Québec; Catherine sera supérieure à maintes reprises entre 1726 et 1756. Au fil des ans, le patronyme Thibierge devient Thivierge.

Renée était accompagnée de son frère Gabriel, baptisé le 25 juillet 1640. Selon les recensements de 1666 et de 1667, il travaille comme domestique pour sa sœur et vit avec la famille Thibierge. Il connaît une fin tragique, puisqu'il est « trouvé mort dans les neiges huit jours après son décès » en décembre 1675.

Au cours de l'été 1671, c'est au tour de François et de Sébastien, deux autres membres de la fratrie, de venir en Nouvelle-France. François, baptisé le 3 mai 1639, est présent à Montréal de 1671 à 1685; commerçant, il pratique la traite des fourrures. Il retourne en France et s'établit à La Rochelle, où il continue de faire affaire avec des commerçants de la Nouvelle-France.

Sébastien, baptisé le 28 juin 1642, est l'ancêtre des familles Harvey du Québec. Il est présent à Québec le 26 octobre 1671 comme témoin à un mariage. Peu après, il s'établit à Montréal, où il vit jusqu'en 1687. En plus de pratiquer le métier de potier d'étain, qu'il a sans doute appris de son père, il possède des

terres à Lachenaie et à la côte Saint-Joseph sur l'île de Montréal. En septembre 1682, en association avec Gilles Carré, il ouvre une auberge située sur la rue Saint-Paul. Cette entreprise ne connaît pas le succès escompté et en juin 1683, l'association est rompue.

En juillet 1686, il demeure toujours à Montréal, comme en témoigne un contrat de quittance pour une vente de terre faite en 1682. Toutefois, il choisit de retourner vivre à Québec, où on le retrouve en février 1688 alors qu'il est témoin au mariage du serrurier Pierre Prudhomme, qu'il a connu à Ville-Marie. Il pratique toujours le métier de potier d'étain. Il réside à la Basse-Ville de Québec, entre autres sur la côte de la Montagne, et ensuite sur la rue Demeules. Il possède aussi une terre à l'île d'Orléans qui est exploitée par son neveu, Gabriel Thibierge.

Ce retour à Québec lui donne l'occasion de rencontrer Françoise Philippeaux, âgée de 26 ans, veuve depuis peu de Louis Marien et mère de trois jeunes enfants. Le mariage est célébré le 10 janvier 1689. Françoise est la fille du tailleur d'habits Claude Philippeaux et de Jeanne Esnard, mariés le 29 octobre 1661 à Ars-en-Ré, en Charente-Maritime. Françoise a été baptisée le 20 mars 1663 à Ars-en-Ré, comme ses sœurs Madeleine et Jeanne, respectivement en 1664 et en 1666. Au printemps 1667, Claude et Jeanne viennent en Nouvelle-France avec leurs trois filles. À l'âge de 13 ans et demi, Françoise épouse en premières noces Louis Marien le 19 octobre 1676; celui-ci meurt entre 1684 et 1689. Au décès de Sébastien Hervé, survenu le 15 avril 1714 à l'Hôtel-Dieu de Québec, on le qualifie de bourgeois; son épouse lui survit jusqu'en juillet 1744.

Sébastien et Françoise ont cinq enfants nés entre 1689 et 1700 à Québec, deux filles et trois fils. L'aînée des filles, Marie-Renée, épouse Daniel Pépie dit Lafleur en 1709, alors que la cadette, Marie-Charlotte, demeure célibataire. Le premier fils, François, meurt en 1694 à l'âge de 2 ans, tandis que le troisième, Jean-Baptiste, se noie en septembre 1718 en voulant traverser le fleuve; il est alors âgé de 18 ans.

C'est le deuxième fils, prénommé Sébastien comme son père, qui va perpétuer le nom de Hervé devenu Harvey. Après avoir pratiqué le commerce des fourrures, il s'établit à l'Isle-aux-Coudres, où il exploite une terre. Sébastien, 2e du nom, se marie trois fois. Le 17 novembre 1722, il épouse Rosalie Tremblay, petite-fille du premier Tremblay établi en Nouvelle-France, qui lui donne sept enfants. Après le décès de Rosalie en 1740, il épouse Agnès Bouchard, alors enceinte de six mois, le 27 novembre 1741. Des frères jumeaux voient le jour le 17 février 1742, mais ils ne survivent que quelques mois. Agnès Bouchard meurt en mai 1743. Neuf ans plus tard, Sébastien épouse en troisièmes noces Marie-Louise Saint-Pierre le 3 mai 1752, avec qui il n'aura pas d'enfants. Il rend l'âme le 7 mars 1759. Ses descendants ont habité durant plusieurs générations l'Isle-aux-Coudres avant de migrer dans d'autres localités du Québec, comme le démontre la généalogie des célèbres fondeurs de niveau international Pierre et Alex Harvey.

Sylvie Tremblay, maître généalogiste agréé

Ascendance de Pierre et Alex Harvey

Sébastien Hervé et Françoise Philippeaux, 10 janvier 1689, Québec

Sébastien Hervé et Rosalie Tremblay, 17 novembre 1722, Baie-Saint-Paul

Pierre Hervé et Madeleine Tremblay, 18 novembre 1756, Isle-aux-Coudres

André Hervé et Marie-Louise Martel, 5 novembre 1787, Isle-aux-Coudres

Michel Harvey et Théotiste Desmeules, 1er juin 1813, Isle-aux-Coudres

Cléophas Harvey et Louise Bhérer, 18 janvier 1843, La Malbaie

Henri Harvey et Élisa Gagnon, 23 novembre 1875, Saint-Fidèle

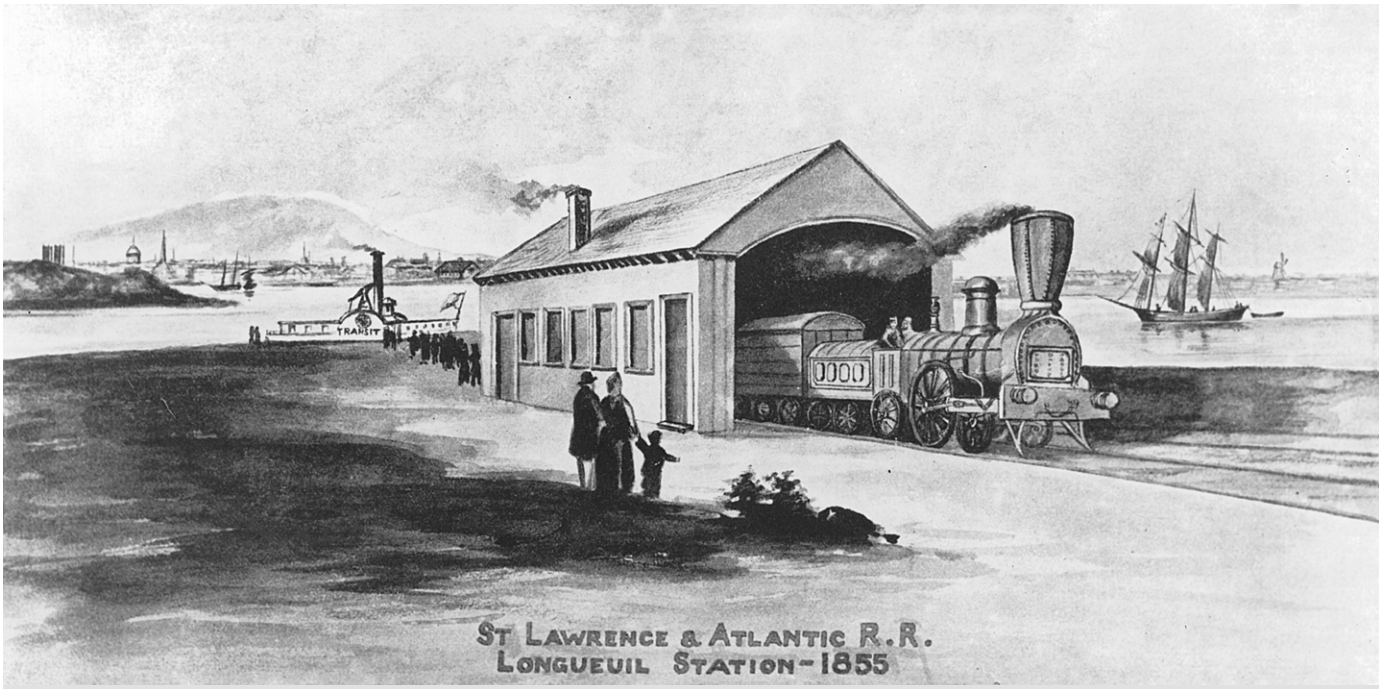
Sylvio Harvey et Lucie Tremblay, 31 janvier 1911, La Malbaie

Edgar Harvey et Marguerite Vignola, 22 novembre 1947, Rimouski

Pierre Harvey et Mireille Belzile, 6 juin 1981, Rimouski

Alex Harvey et Sophie Ringuet, 22 juin 2019, Baie-Saint-Paul

OÙ SUIS-JE?



Gare de Longueuil du chemin de fer St. Lawrence & Atlantic circa 1855, artiste inconnu. On aperçoit le traversier de la compagnie à l'arrière. Il n'existe pas encore de pont depuis la rive sud pour se rendre à Montréal. (Image : MP-0000.2346.74 : Musée McCord).

La réponse rapide à cette question est : je suis à Longueuil. Nous habitons dans cette ville depuis l'automne dernier sur une rue assez large, avec deux trottoirs, non loin de la piste cyclable qui fut auparavant une ligne ferroviaire du Canadien National. Vaste banlieue de la métropole québécoise (population : 250 000), Longueuil grandit au cours du XX[e] siècle à l'ombre de Montréal. En 1967, on y érige une station de métro. Aujourd'hui, la plupart des lignes du Réseau de transport de Longueuil (RTL) s'articulent autour du lien vital avec le métro et, ultimement, avec Montréal.

L'impératif montréalais ne date pas d'hier. La construction du pont du Havre (renommé pont Jacques-Cartier) en 1930 donne naissance à une nouvelle agglomération urbaine, la populaire ville de Jacques-Cartier, située dans l'axe du pont sur la Rive-Sud, et favorise la croissance de Longueuil, ville voisine. Les autobus de la Montreal Tramways, l'ancêtre de la STM, traversent le pont en direction de Jacques-Cartier et de Longueuil à partir de 1931. Rien de nouveau ici : depuis 1909, les tramways de Montréal desservent les rues de Longueuil. Les départs se font toutes les 60 minutes, à partir du 6 h. Les tramways de la Montreal and Southern Counties Railway voyagent sur le pont Victoria. En 1922, le conseil municipal de Longueuil propose un arrêt additionnel le long du trajet, seulement pour la période hivernale, là où aboutit le chemin d'hiver entre Longueuil et Montréal. C'est qu'il existe depuis fort longtemps d'autres moyens de se rendre à Montréal.

Traditionnellement, au cours de l'hiver, le pont de glace qui se fixe entre Longueuil et Montréal facilite le transport des gens, du courrier et des denrées agricoles vers le marché urbain. Les vieilles gravures du XIX[e] siècle montrent de grandes quantités de foin empilé sur des convois de traîneaux tirés par des chevaux en route pour le Hay Market ou la Place du débarquement sur l'île. L'été, une flotte de traversiers assurent le lien avec Montréal. Ceux-ci sont équipés de moteurs à vapeur. Il s'agit d'une technologie qui date de 1809 au Bas-Canada. Au milieu du XIX[e] siècle, on ne la maîtrise pas encore tout à fait, comme en témoigne la tragique explosion qui détruit le traversier du chemin de fer du Grand Tronc le 10 juin 1856 en début d'après-midi, à 12 h 45, plus précisément, alors qu'il est accosté au quai de Longueuil.

Le train reliant Québec et Island Pond venait d'arriver de l'est. Les passagers avaient eu le temps d'embarquer sur le traversier; la plupart avaient pris place

à l'arrière. Et voilà que, soudain, sans avertissement, la chaudière explose. On aurait trop laissé monter sa pression. Des fragments du pont supérieur et du timonier du bateau sont projetés à 150 pieds (46 m) dans les airs. Le capitaine Louis Savariat est éjecté du traversier. Il aurait abouti sur la terre ferme, criant à ceux qui voulaient l'entendre : « J'suis correct! », avant de tomber au sol grièvement blessé, souffrant d'une hémorragie du nez et des oreilles. Les employés du Grand Tronc à Longueuil viennent immédiatement lui porter secours.

Il y a au moins 27 morts et plusieurs blessés. Les corps des défunts sont placés dans un bâtiment de fret de la compagnie. Les blessés sont transportés dans l'une ou l'autre des résidences du village. Arrivés peu après sur le site de l'explosion, les journalistes dénombrent sept médecins à l'œuvre. Des hommes à bord de péniches explorent les eaux au-dessus de l'épave à la recherche de victimes. Des bagages flottent à la surface. D'autres traversiers – dont celui du Champlain and St. Lawrence Railroad – viennent prêter main-forte. Les survivants, en état de choc, se regroupent sur le quai. Une femme a perdu son bébé que l'explosion lui aurait arraché des bras. Une autre mère circule dans la foule à la recherche de son fils qui manque à l'appel. Homme chanceux, le colonel Johnson de Melbourne (dans le district Saint-François, non loin de Sherbrooke) a été poussé dans l'eau par la force de l'explosion, mais parvient à survivre. Un autre rescapé, le docteur Sabourin de Longueuil, se rendait à Montréal pour y déposer de l'argent. Il perd manteau et argent, mais heureusement pas la vie. Enfin, monsieur Savage de Shefford ne reverra plus son sac de voyage, qu'il a laissé à l'avant du traversier avant de partir vers l'arrière. Par miracle, il survit. En fait, il y a autant d'histoires qu'il y avait de gens à bord du bateau. Un certain John Murphy arrivait avec son père de Terre-Neuve, probablement via le port de Québec. Murphy père avait pour 500 livres d'or dans ses bagages. Les Murphy arrivaient-ils de la Californie ou de l'Australie, où il y avait une importante ruée vers l'or à l'époque? Voulaient-ils déménager dans la capitale économique de l'Amérique du Nord britannique (Montréal) ou cherchaient-ils une bonne banque avec coffre-fort? Parmi les défunts, on trouve Paul Welch de Waterbury, au Vermont. Il était uniquement de passage à Montréal, car sa véritable destination était Chicago, porte d'entrée de l'Ouest et du Midwest américain. Sa présence illustre le rôle de plus en plus important de Montréal en tant que pivot ferroviaire (et migratoire) vers l'Ouest. Clorinde Labonté aurait quant à elle quitté Saint-Hyacinthe à midi, le 10 juin. Dans cette petite ville de textile et de services le long de la Yamaska, on trouve depuis quelques années une station du Grand Tronc facilitant les déplacements vers Montréal sur une base régulière. Peut-être que, comme d'autres femmes, Clorinde, 19 ans, venait à Montréal pour chercher du travail? Peut-être comme domestique? Nous savons qu'elle voyageait en compagnie de sa belle-sœur et de sa nièce. Étaient-elles en expédition de shopping?

Autre victime, âgée de 18 ans : Mathilde Dorion, de Saint-Dominique, non loin de Saint-Hyacinthe, était également à bord. Était-elle là pour les mêmes raisons que Clorinde? George Fee de Dunham, dans l'Estrie, transportait dans ses bagages des pièces d'argent, des billets de banque et une lettre pour deux personnes habitant la ville de Goderich, dans le Canada-Ouest. Il voulait cultiver une terre dans l'Ouest, probablement dans le Canada-Ouest. La lettre et l'argent étaient-ils en lien avec son projet migratoire? Fee faisait probablement partie du redéploiement ailleurs sur le continent de la population anglophone des Cantons de l'Est, phénomène en expansion durant la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Enfin, un certain Schofield, employé du Grand Tronc à Pointe-Saint-Charles, était de retour d'une visite chez des amis à Longueuil. Peut-être participait-il à l'important chantier de construction du pont Victoria, alors en cours? Le Grand Tronc était à l'époque un important employeur sur le marché.

On trouve d'autres personnes des environs parmi les blessés, dont, sans surprise, au moins quatre de Longueuil, sans compter monsieur Corbet, cet habitué du traversier qui gagne sa vie en vendant des fruits aux passagers. Ceux-ci le surnomment « *The apple man* ». Comme toute tragédie dans le domaine des transports, l'explosion et le naufrage de ce traversier en 1856 peuvent être considérés dans un sens plus large, pour mieux saisir l'ampleur et la variété des échanges micro et macro-économiques et migratoires passant par l'axe Longueuil-Montréal. La prochaine fois que vous prendrez le métro sous le fleuve, vous pourrez regarder votre téléphone ou votre journal tout en vous rappelant que vous n'êtes pas le premier à faire la traversée. Ce cordon ombilical existe depuis fort longtemps.

John Willis



ATALA COULOMBE, INFIRMIÈRE QUÉBÉCOISE AU FRONT

Peu de gens connaissent aujourd'hui le nom d'Atala Coulombe, mis à part les quelques personnes qui habitent la rue qui a été nommée en son honneur à Cap-Rouge. En effet, aucun historien ne s'est intéressé à ce jour à cette infirmière, même si elle fut l'une des premières Québécoises à servir outre-mer durant la Deuxième Guerre mondiale. Comme celle de bon nombre de Canadiennes françaises qui se sont engagées dans ce conflit, sa contribution demeure méconnue, et cet article souhaite remédier bien modestement à cette lacune en mettant en lumière son parcours.

Née le 17 décembre 1907 à Saint-Léon-le-Grand, Atala Coulombe grandit dans une famille nombreuse du Bas-Saint-Laurent qui semble plus aisée et cultivée que la moyenne. Si on en croit la tradition familiale, c'est à sa marraine (sa tante maternelle, Élise Morais) qu'elle devrait son prénom, Atala (sans « h », en référence au roman éponyme de François-René de Chateaubriand). Son père, Michel Coulombe, profite de l'expansion du chemin de fer dans la région pour créer un hôtel à proximité de la gare d'Amqui peu de temps après la naissance d'Atala. Cette dernière y passe son enfance, s'occupant avec ses sœurs de l'hôtel tout en fréquentant l'école locale. C'est que la famille paraît valoriser l'éducation. Il n'est donc pas surprenant de voir la jeune Atala quitter les siens pour Québec vers 1929 pour aller suivre une formation d'infirmière à l'Hôpital du Saint-Sacrement. Le décès de quelques-uns de ses frères et sœurs en bas âge et l'offre limitée de carrières pour les femmes à l'époque pourraient-ils expliquer ce choix? Malheureusement, les sources demeurent muettes à ce sujet, mais c'est l'hypothèse que pose sa nièce Lisette Coulombe.



Si Atala Coulombe, Henriette Matte, Éva Cayer et Gabrielle Rossignol sont heureuses de pouvoir parler en français à leur arrivée en Algérie, elles doivent abandonner leur uniforme bleu pour le « pratique khaki ». Afin d'éviter de contracter la malaria, elles sont tenues de porter un « *battle-dress* complet » une heure avant le coucher du soleil pour prévenir les piqûres de moustiques. On voit ici Atala Coulombe (à gauche) avec des collègues canadiennes-anglaises dans leur uniforme de jour, c'est-à-dire « une jupe en duck, et chemise de même couleur, khaki ». (Collection Denis Rhéaume).

Atala demeure à l'Hôpital du Saint-Sacrement au terme de ses études et y œuvre comme garde-malade jusqu'au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale. Dès le début du conflit, elle offre ses services au pays. Il faut dire que plusieurs membres de sa famille se mobilisent : son frère Louis-de-Gonzague s'enrôle également dès 1939 et demeurera en Angleterre pendant tout le conflit, tandis que le mari de sa sœur Rose-de-Lima, Jules-A. Brillant (avec qui elle a gardé le contact même si sa sœur est décédée en 1933), se porte volontaire pour assurer la coordination du financement pour l'emprunt de la Victoire dans le comté de Rimouski.

Au printemps 1941, après « un an et demi de service au pays », Atala est envoyée en Angleterre, où elle demeurera jusqu'au 1er juillet 1943. Elle est rattachée à l'Hôpital n°15, un établissement de 1 200 lits installé à Bramshott, village situé à environ 80 kilomètres de Londres et à 40 kilomètres de Portsmouth. Pendant deux ans, elle y sera l'une des deux seules Canadiennes françaises sur les 90 infirmières que compte l'établissement. Fort heureusement, l'autre est une amie du nom d'Henriette Matte. Cette dernière vient également de l'Hôpital du Saint-Sacrement et laissera dans le *Bulletin des infirmières catholiques du Canada* un récit des quatre années qu'elle aura passées outre-mer, qui permet de découvrir son quotidien au

front avec Atala Coulombe. L'expérience n'y est, dans un premier temps, pas trop éprouvante. Tant que les troupes canadiennes demeurent à l'entraînement, les deux femmes peuvent avoir leurs permissions régulières (une semaine tous les trois mois, et une fin de semaine de trois jours et demi par mois), qu'elles utilisent pour visiter le pays. Le conflit, qui prend de l'ampleur, ne tarde toutefois pas à les rattraper, et, rapidement, elles se mettent à accueillir les blessés canadiens en provenance du front. Au matin du 19 août 1942, elles reçoivent l'ordre de classifier leurs patients en vue de l'évacuation de l'hôpital. Le raid de Dieppe a commencé et l'établissement doit être prêt à admettre les blessés. Tout le monde est sur un pied d'alerte lorsque les premiers soldats arrivent vers 2 heures du matin, et nul ne se préoccupe « de savoir s'il pourra regagner son lit avant vingt-quatre heures, car c'est une procession d'ambulances jusqu'à ce que les trois cents blessés qui [leur] sont destinés soient arrivés à bon port ». Mai 1943 arrive et, de nouveau, le personnel de l'Hôpital n°15 doit évacuer ses patients. Ce n'est toutefois pas pour accueillir d'autres soldats, cette fois, mais pour fermer l'établissement et le transférer en Algérie. Après un voyage de dix jours à bord du *Nea-Ellis*, infirmières et médecins jettent l'ancre dans le port de Philippeville (aujourd'hui Skikda) le 11 juillet. L'invasion de la Sicile vient de commencer et il faut se préparer à accueillir les blessés. Vingt-deux infirmières supplémentaires sont parties d'Angleterre avec l'équipe de l'Hôpital n°15 pour en grossir les rangs. Parmi elles se trouvent deux collègues de l'Hôpital du Saint-Sacrement (Éva Cayer et Gabrielle Rossignol) qu'Atala Coulombe et Henriette Matte sont heureuses de retrouver. Après quinze jours passés au bord de la mer à attendre que l'hôpital soit mis en fonction, les quatre Québécoises filent vers le village arabe d'El Arrouch près duquel leur campement a été installé. L'établissement ne tarde pas à se remplir de patients. S'ils ne sont que 347 à la fin de juillet, leur nombre s'élève à 1 013 un mois plus tard. À mesure que les Alliés gagnent du terrain en Italie, ils sentent le besoin de rapprocher leurs services médicaux. L'Hôpital n°15 est donc démantelé et son équipement empaqueté entre le 18 et le 23 décembre 1943 pour être transporté en Italie. Le 1er février 1944, Atala Coulombe quitte l'Afrique avec ses collègues pour installer ses pénates à Caserta, petite ville au nord de Naples. Elle y demeurera jusqu'à la fin de la guerre, puis reviendra au Québec après un second séjour en Angleterre.

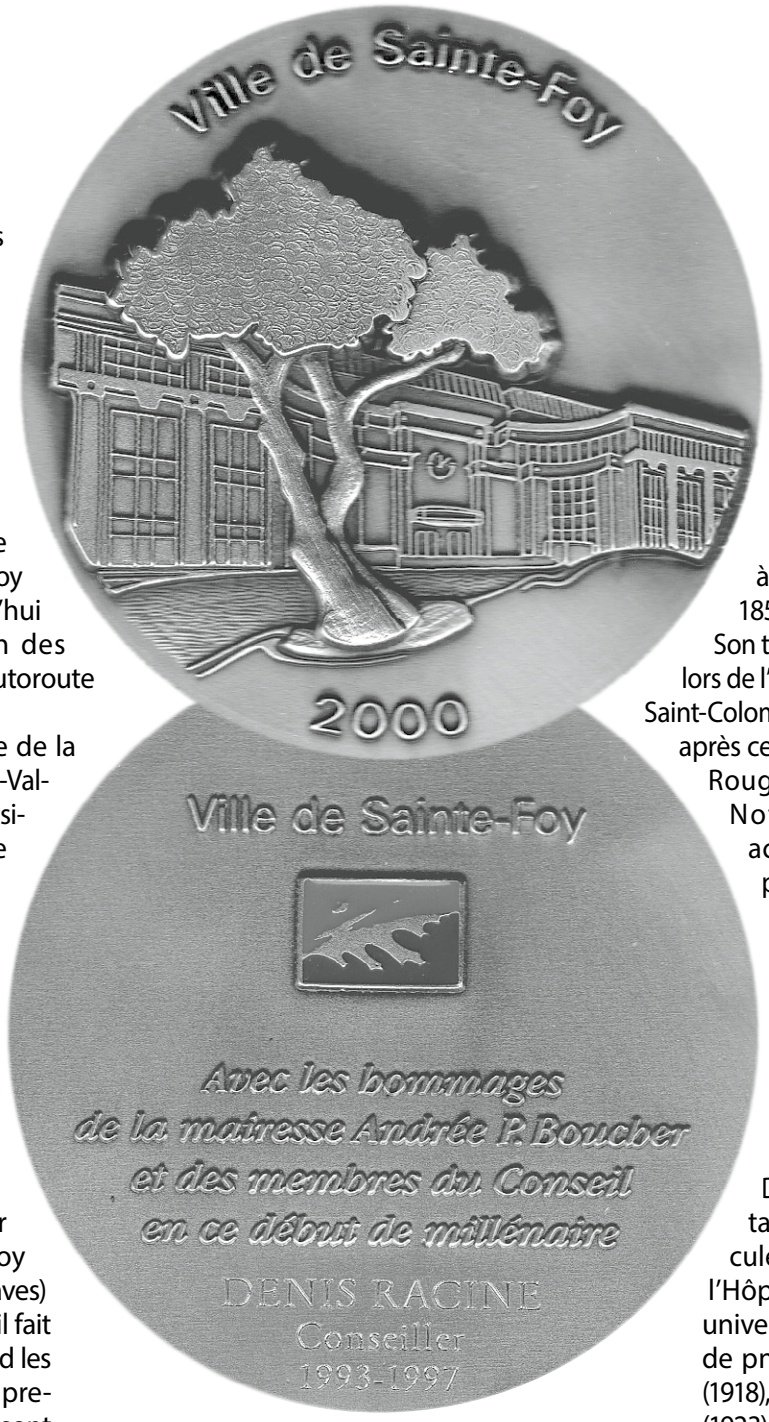


Le 19 avril 1947, Atala Coulombe s'unit au lieutenant-colonel Alexandre (dit Nicky) Cannon. Elle s'entoure pour l'occasion de « sœurs d'armes » (les lieutenantes Henriette Matte, Evelyn Phaneuf et Berthe Lambert) qui portent, tout comme elle, leur uniforme d'infirmière pour la cérémonie. Le couple s'installe au 1217, rue Forget et réintègre la vie civile. Après s'être illustré aux côtés du 22e Régiment lors de la campagne d'Italie, Alexandre devient gérant chez Oval & Dish Co., puis sergent d'armes du Conseil législatif en janvier 1963. On voit ici le couple lors de son mariage. (Collection Madeleine Cannon).

À son retour, elle devient infirmière en chef de l'Hospice Saint-Charles et s'installe sur la rue Sainte-Ursule avec sa sœur Rose-Aimée, tout en fréquentant un officier de Québec qu'elle a connu en Angleterre pendant la guerre. Le jeune homme, qui répond au nom d'Alexandre (dit Nicky) Cannon, est issu d'une bonne famille de la Grande Allée. Son père, Lawrence Arthur Cannon, a été juge à la Cour suprême du Canada, tandis que sa mère, Corinne Fitzpatrick, est la fille de l'ancien lieutenant-gouverneur Charles Fitzpatrick. Puisque les tourtereaux se sont tous deux illustrés pendant la guerre, c'est à la Citadelle de Québec qu'ils célèbrent leur mariage. Si l'union s'avère féconde (deux filles en naissent), elle en vient rapidement à battre de l'aile, et Atala retourne à l'Hôpital du Saint-Sacrement pour y œuvrer comme infirmière à la fin des années 1950. Elle souhaite ainsi pouvoir subvenir aux besoins de sa famille. Le couple se sépare vers 1962 et Atala continue à travailler dans cet établissement en service privé jusqu'à la fin des années 1960, moment où elle aurait pris une retraite bien méritée avant de s'éteindre le 8 mars 1985 à l'âge de 77 ans. Depuis, son œuvre, comme celle de la plupart des infirmières québécoises qui ont participé à la Deuxième Guerre mondiale, s'est tranquillement estompée dans la mémoire collective. L'histoire des Canadiennes françaises qui se sont rendues au front reste à faire, et il est grand temps de s'y mettre, avant que cette mémoire – encore portée par quelques enfants, neveux et nièces de ces femmes – ne s'efface à jamais.

Alex Tremblay Lamarche, historien

LA MÉDAILLE DE LA VILLE DE SAINTE-FOY



Avers et revers de la médaille de la Ville de Sainte-Foy. (Coll. de l'auteur).

Dès 1638, les Jésuites fondent la mission Notre-Dame-de-Foy. Elle fera partie de la seigneurie de Sillery, concédée en 1651 dans le secteur de la côte Saint-Michel. En 1667, le père Pierre Chaumonot fait ériger une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Foy près de ce qui est aujourd'hui l'intersection du chemin des Quatre-Bourgeois et de l'autoroute Robert-Bourassa.

En 1698, M^gr^ Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier érige la paroisse de La Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie, aussi connue sous le nom de Notre-Dame-de-Foy, comme la chapelle érigée en 1667. Charles-Amador Martin, seul fils d'Abraham Martin, y est nommé curé.

Durant la guerre de Sept Ans, le général François-Gaston de Lévis affronte les Britanniques sur les hauteurs de Sainte-Foy (aujourd'hui le parc des Braves) le 28 avril 1760. Vainqueur, il fait le siège de Québec et attend les renforts de France. Or, les premiers bateaux qui arrivent sont anglais, et Lévis doit se replier à Montréal, où il capitulera à l'automne 1760.

La municipalité de la paroisse de Sainte-Foy est créée par une loi en 1845. Son premier maire est Jacques Légaré. Cette loi est cependant abrogée en 1847, et la municipalité est établie à nouveau par une loi en 1855.

Son territoire est réduit en 1856, lors de l'érection de la municipalité Saint-Colomb-de-Sillery, puis en 1872, après celle de Saint-Félix-du-Cap-Rouge. En 1857, la fabrique Notre-Dame-de-Québec acquiert un vaste terrain pour y établir un cimetière (Cimetière Notre-Dame-de-Belmont).

À compter de 1917, date de la fin de la construction du pont de Québec, Sainte-Foy devient la porte d'entrée de Québec à partir de la Rive-Sud. Divers établissements s'y installent : l'Hôpital des tuberculeux de Québec (devenu l'Hôpital Laval, puis l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec) (1918), l'Institut Saint-Jean-Bosco (1923), la Maison provinciale des Frères des Écoles chrétiennes

(devenue le Pavillon Montcalm) (1925), l'aérodrome du Bois-Gomin (1928), la prison pour femmes (devenue la Maison Gomin) (1931) et la Maison des Religieux de Saint-Vincent-de-Paul (1945). À compter de 1947, on y aménage le futur campus de l'Université Laval et en 1949, l'Hôpital des Anciens Combattants (devenu le Centre hospitalier de l'Université Laval en 1968).

De 1950 à 1966, Sainte-Foy croît rapidement comme ville de banlieue. Sa population passe de 2 963 habitants en 1941 à 63 029 en 1966 et à 71 237 en 1976. De nombreuses paroisses sont fondées : Saint-Thomas-d'Aquin (1950), Saint-Yves (1953), Saint-Louis-de-France (1956), Sainte-Ursule (1959), Sainte-Geneviève (1960), Saint-Denys-du-Plateau (1961), Saint-Benoît-Abbé (1963), Saint-Mathieu-Apôtre (1964) et Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle (1964). On termine en 1947 le prolongement de ce qui devient le boulevard Laurier, qui mène au pont de Québec, ouvert aux voitures depuis 1929, auquel on ajoute une voie carrossable en éliminant une voie ferrée en 1952. En 1955, une première grande école secondaire (qui deviendra le Pavillon Le Normand) ouvre ses portes, prélude à la construction des autres édifices de ce qui forme le campus de De Rochebelle. En 1956, on inaugure un nouvel hôtel de ville, qui sera remplacé par un deuxième en 1971, puis par ce qui est devenu l'édifice André-P.-Boucher en 1996. Les grands centres commerciaux, Place Sainte-Foy et Place Laurier, sont inaugurés en 1957 et en 1961. La bibliothèque Monique-Corriveau est construite en 1968, avant de déménager dans l'ancienne église de Saint-Denys-du-Plateau en 2013.

En 1964, l'Académie de Québec déménage à Sainte-Foy et devient, en 1967, le CÉGEP de Sainte-Foy.

En 1971, la Ville de Sainte-Foy triple l'étendue de son territoire par l'annexion de la municipalité de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, absorbant par le fait même l'aéroport de Québec (maintenant Aéroport Jean-Lesage).

La circulation sur le pont de Québec étant devenue difficile, le pont Pierre-Laporte est inauguré le 2 novembre 1970.

En 1977, un incendie détruit l'église Notre-Dame-de-Foy, construite en 1878 en remplacement de la première église (1698-1878). Ses murs de pierre ont été conservés et restaurés en 1998, à l'occasion du tricentenaire de la paroisse. Le vieux presbytère a aussi été rénové et abrite aujourd'hui le Centre d'interprétation historique de Sainte-Foy.

Sainte-Foy est annexée comme les onze autres villes de la Communauté urbaine de Québec par la Ville de Québec le 1er janvier 2002.

Quelques mois avant la fin de l'existence légale de la ville, la mairesse Andrée P. Boucher, lors de la cérémonie de lancement du livre de Michel Lessard, Jean-Marie Lebel et Christian Fortin intitulé *Sainte-Foy : art de vivre en banlieue au Québec*, remet aux invités la Médaille de la Ville de Sainte-Foy.

Celle-ci est frappée en bronze, en argent (pour les membres du Conseil municipal) et en or (pour la mairesse). Elle a un diamètre de 70 millimètres.

Sur l'avers, on aperçoit le nouvel Hôtel de Ville avec le vieux chêne qui a été conservé en façade et qui est devenu le symbole de la Ville. Dans la partie supérieure, on peut lire : « Ville de Sainte-Foy », et dans la partie basse, « 2000 ».

Au revers, sous les mots « Ville de Sainte-Foy », apparaissent le logo de la Ville en couleur (rouge, or et bleu) et l'inscription : « Avec les hommages de la mairesse Andrée P. Boucher et des membres du Conseil en ce début de millénaire ».

La médaille n'est pas signée.

DENIS RACINE, AIG



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC
Fondée en 1937

Pour recevoir régulièrement des publications de haute qualité :

- le bulletin *Québecensia*
- le *Calendrier des vues anciennes de Québec*
- la revue *Cap-aux-Diamants* (membres prévilégiés)

Pour rencontrer d'autres passionnés de l'histoire

Pour assister gratuitement aux activités organisées par la Société historique de Québec :

- les conférences publiques
- les expositions présentées par la Société

Pour profiter de notre centre de documentation

Pour bénéficier d'un tarif préférentiel :

- sur le prix courant de nos publications
- sur nos excursions et visites patrimoniales

Communiquez avec nous ou visitez notre site Internet
6, rue de la Vieille-Université, local 158 Québec (Québec) G1R 5X8
Téléphone : 418 694-1020 poste 256
Courriel : info@societehistoriquedequebec.qc.ca
Site Internet : www.societehistoriquedequebec.qc.ca
www.facebook.com/Société-historique-de-Québec-157594394301478/

Centre d'Archives Régionales
SÉMINAIRE DE NICOLET

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h
de 13 h à 16 h 30

... témoin de notre histoire...

645, boul. Louis-Fréchette, Nicolet J3T 1L6
Téléphone : (819) 293-4838 Télécopieur : (819) 293-4543
Courrier électronique : secretariat@car-sn.ca
Site internet : http://archivesseminairenicolet.wordpress.com

FRIDA STORY



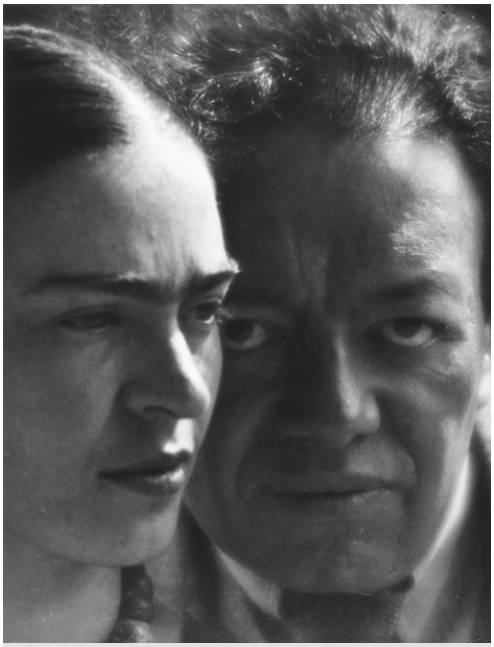
Frida Kahlo, *Diego dans mes pensées* (Autoportrait en Tehuana), 1943. (Coll. Jacques et Natasha Gelman).

Ainsi donc Québec aura vécu le début de l'année 2020 au rythme d'une passion nommée Frida Kahlo. Fascinante rencontre d'une artiste mythique et d'une ville qu'on a déjà qualifiée mythiquement de « Gibraltar de l'Amérique ». Mais que restera-t-il de la « fridamania »? Réflexions en forme de courtepointe pour saluer l'exposition Frida Kahlo, Diego Rivera et le modernisme mexicain *présentée au Musée national des beaux-arts du Québec.*

Histoire de couples. Il faut souligner d'entrée de jeu la subtilité de la trame narrative proposée par le commissaire de l'exposition André Gilbert ainsi que la mise en espace conçue par le designer Jean Hazel. Une vingtaine d'îlots retracent l'itinéraire de trois couples dans un Mexique en pleine effervescence politique, sociale et culturelle. Un couple de créateurs, Frida Kahlo et Diego Rivera, partage sa vie artistique et privée avec un couple de photographes, Lola et Manuel Álvarez Bravo, qui fixe sur pellicule et sur papier des fragments de la vie de Frida et Diego. De leur côté, le producteur de cinéma Jacques Gelman et son épouse Natasha regroupent dans une collection privée une partie importante de la production des deux peintres et des deux photographes. L'exposition entrelace les histoires de ces trois couples qui ont été en leur temps partie prenante de l'Histoire.

Frida et les surréalistes. « Ces putains d'"artistes" parisiens […] passent des heures à réchauffer leurs précieuses fesses aux tables des "cafés", parlent sans discontinuité de la "culture", de l'"art", de la "révolution" et ainsi de suite, en se prenant pour les dieux du monde, en rêvant de choses plus absurdes les unes que les autres... »

Frida, Diego, Léon et les autres. Le 9 janvier 1937, Léon Trotsky, père de la révolution d'Octobre 1917, arrive au Mexique et est accueilli par Diego Rivera et Frida Kahlo, tous deux membres du parti communiste. Cette dernière va vivre avec Trotsky une passion dévorante dont elle dira qu'elle fut « l'une des meilleures choses qui lui soit arrivée ». Ce qui ne l'empêcha pas d'entretenir des relations tout aussi passionnées avec Jacqueline Lamba, épouse de l'écrivain français André Breton (« *Sans toi les nuits sont longues et difficiles* »), la chanteuse Chavela



Martin Munkacsi, *Frida et Diego*, 1934. (Coll. Jacques et Natasha Gelman).



Diego Valera, *Portrait de Natasha Gelman*, 1943. (Coll. Jacques et Natasha Gelman).

Vargas (« *Elle est telle que je la désire sexuellement* »), et bien sûr Diego Rivera, avec qui elle forme un couple mythique (« *Ton absence me tue, fais de ton souvenir une vertu. Tu es ce Dieu inexistant à chaque fois que ton image me revient* »). À la fin de sa vie, elle persiste et signe : « […] *Aimer n'est pas un péché impardonnable* » écrit-elle.

Frida par Frida. « Ils pensaient que j'étais une surréaliste, mais je ne l'étais pas. Je n'ai jamais peint de rêves, j'ai peint ma réalité. » « J'ignore si mes tableaux sont surréalistes ou pas, mais je sais qu'ils sont l'expression la plus franche de moi-même. » « J'aimerais que mon œuvre contribue à la lutte pour la paix et la liberté. »

Frida, icône culturelle. Le gouvernement mexicain considère les œuvres de Frida Kahlo comme des trésors nationaux, si bien qu'elles ne peuvent circuler sans son aval. Des représentants du gouvernement mexicain accompagnent d'ailleurs les œuvres dans chacun de leurs déplacements.

Frida, femme-objet. L'économie néolibérale ne recule devant aucune contradiction, voire aucun détournement de sens, pour amasser du capital. Aussi ne faut-il pas se surprendre de retrouver sur la Toile plus de 4 000 produits différents qui se réclament tous de Frida Kahlo, de l'épinglette au stylo, du chapelet à la lingerie féminine. En avril 2018, un tribunal mexicain a interdit à la multinationale Mattel de vendre sur les territoires mexicain et américain une poupée Barbie à l'image de Frida Kahlo.

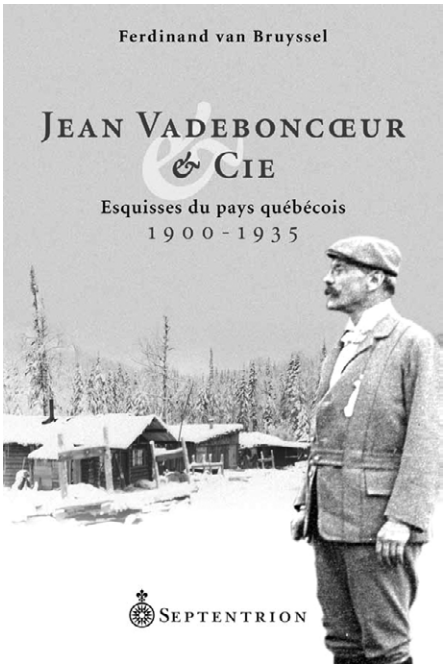
Santa Frida. Le commissaire de l'exposition, André Gilbert, se souvient : « *Un jour, au Mexique, je suis entré dans la maison d'un guérisseur. J'ai pu acheter une icône de Frida Kahlo servant à intercéder auprès de la Vierge Marie pour obtenir la guérison des malades. Certains Mexicains considèrent Frida Kahlo comme une sainte. Santa Frida! Elle est entre autres la patronne des mères célibataires, elle qui n'a jamais pu avoir d'enfant. Quelle ironie, pour ne pas dire quelle contradiction! Elle est également la patronne des sans-papiers et de tous ceux qui vivent dans des conditions précaires dans le sud des États-Unis.* »

Frida aujourd'hui. Frida Kahlo meurt en 1954. Elle a 47 ans. Longtemps cantonnée dans l'ombre de Diego Rivera, elle retrouve sa place dans l'Histoire lorsqu'elle est redécouverte par les féministes américaines dans les années 1970. Malgré une vie difficile dans le Mexique de son époque, elle est un modèle de non-conformisme et de liberté. Bisexuelle, androgyne, s'habillant aussi bien en homme qu'en femme, elle préfigure le débat sur l'identité de genre et le droit à la différence.

Frida pour toujours.

« Ne fais pas attention à moi.
Je viens d'une autre planète.
Je vois toujours des horizons
là où tu dessines des frontières. »

Serge Pallascio



Ferdinand Van Bruyssel. *Jean Vadeboncœur & Cie* : *esquisses du pays québécois, 1900-1935*. Présentation de Jean Larivière. Préface de Rodolphe Lemieux. Québec, Les éditions du Septentrion, 2010 [1934 pour la première édition parisienne], 387 p.

Jean Vadeboncœur est un personnage fictif inventé par l'auteur belge Ferdinand Van Bruyssel (1856-1935) pour l'aider à décrire le plus authentiquement possible – sous une forme romanesque – la vie quotidienne sur la Côte-de-Beaupré, région que cet ingénieur forestier fréquenta durant plusieurs décennies. Publié initialement en 1934 aux Éditions de la « revue mondiale » (28, rue d'Assas, Paris-VI[e]), ce roman patriotique désormais réintitulé *Jean Vadeboncœur & Cie* : *esquisses du pays québécois, 1900-1935* avait d'abord connu une brève carrière sous un titre différent : *Jean Vadeboncœur et Marie-Anne Lafrance. Canadiens-français*. Ce récit d'aventures authentiques mettant en scène des bûcherons, des chasseurs et des cultivateurs d'ici constituait une sorte d'histoire des débuts de la foresterie au Québec avant la lettre. Il est assez rare de lire un roman historique dont l'action se déroule au Cap-Tourmente et le long de la rivière Sainte-Anne. Par son sujet épique et sa volonté de décrire selon une perspective européenne le quotidien du Canada français au début du XX[e] siècle, c'était un peu – toutes proportions gardées – l'équivalent belge du célèbre roman *Maria Chapdelaine* (1914) du Brestois Louis Hémon (1880-1913), avec cette différence importante que l'œuvre de Ferdinand Van Bruyssel ressemble parfois à un document ethnographique. La mise en page de l'édition du Septentrion a été légèrement modifiée comparativement aux 417 pages de la version d'origine, mais sans que rien soit retranché du texte original; on a seulement ajouté un texte liminaire et une table des matières.

Le style littéraire souvent recherché et toujours bienveillant de Ferdinand Van Bruyssel s'apparente à celui des romans populaires de son époque en certains points : descriptions détaillées, portraits vivants, souci de bien saisir le quotidien, volonté d'instruire et d'élever le lecteur. Cet ancien consul de Belgique au Canada (de 1887 à 1894) présentait ainsi son œuvre, à la fois autobiographique et documentaire : « si mon livre a quelque mérite, c'est que rien n'y est inventé, sinon l'action : la chaîne existait, je n'ai ajouté que la trame » (extrait d'une lettre de Ferdinand Van Bruyssel, p. 11). En revanche, les dialogues reproduits dans le texte tentent d'imiter – parfois imparfaitement pour les contractions de mots – le parler populaire de la région de Beaupré dans les années 1900 : « C'est bin d'valeur, avait expliqué le père, mais c'était risqué pour m'femme de sortir, à cause qu'elle a pris du fret (froid); on l'a laissée accroupie en poule couveuse devant l'poêle, une couverte sur la tête et le dos » (p. 128). Un autre passage condense plusieurs expressions jugées pittoresques : « Beau dommage! J'mas dire comme vous, M[me] Gaskell, c'est ben d'adon d'avoir des engagés de par icitte (…) » (p. 96). À un siècle de distance, le lecteur reconnaîtra certaines expressions encore usitées, comme « Il mouille à sciaux » (p. 361). Les nombreuses notes en bas de page servant à expliquer les québécismes faisaient déjà partie de la version de 1934 : « tonnerre » veut dire « foudre »; « écrapouti » signifie « écrasé » (notes 16 et 18, p. 97).

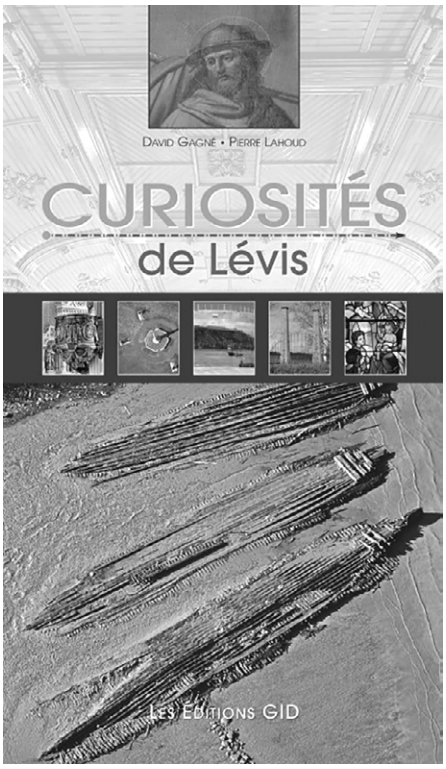
Cet ouvrage méconnu était introuvable depuis longtemps et n'avait jamais été réédité auparavant. Il faut remercier Jean Larivière et les éditions du Septentrion d'avoir fait revivre ce roman unique, initialement paru sous la signature abrégée de F. Van Bruyssel, qui évoque éloquemment la vie quotidienne dans les régions forestières québécoises au début du XX[e] siècle. La nouvelle présentation rédigée par Jean Larivière pour cette réédition contient trois courts extraits de lettres inédites permettant de situer les « vraies » personnes ayant inspiré les personnages fictifs : ainsi, le Mississippien Godfrey Gaskell était Ferdinand Van Bruyssel lui-même, et la famille Vadeboncœur s'inspirait en fait de l'entourage d'Édouard Morel, ayant vécu à Beaupré (p. 12).

Yves Laberge

David Gagné et Pierre Lahoud. *Curiosités de Lévis*. Québec, Les Éditions Gid, 2018, 222 p. (Coll. « Curiosités », 4).

Instigateur et cosignataire de la sympathique collection « Curiosités », Pierre Lahoud poursuit l'aventure de la découverte des territoires du Québec à travers les trésors cachés et inusités du patrimoine et la petite histoire des choses. Pour ce quatrième titre, il s'est adjoint l'expertise de l'historien lévisien David Gagné pour la rédaction des textes. La visite guidée a lieu cette fois dans la grande ville fusionnée de Lévis.

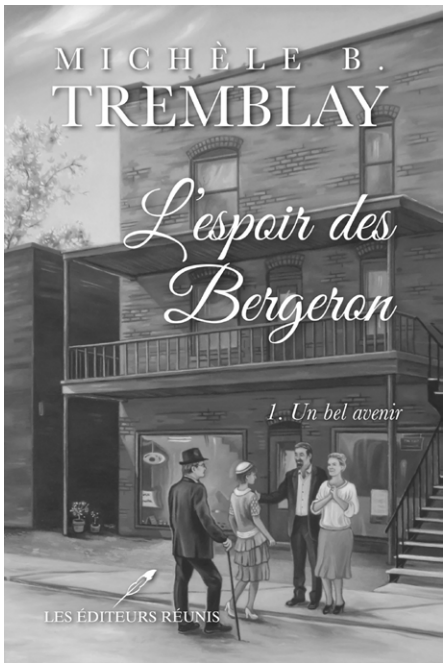
L'ouvrage reprend la formule gagnante des précédents guides, soit de très courts textes de vulgarisation, tous illustrés de photos contemporaines et d'archives, qui présentent des particu-



larités géographiques, des vestiges et des habitations. L'ensemble, appuyé par la localisation géographique sur une carte, donne un portrait historique et ludique de la municipalité. Les principaux champs d'activités y sont abondamment abordés. En longeant le fleuve et en remontant les rivières, on va des bâtiments d'enseignement à l'industrie maritime en passant par l'industrie ferroviaire et le secteur forestier, en plus d'aborder la question de l'occupation militaire des lieux. Ainsi, 100 curiosités se succèdent, de la cage de la Corriveau aux bornes d'arpentage britanniques et de la seigneurie de Lauzon, de l'abondance des fenêtres cintrées à la position inusitée de la maison Couture-Plante. Les grands personnages qui ont marqué le territoire sont révélés, notamment l'incontournable curé fondateur M^gr^ Joseph-David Déziel (1806-1882), mais également les familles Davie et Breakey, et le prolifique sculpteur originaire de New Liverpool à Saint-Romuald Lauréat Vallière (1888-1973).

Le mérite de cette collection est de présenter à la fois une synthèse historique et les éléments incontournables des lieux, en plus d'une quantité non négligeable de véritables curiosités. À titre d'exemple, seulement pour Saint-Romuald, on trouve le projet avorté à l'origine du pont des vaches (selon son appellation populaire), la présence inusitée d'un authentique canon de l'époque de la Nouvelle-France sur un terrain privé, ou encore le monument-épitaphe des victimes du pont de Québec en 1907 qui, en réalité, « est constitué de l'un des clochetons qui ornaient le sommet de la structure du pont à 140 mètres (460 pieds) au-dessus de l'eau et qui fut prélevé au lendemain de l'effondrement » (p. 156). Bref, un guide touristique original qui donne le goût à coup sûr d'aller voir *in situ* les richesses et incongruités de Lévis.

Pascal Huot



Michèle B. Tremblay. *L'espoir des Bergeron,* tomes 1 à 3. Saint-Jean-sur-Richelieu. Les Éditeurs réunis, 2016 à 2017.

Cette magnifique série historique raconte l'histoire de l'attachante famille Bergeron sur plus de deux décennies.

L'action commence à La Malbaie en 1923, soit quelque temps après la Grande Guerre, et se termine en 1947, deux ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

L'histoire débute avec une tragédie d'une telle ampleur qu'elle poussera un membre de la famille à s'exiler aux États-Unis. Avec les années, le clan Bergeron reprendra doucement goût à la vie et sera impliqué dans de nouvelles aventures, de sorte que nous pourrons suivre les membres de cette famille unique dans leurs péripéties.

Michèle B. Tremblay a un talent incroyable pour l'écriture. À travers les trois tomes qui composent cette série, elle dresse le portrait d'une famille émouvante et tissée serré, pour qui les épreuves de la vie ne sont que des occasions de plus de compter les uns sur les autres et de faire preuve de loyauté envers ses proches.

Elle écrit dans une langue colorée et unique. Les dialogues sont remplis d'accents, d'intonations et de tournures de phrases spécifiques aux habitants de Chicoutimi. Le lecteur a vraiment l'impression d'être dans cette magnifique région du Québec et d'entendre les Bergeron parler avec leur accent unique.

Au fil des 24 années couvertes par la série, le Québec a traversé des périodes plus difficiles que d'autres, notamment une crise économique majeure ainsi qu'une guerre mondiale. La famille Bergeron n'échappera pas à ces épreuves et devra prendre des mesures allant parfois à l'encontre des bonnes mœurs pour s'en sortir.

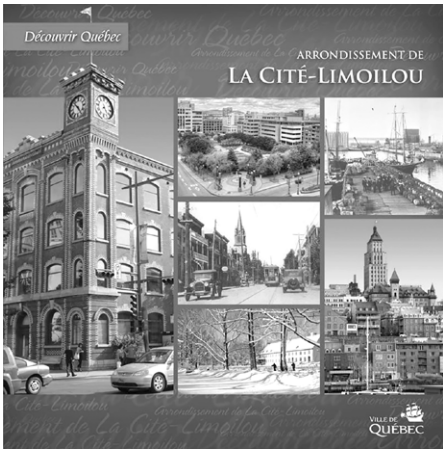
Des relations de couple difficiles aux grossesses impromptues que l'on tente de contrôler par des moyens condamnés par l'Église en passant par l'arrivée d'un homme qui dérange et la perte d'emploi du soutien de famille, les Bergeron ne sont pas au bout de leurs peines.

L'auteure a parfaitement su mettre en mots les émotions et les sentiments que les familles québécoises de cette époque ont dû vivre au fil des années

1920, 1930 et 1940. Son expérience dans les médias ainsi que comme formatrice et conférencière explique certainement en partie son talent et son aisance comme écrivaine.

L'espoir des Bergeron est une fresque historique qui démontre toute la force de caractère des habitants du Québec à travers les épreuves du quotidien. Encore une fois, le roman historique aura servi à mettre en lumière un pan fascinant de notre histoire.

Johannie Cantin



Québec, Service de la culture de la Ville de Québec, 2016, 115 p.

Louise Côté, Jacques Dorion (corédaction), *et al. Découvrir Québec : Arrondissement de la Haute-Saint-Charles*. Québec, Service de la culture de la Ville de Québec, 2011, 88 p.

Nous avions déjà recensé dans notre n° 129 (printemps 2017, p. 51) le livre dirigé par Louise Côté et Jacques Dorion sur l'*Arrondissement de Charlesbourg* (c'est son titre), dans la série « Découvrir Québec ». Le Service de la culture de la Ville de Québec a eu la bonne idée de poursuivre sur cette lancée avec deux autres titres similaires, consacrés cette fois-ci à l'*Arrondissement de La Cité-Limoilou* et à l'*Arrondissement de la Haute-Saint-Charles*. Nous les commenterons successivement.

Les deux ouvrages débutent par la même présentation qui rappelle que Québec est désormais, et à plus forte raison depuis les fusions de janvier 2002, une somme d'anciennes municipalités autonomes : « une ville de 450 kilomètres carrés […] constituée d'anciens noyaux villageois et de rangs, de quartiers urbains, de commerces, d'industries, de milieux agricoles et forestiers, de lacs et de rivières, de vallées, de plateaux et de montagnes ». Publié en 2016, l'*Arrondissement de La Cité-Limoilou* décrit certains des plus anciens quartiers de Québec, de la Haute-Ville et de la Basse-Ville : Saint-Jean-Baptiste, Saint-Malo, Saint-Sauveur, Saint-Roch, le Cap-Blanc, et bien sûr Limoilou (autrefois Hedleyville), ce qui comprend des paroisses résidentielles comme Saint-Pascal. On saisit bien les anciennes vocations de certains de ces quartiers industrialisés de la Basse-Ville où se trouvaient aussi des manufactures, et même un arsenal de 7 000 employés, majoritairement des femmes, durant la Deuxième Guerre mondiale (p. 26, 78). Des témoignages récents de résidents ayant habité ces quartiers durant toute leur vie nous renseignent sur ce que pouvait y être la vie quotidienne au milieu du XX^{e} siècle : la population, les mentalités, les interactions et les dynamiques sociales. Ainsi, M. Gerry Delanay habitait le secteur mixte du Cap-Blanc, un quartier bilingue situé en bordure du fleuve, et il se remémore son enfance dans ce secteur cosmopolite : « Ma mère, une vraie Irlandaise, qui pourtant comprenait le français, ne voulait pas le parler! » (Entrevue avec M. Gerry Delanay, p. 35). Les dernières pages révèlent quelques découvertes archéologiques (assiettes, poteries, ossements) réalisées en creusant le sous-sol de ces quartiers au riche passé. Sur le plan historique, l'*Arrondissement de La Cité-Limoilou* est le plus substantiel et le mieux documenté des six titres de cette collection.

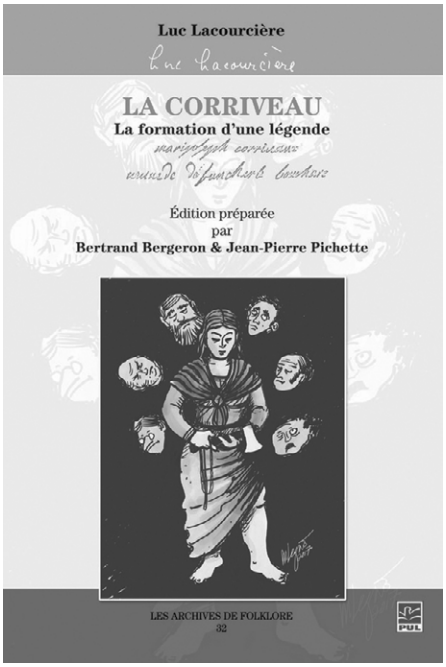
Paru en 2011, l'*Arrondissement de la Haute-Saint-Charles* porte sur d'anciennes municipalités baignées par la rivière Saint-Charles : l'actuel quartier de Lac-Saint-Charles, mais aussi Saint-Émile, Val-Bélair ou encore Château-d'Eau (devenue une portion de Loretteville). Une carte ancienne établie par Joseph Bouchette et datant de 1831, placée en page de garde, permet de comparer les lieux-dits et les toponymes à près de deux siècles d'intervalle : ainsi, on peut y lire des graphies anglicisées comme « Charlebourg » (sic) et « rivière Jeaune » (sic) au lieu de « Charlesbourg » et « rivière Jaune ». Des témoignages de résidents accompagnés d'abondantes photographies anciennes et récentes apportent des précisions utiles sur certaines perceptions péjoratives au début du XX^{e} siècle : « (…) le simple fait de dire que je venais de Château-d'Eau créait des barrières de l'autre côté de la voie ferrée (Loretteville) parce qu'on nous considérait comme une classe à part, comme des gens snobs et riches » (Entrevue avec M. Robert Martel, p. 37). Une présentation de résidences, parcs, églises et autres lieux représentatifs complètent ce survol de cette partie du nord de la Ville de Québec, aujourd'hui traversée par le Corridor des Cheminots et qui repose sur les Laurentides.

Ces livres souples sont complétés par une chronologie et quelques références bibliographiques. Leur lecture pourra apprendre beaucoup aux jeunes lecteurs du secondaire, et même aux résidents actuels de ces quartiers. Ils présentent l'avantage de s'aventurer hors des zones touristiques surfréquentées. On reprochera toutefois aux coauteurs de ne pas mentionner systématiquement (par exemple dans des notes en bas de page) la source exacte de tous les faits relatés ainsi que les auteurs des nombreuses photographies.

Difficiles à trouver en librairie, l'*Arrondissement de La Cité-Limoilou* et l'*Arrondissement de la Haute-Saint-Charles*

sont en vente dans les bibliothèques municipales de Québec et en ligne.

Yves Laberge



Luc Lacourcière. *La Corriveau* : *la formation d'une légende*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2017, 193 p.

En 1763, à Saint-Vallier, Marie-Josephte Corriveau est accusée du meurtre de son deuxième mari, Louis-Étienne Dodier, devant la cour martiale.

Il existe différentes versions des événements. Le meurtre aurait été déguisé en accident, mais les hypothèses abondent quant à la manière dont celui-ci aurait été commis et aux outils utilisés : on parle d'un broc à fumier, d'un couteau, d'une hache, de plomb versé dans l'oreille et, finalement, de poison (p. 26). Une chose est certaine, la perception du peuple demeure la même. La Corriveau est une « marricide », une sorcière, une empoisonneuse, une prostituée et la maîtresse du diable (p. 25).

Cette histoire est connue de tous, mais certains s'intéressent aux faits historiques, tandis que d'autres se réfèrent plutôt à la légende : c'est sans doute pour cette raison que les versions de l'histoire sont si nombreuses et si différentes les unes des autres. Quoi qu'il en soit, tout le monde au Québec a déjà entendu parler de l'histoire de la femme qui a fini ses jours dans une cage de métal à la croisée des chemins.

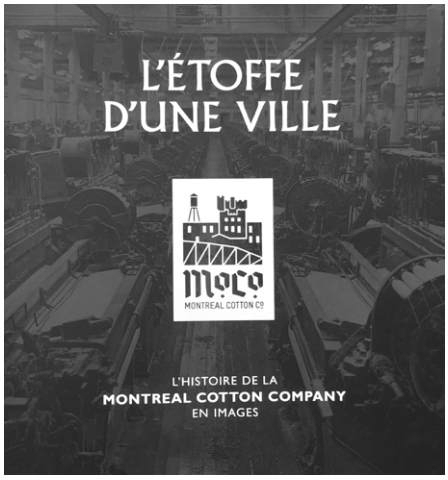
L'ouvrage est un recueil de trois textes de Luc Lacourcière sur la Corriveau écrits à différents moments, soit en 1968, en 1969 et en 1973. Il aborde l'histoire, la légende et la culture populaire dans les pièces de théâtre et les chansons.

La Corriveau était parfois même vue comme une victime de la condition féminine de l'époque (p.31). Il existe une foule de versions des événements, mais surtout de tout ce qui se produit à la suite du procès. Au fil des versions du meurtre, on passe d'ailleurs de un à sept maris! Certaines versions du récit prétendent même qu'il s'agissait d'un nombre indéterminé de maris et qu'elle aurait aussi assassiné des enfants (p. 125).

Quoi qu'il en soit, l'histoire de la Corriveau n'a pas fini de faire couler de l'encre, comme en témoigne cet ouvrage de Luc Lacourcière. Celui-ci tente de démêler tous les aspects de cette histoire. La Corriveau n'en demeure pas moins, encore à ce jour, la femme ayant eu la plus mauvaise réputation dans l'histoire canadienne.

Quiconque est fasciné par cette histoire se doit de mettre la main sur cet ouvrage de Luc Lacourcière afin de bien comprendre les différents aspects de cet événement : l'histoire réelle, la légende qu'elle a engendrée, et la place de celle-ci dans la culture populaire.

Johannie Cantin



Lucie Bettez (coordination du projet). *L'étoffe d'une ville. L'histoire de la Montreal Cotton Compagny en images*. Salaberry-de-Valleyfield, Musée de société des Deux-Rives, 2019, 115 p.

Situé à Salaberry-de-Valleyfield, le Musée de société des Deux-Rives (MUSO) s'intéresse particulièrement au patrimoine tissé par l'évolution de l'homme dans la société en milieu industriel. Il présente entre ses murs depuis 2014 son exposition phare et permanente, *MOCO : L'étoffe d'une ville*. Cet ouvrage fait office de catalogue d'exposition, complémentaire à cette mise en musée de l'histoire de la Montreal Cotton Company (MOCO).

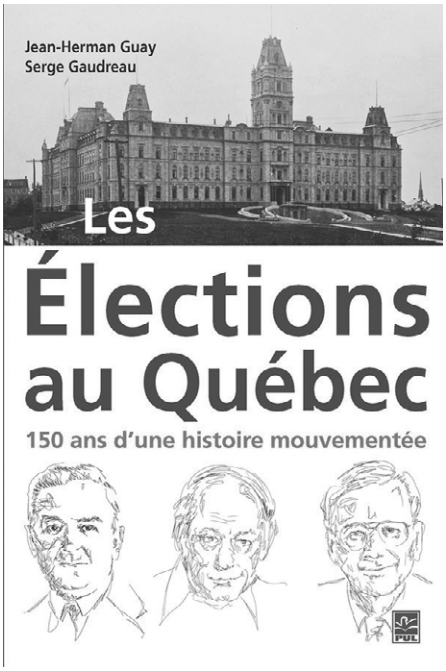
Construit à la manière d'un album photo d'archives et de souvenirs datés et référencés, l'ouvrage témoigne en images en noir et blanc de l'historiographie de la MOCO et de ses travailleurs, le tout accompagné de bas de vignette et d'extraits de témoignages oraux recueillis lors d'entrevues ethnologiques. Le lecteur comprend alors toute l'importance de ce patrimoine industriel. Outre les faits saillants, il y a les petites anecdotes notables, comme le fait que la MOCO accepte d'éclairer les rues de la ville sans frais en 1901, ou qu'elle fournit gratuitement l'électricité et les services de peintres en bâtiment à ses employés. Au fil des images, on découvre les conditions de travail de ces derniers, le rôle du « petit boss », les grèves et leurs acteurs, comme Léa Duval et Madeleine Parent,

autant que l'empreinte de la MOCO dans la mémoire collective.

Cette importante filature a choisi Salaberry-de-Valleyfield en raison de sa position géographique et hydrographique pour établir sa colossale usine de textile en 1874. Ce récit visuel dresse un panorama très large des répercussions et de l'influence de cette industrie, plus grand employeur de l'endroit, autant sur le paysage que dans la vie des Campivallensiens, avec notamment la création des quartiers ouvriers de Bellerive et des Anglais. Le parcours de l'exposition se divise ainsi : « L'étoffe d'une ville », « La naissance d'un colosse », « Travailler à la MOCO », « Après le "shift" » et, pour finir, « Le déclin de (l'industrie)». Ce tour d'horizon est précédé et clos par deux textes signés respectivement par l'historienne de l'art Édith Prégent, qui aborde la question du patrimoine porté par une communauté en lien avec la *Loi sur le patrimoine,* et le consultant en urbanisme Christophe-Hubert Joncas, qui s'intéresse pour sa part au territoire et aux « multiples relations qui existent entre les éléments bâtis, naturels, paysagers et identitaires » (p. 6) de Salaberry-de-Valleyfield.

Le patrimoine industriel, « dont peu de personnes se soucient au quotidien tellement [il fait] partie du paysage culturel » (p. 8), doit faire l'objet d'une réflexion sérieuse et d'une sauvegarde. Ce patrimoine de proximité est au cœur du paysage urbain et du quotidien des citoyens, et il produit des liens sociaux et identitaires indéniables. Il « témoigne d'un mode de vie et d'un savoir-faire ouvrier vécus par des milliers de travailleurs et leurs familles au fil du temps » (p. 12). Le travail en amont de l'équipe du MUSO, comme fiduciaire du patrimoine d'une collectivité [pour paraphraser Christophe-Hubert Joncas], permet une revalorisation et une sauvegarde de cette richesse, et cet ouvrage constitue une belle vitrine de diffusion de son expertise hors de ses murs.

Pascal Huot



Jean-Herman Guay et Serge Gaudreau. *Les élections au Québec. 150 ans d'une histoire mouvementée.* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2018, 497 p.

L'ouvrage des deux politologues parcourt l'histoire des élections au Québec et constitue à plusieurs égards un essai dont la qualité est le résultat des ressources étudiées et qui tire parti des avancées théoriques en sciences politiques. Dans le sillage des travaux de Michel Lévesque sur l'histoire du Parti libéral, les auteurs montrent la suprématie de ce parti, dont on ne cessera de découvrir les forces clandestines, mais aussi la pérennité du pouvoir depuis 1867 : tous les autres partis, rappellent les auteurs, sont nés au fil des décennies, ont grandi et, dans la plusieurs cas, ont disparu sans avoir jamais obtenu de sièges.

L'ouvrage s'ouvre par une introduction qui explique les rapports entre démocratie et élections. Les auteurs montrent qu'au fil des 150 ans d'élections, les différents aspects de la vie électorale deviennent des « construits sociaux » acceptés, puis contestés. N'aurait-il pas été opportun alors d'y parler de la proximité familiale au sein des réseaux politiques libéraux qui vont se tisser autour des familles Choquette (c'est Philippe-Auguste, l'ascendant de la lignée Choquette, qui dénoncera avec suspicion les alliances de Simon-Napoléon Parent avec les conservateurs, ce qui n'empêchera pas sa descendance d'épouser des proches de la famille Forget)? Autour des familles Choquette, prirent aussi part à la partisanerie libérale sur une période de près d'un siècle les Châteauvert, Lesage, Saint-Laurent, Taschereau, etc., tous et toutes liés par des liens familiaux de quelques intermédiaires à Québec.

Parlant du réseau libéral, les auteurs écrivent pourtant que sont fonctionnement est secret, que durant toute une période, les réunions furent secrètes. Citant Michel Lévesque, les auteurs rapportent que son influence est entourée de mystère, tout comme son financement. Aucune organisation permanente n'est retrouvée. C'est dire que nul historien ou politologue n'a encore exploré les alliances clandestines, sinon les alliances familiales que l'on retrouve aisément dans la généalogie de Philippe-Auguste Choquette, bras droit de Wilfrid Laurier, via les Forget (pourtant conservateurs) jusqu'à Pierre Macdonald en passant par les Panet-Raymond, les Casgrain, les Châteauvert, les Taschereau-des Rivières, etc. Tous ont eu des liens familiaux dans cette petite bourgeoisie de Montréal et de Québec, notamment autour de Jean Lesage. Les auteurs ne manquent néanmoins pas d'évoquer le népotisme touchant des proches de Louis-Alexandre Taschereau. Ils définissent cinq grandes périodes de l'histoire électorale québécoise. La première commence en 1867 et va jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle. Cette période est dominée par les conservateurs. Pendant la deuxième période, qui va de 1897 à 1936, c'est le Parti libéral du Québec qui est au pouvoir. La troisième période commence en 1936. Pour la première fois, c'est l'Union nationale qui

s'impose. La quatrième période, qui aurait pu être découpée autrement, précisent les auteurs, commence avec les années 1960. Enfin, dans les années 2000, les questions constitutionnelles et le bipartisme traditionnel cèdent le pas à de nouveaux enjeux, de nouveaux partis apparaissent, et la participation électorale chute.

C'est sûrement la pérennité du Parti libéral qui est finalement démontrée, notamment en ce qui concerne la deuxième période, que les auteurs nomment la *grande ère libérale*, et qui s'étend de 1900 à 1935. Pour chacune des grandes périodes, les auteurs s'appuient sur une connaissance de l'histoire politique bien documentée, sans oublier l'analyse et la présentation des résultats (données générales pour l'élection et résultats des partis politiques respectifs), en précisant chaque fois, notamment, le nombre de votes, le pourcentage de sièges par parti, le nombre de candidats, etc., ce qui témoigne d'un accès généralisé à la presse numérique. À titre d'exemple, les auteurs citent également de longs extraits de la presse contemporaine : cela ne peut être que le résultat de recherches dans la presse numérisée. C'est dire que l'existence d'un tel ouvrage n'aurait pas été possible sans les ressources numériques mises à la disposition des chercheurs sur le site de BANQ. C'est ce qui fait la force de cet ouvrage.

Les auteurs expliquent la domination du Parti libéral par sa structure organisationnelle, faisant référence en particulier au Club de réforme à Montréal et à Québec (p. 107). Les auteurs omettent de mentionner d'autres clubs importants comme le Club de la Garnison et font l'économie de se pencher sur ses archives, en sachant que celles-ci ont fait l'objet d'une destruction ignorée. Il ne reste plus d'archives conservées par le Club de la Garnison, pourtant un lieu de haute importance pour les lobbys de la petite et moyenne bourgeoisie pendant plusieurs décennies.

La troisième période (1936 à 1960) est celle qui, avec les élections de 1936, fait sortir le Québec du bipartisme traditionnel opposant le Parti conservateur et le Parti libéral. Les auteurs rappellent de grands scandales qui ont marqué la troisième période, mais que peu d'historiens ont approfondis, comme le scandale du gaz naturel. Ils affirment que « [d]es entrepreneurs expliquent que le trésorier de l'Union nationale, Gérald Martineau, jouait un rôle d'intermédiaire entre eux et le gouvernement pour l'obtention de contrats ou la vente de marchandises » (p. 208). Cependant, on n'en apprend guère plus sur les archives de Gérald Martineau, dont certaines sources affirment qu'elles ont été détruites. Ils font aussi état de la crise de la conscription qui divise les Canadiens anglais et les Canadiens français. La période qui marque l'arrivée d'un nouveau nationalisme, celle de 1960 à 2000, fait l'objet d'une belle synthèse, où on explique la redéfinition de la pensée politique québécoise. Cette période est également caractérisée par une réforme importante de la loi électorale, et les auteurs en retracent l'historique d'une législature à l'autre. Cette période est aussi considérée comme étant celle de l'utilisation de l'État afin de favoriser le rattrapage des Canadiens français. Daniel Johnson est réélu à la tête du parti de l'Union nationale le 23 septembre 1961.

Les référendums, les élections de partis et, surtout, les élections provinciales sont passés au crible, valorisant les commentaires en partie inspirés des résultats électoraux. Le Parti républicain du Québec, pourtant détonateur du nationalisme novateur des années 1960, est ignoré, malgré ses liens avec de futurs éléments du RIN et du PQ, nommément Pierre Gravel, qui s'associera dès cette époque à Denis Vaugeois pour créer le Boréal Express. Le Parti Rhinocéros a droit à une petite note de bas de page. Les auteurs mettent aussi de l'avant la présence progressive et continuellement réaffirmée des femmes, de Thérèse Forget-Casgrain à Louise Beaudoin, laquelle descend comme la première des grandes familles politiques du Québec.

Parmi les événements marquants, mentionnons l'échec de l'Accord du lac Meech et le plus important ralliement nationaliste le 18 décembre 1988 autour de Jacques Parizeau.

Après un tour d'horizon bien équilibré, qui témoigne néanmoins d'une plus grande documentation pour la période postérieure aux années 1960, les auteurs affirment que pour la période de 1867 à 1900, les journaux offrent une couverture souvent parcimonieuse des campagnes. Ils sont également partisans, et ouvertement, de surcroît.

Sur le plan historiographique, il faut aussi dire, comme en témoignent les auteurs, que le Québec ne comptait alors pas de politologues ni de sociologues pour décrypter comme maintenant les moments singuliers qui ont marqué notre histoire. C'est donc seulement à partir du milieu du XX^{e} siècle qu'il devient possible de dresser un portrait un peu moins événementiel. Si l'on exclut les données partielles pour certaines époques, l'ouvrage, dans l'ensemble, est très bien documenté et marquera sans conteste une étape vers une meilleure compréhension de l'histoire des partis politiques et des élections au Québec.

Jean Nicolas De Surmont

Allard, Michel, Paul Aubin, Félix Bouvier et Rachel Desrosiers. *Une histoire de la formation des maîtres au Québec*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2019, 225 p.

Barrette, Roger. *De Gaulle. Les 75 déclarations qui ont marqué le Québec*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2019, 381 p.

Bélisle-Desmeules, David. *En rade. Marins à Montréal (1851-1896)*. Montréal, Leméac, 2019, 202 p.

Cusson, Maurice et Guillaume Louis. *L'art de l'enquête criminelle*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2019, 213 p.

Doane, Sébastien. *Sortir la Bible du placard. La sexualité de la Genèse à l'Apocalypse*. Montréal, Fides, 2019, 199 p.

Dumont, Micheline. *Le féminisme québécois raconté à Camille*. Montréal, Bibliothèque québécoise, 2019, 300 p.

Faradji, Helen. *Le cinéma américain*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2019, 115 p.

King, Thomas. *Histoire(s) et vérité(s). Récits autochtones*. Montréal, Bibliothèque québécoise, 2019. 197 p.

L'Allier, Jean-Paul. Collaboration de Gilles Gallichan. *Le Relais. Mémoires inachevés*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2019, 339 p.

Larocque, Paul et Richard Saindon. *Jules-A. Brillant. Bâtisseur d'empires*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2019, 440 p.

Mathieu, Jacques. *Olivier-Elzéar Mathieu. De Saint-Roch à archevêque de Regina*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2019, 388 p.

Prémont, Karine. *Les grandes affaires politiques américaines*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2019, 162 p.

Les Services historiques Six-Associés. *La Noël au temps des carrioles*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2019, 93 p.

Yves Beauregard

Photo : Han Chenxu

D'APRÈS RAPHAËL

À l'été 1867, après trois années d'apprentissage chez Théophile Hamel, Eugène Hamel, alors âgé de 22 ans, bien instruit, doté d'une bonne formation artistique et sans aucun souci financier, décide d'aller se perfectionner en Europe, suivant en cela les traces de son oncle. En Belgique, Eugène Hamel va étudier à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, où, comme l'exige sa formation, il va réaliser des copies de grands maîtres, notamment *L'Incrédulité de saint Thomas* d'après Rubens et *Le Christ en croix* d'après Van Dyck (MNBAQ, voir *Cap-aux-Diamants*, automne 1992). En 1868, Eugène apprend également son art à Bruxelles dans un atelier privé. En novembre, les journaux québécois rapportent que « tout chez cet excellent jeune homme nous promet un artiste véritablement chrétien et du talent le plus distingué ». À la fin de l'année, le jeune artiste part étudier à Rome à la réputée Accademia di San Luca et se rend par la suite à Florence, où, durant trois mois, il se perfectionne dans la composition. Dans cette ville, il rencontre son compatriote, le peintre Antoine-Sébastien Falardeau (1822-1889), qui connaît alors un certain succès dans la copie de grands maîtres. Eugène peint une *Assomption de la Vierge* pour les Franciscains de Québec – dont il subsiste, outre la toile elle-même, une étude à l'aquarelle (MNBAQ) –, une *Visitation* d'après Giovanni Maria Morandi (coll. privée), ainsi qu'une *Vierge au chardonneret* d'après Raphaël.



Eugène Hamel (Québec, 1845 – Québec, 1932), d'après Raphaël, *La Vierge au chardonneret*, 1869; huile sur toile, 106,3 x 76,2 cm. Don de la Corporation des Dominicains de la cité de Québec, 2013.22. (Photo MNBAQ, Denis Legendre).et Natasha Gelman).

Au début d'août 1870, les quotidiens de Québec relatent, non sans une certaine fébrilité, le retour d'Eugène Hamel dans la capitale. Dans un avis publié dans les journaux au début d'octobre, ce dernier invite la population à venir le rencontrer dans son studio installé dans l'ancien atelier de son oncle Théophile au-dessus de la Caisse d'économie, située au 11, rue Saint-Jean. Dans un salon attenant à l'atelier, le peintre a aménagé « avec un goût remarquable » une galerie où il expose « les curiosités et pièces artistiques apportées d'Italie ». Le jeune Hamel, en effet, a rapporté dans ses bagages la plupart des travaux qu'il a réalisés au cours de ce premier séjour en Belgique et en Italie. Ces œuvres – quelques commandes, et surtout des études – sont de natures diverses et relèvent de tous les genres : des copies de grands maîtres flamands et italiens, mais aussi des compositions originales, comme cette étonnante *Vue de l'atelier à l'Autoportrait* (MNBAQ, voir *Cap-aux-Diamants*, printemps 2004).

Les quotidiens de Québec et de Montréal font paraître le long compte rendu d'un chroniqueur qui est passé à l'atelier du peintre et qui vante notamment ses œuvres personnelles de même que ses copies « rendues avec une conscience et un talent peu ordinaires ». Le 14 octobre 1870, dans un article intitulé « L'étude de M. Eugène Hamel », le chroniqueur de L'Événement (Québec) décrit avec moult superlatifs les divers travaux se trouvant dans le studio, soulignant toutefois au passage que : « un peu plus haut, suspendue à la muraille, est une copie de *La Vierge aux chardonnerets* [sic] de Raphaël, faite à Florence. Ce qu'on pourrait reprocher à cette peinture serait une légère lourdeur [re-sic]. Quoiqu'elle vienne après beaucoup d'autres sur la liste, elle n'est pas moins bien exécutée; l'éclat des

couleurs y est très vif ». En septembre 1871, Eugène Hamel obtient trois prix et un diplôme à l'Exposition provinciale de Québec, où il présente une douzaine d'œuvres (voir *Cap-aux-Diamants*, printemps 2013), dont ses travaux européens bien connus des amateurs d'art, parmi lesquels sa *Paysanne romaine* (MNBAQ), considérée comme le meilleur tableau de l'exposition, ainsi qu'« un Raphaël ». Tout au long des années 1870, les chroniqueurs souligneront ses talents de copiste dans les nombreuses toiles religieuses de grandes dimensions qu'il réalisera.

Le thème de la Vierge au chardonneret, récurrent dans l'iconographie chrétienne, a connu une immense popularité dans la peinture italienne du Trecento et de la Renaissance. Parmi les œuvres les plus célèbres, La *Vierge au chardonneret* (vers 1507) de Raphaël au palais des Offices, récemment restaurée, se distingue par sa composition pyramidale, utilisée par l'artiste dans de nombreuses peintures de sa période florentine. À l'instar d'autres compositions célèbres du peintre, l'huile sur bois représentant la Vierge, saint Jean-Baptiste et l'Enfant-Jésus a donné lieu à un certain nombre de copies. En son état actuel, notamment en raison de son vernis jauni, il est difficile de juger de la fidélité de la copie d'Hamel, à « l'éclat des couleurs très vif », par rapport au coloris de l'original. À tout le moins, le jeune artiste la jugeait suffisamment réussie pour la présenter à l'Exposition provinciale de 1871. Tout comme Le Titien (voir *Cap-aux-Diamants*, hiver 2014), Raphaël compte d'ailleurs parmi les grands maîtres de la Renaissance italienne à avoir connu beaucoup de succès auprès des peintres québécois, comme en témoignent les quelque 23 copies, études et reproductions conservées au MNBAQ, soit quatre peintures, six sculptures, quatre dessins et neuf photographies. Quant au tableau d'Eugène Hamel, il s'agit d'un don de l'artiste, entre 1885 et 1898, au Dr Charles-Eusèbe Lemieux, pour le remercier d'avoir soigné son épouse. L'œuvre, à la suite de diverses successions, se retrouvera après 1955 au monastère des Dominicains de Québec, qui l'offriront en don, en 2013, au MNBAQ.

Le Musée national des beaux-arts du Québec conserve aujourd'hui non seulement un fonds documentaire important au regard d'Eugène Hamel (voir *Cap-aux-Diamants*, été 2001), qui a été largement mis à profit dans notre monographie en 2007, mais également une véritable collection de référence de l'artiste, avec ses 182 œuvres, soit 49 peintures et 133 dessins, parmi lesquels cinq tableaux religieux. La copie d'Eugène Hamel permet de documenter davantage son premier séjour d'étude à Anvers, Rome et Florence, en plus de compléter et d'enrichir l'éventail de ses travaux européens.

Mario Béland, msrc
Historien de l'art



LES JEUNESSES MUSICALES DU CANADA ONT EU 70 ANS

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur », dixit Figaro, le personnage créé par Pierre-Augustin de Beaumarchais, dans *La Folle Journée, ou le Mariage de Figaro*.

Fondées en 1949, les Jeunesses musicales du Canada ont eu 70 ans en août 2019. Leur mission première reste toujours la même : promouvoir et diffuser la musique classique partout au Canada, en particulier hors des grands centres. Il est vrai qu'à l'extérieur des grandes villes, il est pratiquement impossible d'assister à un spectacle de grande musique; il importe de combler ce vide culturel, et les Jeunesses musicales du Canada se chargent de cette noble mission, ce qui ne les empêche pas de visiter également les grands centres et les grandes salles. Leurs activités sont rendues possibles par le mécénat et l'implication de centaines de bénévoles. Leur tournée pancanadienne de 2019-2020 s'est arrêtée au Théâtre de la Bordée lors du Festival d'opéra de Québec en 2019. En présentant *Le nozze di Figaro* (*Les noces de Figaro*) de Mozart trois soirs en juillet, de jeunes solistes québécois et canadiens ont pu s'illustrer devant une salle comble… et comblée.

L'intrigue des *Noces de Figaro* est bien connue : au XVIII[e] siècle, le comte Almaviva tente vainement de séduire la jolie Susanna, sa jeune femme de chambre qui est sur le point de se marier; mais Figaro, le fiancé, tend un piège au séducteur impénitent en prenant la comtesse bafouée comme témoin. Si tout cet imbroglio se termine bien et que l'épouse pardonne (encore) au mari volage, ce mélange de badineries, de cocasseries et de quiproquos dénonce en toile de fond l'infidélité, les privilèges des nobles et le harcèlement sexuel. Mais c'était il y a trois siècles… Amadeus Mozart lui-même eut du mal à faire accepter son projet d'adaptation de la pièce *La Folle Journée, ou le Mariage de Figaro* de Pierre-Augustin de Beaumarchais, car celle-ci était considérée comme licencieuse en Autriche comme en France; elle fut censurée dans la France de l'Ancien Régime et ne put être jouée officiellement qu'en 1784, cinq ans avant la Révolution française.

Quoi qu'il en soit, *Les noces de Figaro* avaient un air de modernité lorsqu'elles furent présentées à Québec à l'été 2019. Dans le rôle-titre de cet opéra célébrissime, le baryton-basse Scott Brooks a livré un Figaro sans faille et conforme au modèle, tout comme le jeune Stephen Duncan dans la peau du personnage mûri du comte Almaviva. Dans le rôle de la délicieuse Susanna, la soprano Catherine St-Arnaud a volé la vedette en évoluant avec assurance sur scène; sa beauté et la délicatesse de sa voix n'avaient d'égale que la grâce de son jeu efficace – qui témoigne d'un immense potentiel. C'est le propre des artistes parfaitement préparés de laisser l'impression que tout dans leur jeu et dans l'exécution scénique est si facile.





Deux autres rôles féminins méritent d'être soulignés. La soprano Odéi Bilodeau Bergeron [oui, c'est vraiment « Odéi »] fait preuve d'une grande maturité en jouant le personnage plus âgé de la comtesse Almaviva; elle exprime à merveille les sentiments de frustration, de colère et de dépit. Quant à la mezzo-soprano Marie-Andrée Mathieu, elle réussit l'exploit de se travestir (deux fois!) pour interpréter un adolescent amoureux et toujours en émoi : le beau Chérubin. En dépit de moyens réduits à cinq personnages et à un pianiste (Bryce Lansdell), qui en avait plein les bras, la mise en scène d'Alain Gauthier étonna par son efficacité et sa justesse, notamment quant à l'admirable direction des acteurs et actrices. En outre, les décors et les costumes du scénographe Pierre-Luc Boudreau eurent beaucoup d'éclat : on se sentait vraiment au théâtre! On ne peut qu'espérer qu'une production en DVD ou en Blu-ray de cette mise en scène des *Noces de Figaro* soit commercialisée ou télédiffusée après la fin de la tournée; il serait vraiment important de préserver ce beau spectacle et de le diffuser virtuellement (et pas seulement sur disque). Pour l'instant, on ne trouve pas d'extrait de leur version des *Noces de Figaro* (version JMC 2019) sur la Toile ou sur YouTube, et c'est bien dommage.

Cette production réussie des *Noces de Figaro* confirme le talent de nos jeunes interprètes lyriques. Espérons que nous pourrons revoir certains de ces artistes prometteurs lors de la prochaine édition du Festival d'opéra de Québec, en juillet 2020. Et souhaitons longue vie aux Jeunesses musicales!

Yves Laberge

Pour en savoir plus :

Les Jeunesses musicales du Canada
https://www.jmcanada.ca/fr

Festival d'opéra de Québec
https://festivaloperaquebec.com

Programme, *Les Noces de Figaro*, version 2019
https://festivaloperaquebec.com/les-noces-de-figaro/

Théâtre de la Bordée, à Québec
http://bordee.qc.ca/

« MONTRÉAL, TOUTE UNE HISTOIRE! ... AU FIL DU FLEUVE » SUR UN SITE INTERNET MOBILE

Réalisé dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, le parcours historique qui était proposé sous la forme d'une application bilingue vient d'être transféré sur un site Internet mobile. Il est désormais accessible facilement à montreal-histoire.com, et en version anglaise à montreal-history.com. Illustré de plus de 300 images d'archives, le parcours géolocalisé comprend des questions et des capsules sonores qui racontent l'histoire des Montréalaises et des Montréalais des arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun, LaSalle et Lachine.

Ce parcours historique est le fruit de la collaboration de quatre musées, la Maison Saint-Gabriel, la Maison Nivard-De Saint-Dizier, le Moulin Fleming et le Musée de Lachine, avec les arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun, LaSalle et Lachine.





PRIX GÉRARD-MORISSET : JOCELYN BÉRUBÉ, LAURÉAT POUR L'ANNÉE 2019

Le prix Gérard-Morisset, la plus haute distinction attribuée à une personne pour sa contribution remarquable à la sauvegarde et au rayonnement du patrimoine québécois, a été décerné pour 2019 au musicien, comédien, auteur et conteur Jocelyn Bérubé. À la différence des précédents lauréats de ce prix prestigieux, Jocelyn Bérubé s'est distingué dans la valorisation du patrimoine immatériel, plus précisément du conte historique. Il a d'ailleurs participé à la fondation du Conseil québécois du patrimoine vivant en 1993.

L'une des plus grandes sources de fierté de cet artiste accompli est d'avoir fait revivre le conte au début des années 1970. Après ses études au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, Jocelyn Bérubé a entrepris des recherches sur des contes et musiques d'autrefois aux Archives de folklore de l'Université Laval, de même qu'auprès d'informateurs, de la Gaspésie jusqu'en Abitibi. Mais il s'est surtout consacré au partage de ce riche bagage de connaissances, auquel il a puisé pour concevoir des spectacles musicaux et explorer d'autres moyens de diffusion du conte, dont le cinéma d'animation, la bande dessinée et le théâtre de marionnettes. Il a aussi œuvré en milieu scolaire en présentant des ateliers d'animation dans les écoles et le réseau des bibliothèques du Québec. Enfin, il a fait rayonner le conte québécois jusque sur la scène internationale par sa participation à des festivals et à d'autres activités reliées à la mise en valeur de la tradition orale.

Durant 50 ans, le conteur originaire de Saint-Nil, près de Matane, a transmis son attachement à la très riche tradition orale du Québec, qu'il a contribué à raviver. « Je suis arrivé, dit-il, à faire aimer cet univers fabuleux du conte à des jeunes du primaire des quatre coins du Québec, dont les enfants issus de l'immigration, dans l'oralité d'une langue qui a forgé notre histoire et qu'on a le devoir de leur transmettre afin qu'en grandissant, ils en conservent en mémoire des souvenirs heureux, car leur terreau enrichit notre terroir. »



De gauche à droite : Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, Andrée Laforest, Nathalie Roy et Suzanne Roy. (Photo : courtoisie).



Avers et revers de la médaille du lieutenant-gouverneur Louis-Amable Jetté

30 M$ POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

La ministre de la Culture et des Communications, M^me^ Nathalie Roy, et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^me^ Andrée Laforest, ont annoncé le 5 décembre dernier la création d'un nouveau programme d'aide financière de 30 M$ sur trois ans qui a pour objectif d'améliorer la connaissance, la mise en valeur, la protection et la transmission du patrimoine immobilier dans les régions du Québec. Des 30 M$ versés par le gouvernement du Québec, 24 M$ proviendront du ministère de la Culture et des Communications et 6 M$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le nouveau programme comporte deux volets. Le premier volet couvre le coût des travaux de restauration du patrimoine immobilier pour les immeubles construits avant 1975, ce qui permet de considérer non seulement les bâtiments plus anciens, mais aussi le patrimoine moderne. Les immeubles ciblés doivent bénéficier d'une mesure de protection attribuée en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (citation, classement, déclaration) et être reconnus comme ayant une valeur patrimoniale supérieure. Le second volet du programme vise l'embauche d'agents et d'agentes de développement du patrimoine immobilier par les municipalités régionales de comté et les municipalités afin que celles-ci soient mieux outillées pour contribuer à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier en région.

L'initiative a été saluée par la Fédération québécoise des municipalités. De son côté, l'Ordre des architectes se réjouit du programme, qui arrive dans le contexte de la disparition d'un grand nombre de bâtiments patrimoniaux victimes de la négligence ou de l'appétit spéculatif de leurs propriétaires, mais juge les budgets insuffisants. Il invite également le gouvernement à considérer non seulement les bâtiments individuels, mais aussi les regroupements de bâtiments patrimoniaux qui forment un ensemble cohérent dans l'élaboration de mesures supplémentaires futures.

Jacques Saint-Pierre

Erratum : Lors de la parution du n° 140, une malheureuse erreur s'est glissée dans les illustrations de la rubrique MÉDAILLES, p. 43. C'est cette médaille du lieutenant-gouverneur Louis-Amable Jetté qui devait illustrer ce texte.

UN RECORD CENTENAIRE
JOE MALONE MARQUE SEPT BUTS DANS UN MATCH DE LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

Nous sommes le 31 janvier 1920. À Québec, la température est glaciale; c'est la journée la plus froide de l'hiver. Le minimum enregistré à la station météorologique de la capitale ce jour-là est de -33,3 °C. Au parc Victoria, dans l'aréna non chauffé, ce n'est pas froid, c'est « frette »! Moins de 1 200 spectateurs se rassemblent pour assister au match de la Ligue nationale de hockey (LNH) qui oppose les St. Patricks de Toronto aux Bulldogs de Québec. Plusieurs journalistes évoquent le froid pour expliquer la plus petite foule de la saison. Il faut aussi rappeler que les Bulldogs, qui en sont à leur première saison dans la LNH, n'ont qu'une seule victoire en onze matchs. Mais ce soir-là, les amateurs de hockey vont en avoir pour leur argent… En début de première période, le centre Joe Malone donne l'avance aux Bulldogs en marquant sur une échappée. Puis, Toronto égalise, mais Québec se donne ensuite une avance de deux buts, avant que les visiteurs ne rétrécissent la marque. Peu s'en faut que les Bulldogs mènent à nouveau par deux buts après une période, Malone se voyant refuser un but à la fin du premier engagement. En deuxième période, Malone est en feu, et il marque trois autres buts! Les St. Patricks, eux, n'abandonnent pas, si bien que le pointage est de 6-4 en faveur de Québec après deux périodes. Toronto resserre la partie durant la première moitié de la troisième période avec deux buts contre un pour Québec. Le compte est de 7-6 avec moins de 10 minutes à faire. Le Torontois Cully Wilson est alors chassé du match pour avoir usé de son bâton trop brutalement. Leader et capitaine des Bulldogs, Joe Malone va alors terminer son extraordinaire soirée de travail en marquant trois autres buts sans riposte pour donner la victoire à Québec 10-6.



Joe Malone 1911-1912 C55 Imperial Tobacco Hockey Card, N° 4. (Coll. privée).

Joe Malone, le « *Phantom* » (Fantôme), comme le surnomment ses partisans, a donc été phénoménal durant ce match disputé par une température extrême. Certaines sources rapportent même que Corbett Denneny, une des vedettes du St. Pats, dut être traité pour une sérieuse engelure à une main pendant que Malone faisait flèche de tout bois sur la glace. Cette prestation magique de sept buts du rapide joueur des Bulldogs est un record de la LNH qui n'a jamais été battu. *L'Événement-Journal* rapporte ainsi l'exploit : « Joe Malone a joué une de ses parties d'autrefois et a à lui seul compté 7 points dans la soirée.

Joe était en verve et chaque fois qu'il a eu la chance de trouver un point faible dans la muraille torontoise, il lançait avec une rapidité étonnante/…/ ». Personne ne parle de record à ce moment, puisque la LNH, fondée en 1917, n'en est qu'à ses débuts. Mais depuis, plus de 50 000 matchs de hockey ont été disputés dans la LNH, et personne n'a réussi à égaler l'exploit de Joe Malone. Dans toute l'histoire de la ligue, à ce jour, quarante joueurs ont déjà marqué cinq buts dans un match, sept en ont marqué six, et Joe Malone est le seul à en avoir compté sept.

Le Fantôme a une place bien méritée au Temple de la renommée du hockey. Dans sa biographie officielle, on peut lire qu'il est un des meilleurs compteurs naturels de l'histoire du hockey professionnel, avec 343 buts en 273 matchs de saison régulière. De plus, en 1917, durant une



Québec — Toronto

Brophy	Buts	Mitchell
Mummery	Points	Proadgear
Carpentier	Points	Randall
Malone	Centre	Denneny
Carey	Ailes	Wilson
McDonald	Ailes	Noble

Substituts—Québec: Ritchie, Smith, Coughlin; Toronto: Matte, Die, Roach et Lockhart.

Arbitre: Cooper Smeaton.

SOMMAIRE

Première partie

1—Québec	Malone	.. .. ..	450
2—Toronto	Noble	.. .. ..	10.10
3—Québec	Ritchie	.. .. ..	5.25
4—Québec	Carpentier	.. ..	.30
5—Toronto	Randall	.. ..	1.05

Deuxième période

6—Québec	Malone	.. ..	.55
7—Toronto	Denneny	.. ..	4.00
8—Québec	Malone	.. .. ..	5.25
9—Toronto	Noble	.. .. ..	3.40
10—Québec	Malone	.. .. ..	4.20

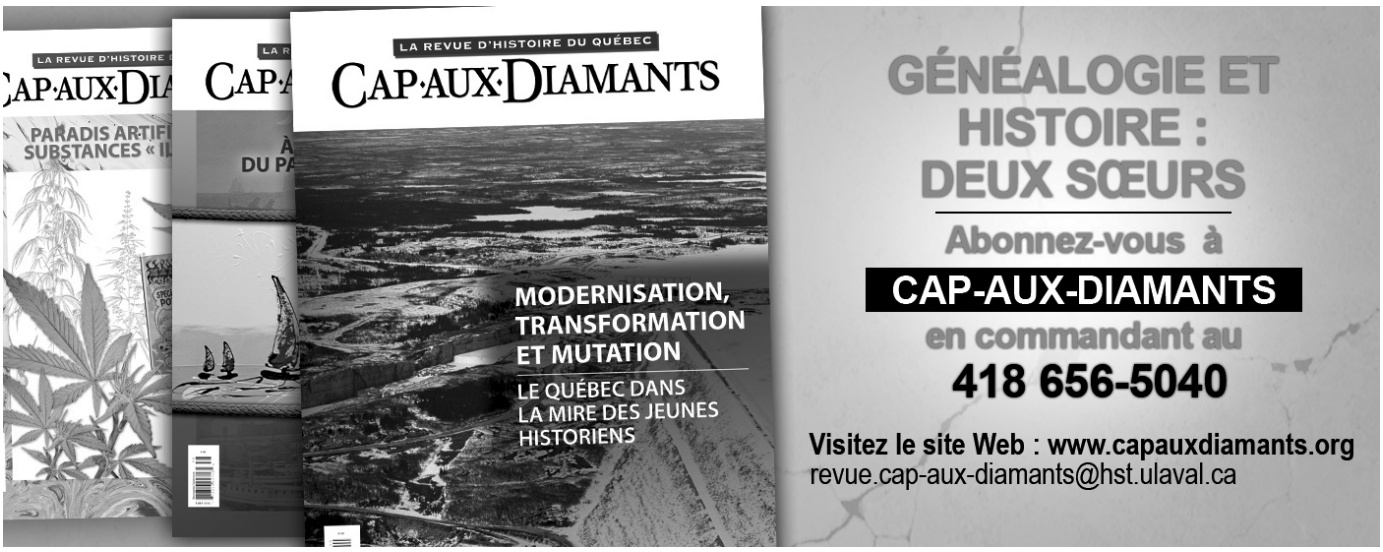
Troisième période

11—Toronto	Roach	.. .. ..	2.40
12—Québec	Carey	.. .. ..	1.30
13—Toronto	Wilson	.. .. ..	.30
14—Québec	Malone	.. .. ..	5.20
15—Québec	Malone	.. .. ..	2.00
16—Québec	Malone	.. .. ..	7.15

« Sommaire du match du 31 janvier 1920 entre Toronto St. Pats et les Bulldogs de Québec ». La Patrie, lundi 2 février 1920, p. 6. (http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/828803?docref=lL15rzJ3_ZHCu1LEdx7Ezw).

de ses années avec les Canadiens de Montréal dans la LNH, Malone, un natif de Sillery, en banlieue de Québec, pivote le trio qu'il compose avec Édouard « Newsy » Lalonde et Didier Pitre. Il va marquer 44 buts en une saison; un autre record qui ne sera battu qu'en 1944-1945 par Maurice Richard, avec ses fameux 50 buts en 50 matchs. En fait, les journalistes ne parlent pas de record pour les sept buts de Malone le 31 janvier 1920, car celui-ci a habitué ses supporteurs à des performances hors de l'ordinaire. Outre son exploit du 31 janvier 1920, il détient le record de la LNH du plus grand nombre de matchs de cinq buts, en plus d'avoir un match de six buts. De plus, lors du premier match de la finale de la Coupe Stanley en 1913, Joe réussit à marquer neuf buts. C'était avant la LNH, dans la National Hockey Association; mais ça, c'est une autre histoire…

François Droüin



MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

(431, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion)
Exposition permanente.
Par les fenêtres de l'école… Coups d'œil sur notre histoire
Jusqu'au 2 août 2020.
Du grenier au salon

POINTE-À-CALLIÈRE MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL

(350, place Royale, Vieux-Montréal)
Jusqu'au 30 avril 2024.
Générations Mtl
Jusqu'au 10 janvier 2021.
Dans la chambre des merveilles
Jusqu'au 13 avril 2020.
Les Incas… c'est le Pérou!

MUSÉES DE LA CIVILISATION

(5, rue Dalhousie, Québec)
Expositions permanentes.
Le temps des Québécois
C'est notre histoire
Observer. L'expo qui déroute!
Jusqu'au 5 avril 2020.
Venenum, un monde empoisonné
Jusqu'au 3 janvier 2021.
Broue. L'homme des tavernes
Jusqu'au 31 janvier 2021.
La tête dans les nuages
À partir du 2 avril 2020.
Histoires de pêche

MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE

(100, rue Laurier, Gatineau)
Jusqu'au 30 juin 2020.
Au-delà du Bluenose. *La collection William James Roué*
Jusqu'au 18 mai 2020.
Docteur La Peluche : l'exposition

MUSÉE MCCORD

(690, rue Sherbrooke Ouest, Montréal)
Exposition permanente.
Porter son identité. La collection Premiers Peuples
Jusqu'au 26 avril 2020.
Jean-Claude Poitras – Modes et inspirations
À partir du 7 février 2020.
Griffintown – Montréal en mutation
À partir du 16 avril 2020.
Chapleau – Profession : caricaturiste

CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL (BIENTÔT LE MEM)

(335, place D'Youville, Vieux-Montréal)
Exposition permanente.
Traces. Lieux. Mémoires
Jusqu'au 11 octobre 2020.
Explosion 67 – Terre des jeunes

MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANCOPHONE

(2, côte de la Fabrique, Québec)
Expositions de référence.
La colonie retrouvée
Mutations
Partir sur la route des francophones

MUSÉE POP

(200, rue Laviolette, Trois-Rivières)
Jusqu'au 11 février 2029.
Attache ta tuque! Une virée décoiffante dans la culture québécoise
Jusqu'au 13 septembre 2020.
Autour d'une broue : l'aventure de la bière au Québec
Jusqu'au 3 mai 2020.
Nuances monochromes

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

(1379-1380, rue Sherbrooke Ouest, Montréal)
À partir du 2 novembre 2019.
Obsession. La collection de céramiques japonaises de sir William Van Horne
À partir du 28 mars 2020.
Paris au temps du postimpressionnisme
Signac et les Indépendants
À partir du 22 avril 2020.
Yehouda Chaki : Mi Makir

MUSÉE DE LA GASPÉSIE

(80, boul. Gaspé, Gaspé, Québec)
Exposition permanente.
Le grand large – Exposition
Gaspésie… le grand voyage! – Exposition
Jusqu'au 4 avril 2020.
La Bolduc. Turluttes du bon vieux temps.
Jusqu'au 4 octobre 2020.
Raymond Jacob. Gaspésie 1954 – Exposition

EXPORAIL, LE MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN

(110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant)
Exposition permanente.
Arrête, regarde, écoute : train en vue?

MUSÉE MARIUS-BARBEAU

(139, rue Sainte-Christine, Saint-Joseph-de-Beauce)
Expositions permanentes.
Céramique de Beauce
La Beauce : mythes et réalité
Jusqu'au 17 mai 2020.
Diane T. Tremblay
Tissage et mécanisme
Agnès Riverin
Influences gravitationnelles

MUSÉE DE LA MÉMOIRE VIVANTE

(710, avenue De Gaspé Ouest, Saint-Jean-Port-Joli)
Expositions permanentes.
Philippe Aubert de Gaspé. L'héritage remarquable d'un « ancien Canadien »
Cueillettes d'hier et d'aujourd'hui
Souvenirs de table
Excusez-la!
Jusqu'au 26 mai 2020.
InterReconnaissance – Une mémoire citoyenne se raconte

MUSÉE DES RELIGIONS DU MONDE

(900, boul. Louis-Fréchette, Nicolet)
Exposition permanente.
Êtes-vous près?
Jusqu'au 1er novembre 2020.
Lumière des francs-maçons

MUSÉE NATIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE

(400, rue Hériot, Drummondville)
Jusqu'au 1er mai 2020.
Bertrand Godin. Pilote et… photographe

ÉDIFICE DESJARDINS

(59, avenue Bégin, Lévis, Québec, G6V 4C4)
Exposition permanente.
POP-SAC-À-VIE… sur les traces d'un mouvement
Exposition temporaire.
Innover pour coopérer

MAISON ALPHONSE-DESJARDINS

(6, rue du Mont-Marie, Lévis, Québec, G6V 1V9)
Exposition permanente.
L'empreinte d'un couple

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

(1, avenue Wolfe-Montcalm, Québec)
Expositions permanentes.
350 ans de pratiques artistiques au Québec
Jusqu'au 31 octobre 2020.
Doyon-Rivet. Pavlova : œuvre éphémère
Jusqu'au 15 novembre 2020.
Ensemble(s)
Galerie famille
À partir du 31 janvier 2020.
Errance sans retour
Jusqu'au 18 mai 2020.
Frida Kahlo, Diego Rivera et le modernisme mexicain
Collection Jacques et Natasha Gelman
À partir du 26 mars 2020.
Manasie Akpaliapik
Univers inuit

Yves Beauregard



Photo : Meriç Dağli on

PARTAGEZ NOS TRÉSORS!

À la suite de la réorganisation de ses espaces,
CAP-AUX-DIAMANTS est heureuse de partager
les grands crus de ses réserves.
Nous vous offrons la chance de vous procurer les numéros
antérieurs au prix exceptionnel de 5 $ + taxes
et manutention.

ATTENTION

Les numéros de l'année en cours sont au prix courant de 9,50 $

QUANTITÉS LIMITÉES

Rien de plus simple,

téléphonez-nous : 418 656-5040

OFFRE D'ABONNEMENT

ABONNEMENT :
1 an : 35 $ | **2 ans** : 60 $ (taxes incluses)
Institution : **1 an** : 45 $ | **2 ans** : 80 $ (taxes incluses)
Frais de poste et de manutention inclus. • Tarifs valides au Canada seulement.

Pour commander : 418 656-5040

❒ Je m'abonne pour 1 an ❒ / 2 ans ❒
❒ J'abonne un(e) ami(e) pour 1 an ❒ / 2 ans ❒

Nom _____
Adresse _____ App. _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone ( ) _____
Courriel _____

MODE DE PAIEMENT :
❒ chèque ❒ Visa ❒ MasterCard

N° de carte
| | | | | | | | | | | | | | | | |

Exp. _____
Signature _____

CAP-AUX-DIAMANTS, C.P. 26, Haute-Ville, Québec (Québec) G1R 4M8
(418) 656-5040 • revue.cap-aux-diamants@hst.ulaval.ca

Société généalogique canadienne-française

Depuis 1943, la SGCF offre

Une bibliothèque branchée, des milliers de monographies, des répertoires, des actes notariés transcrits, des fonds d'archives… et plus encore!

- ***du soutien aux chercheurs***
- ***des formations enrichissantes***
- ***des conférences mensuelles***
- ***la revue Les Mémoires***

VENEZ NOUS VOIR!

DEVENEZ MEMBRE!

3440, rue Davidson, Montréal (Québec), H1W 2Z5
Téléphone : 514-527-1010 - Courriel : info@sgcf.com
www.sgcf.com

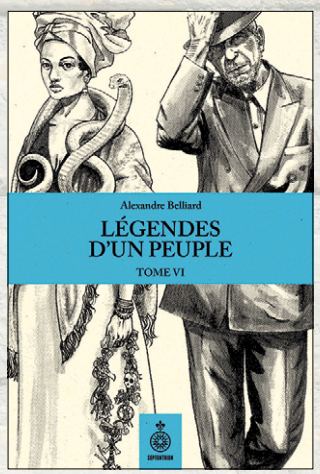
Société de généalogie de Québec
fondée en 1961

1055, Avenue du Séminaire, local 3112, Québec
Tél. : 418 651-9127
Portail : www.sgq.qc.ca

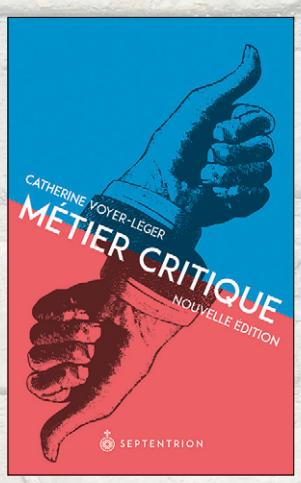
Retracez l'origine de vos familles et l'histoire de vos ancêtres

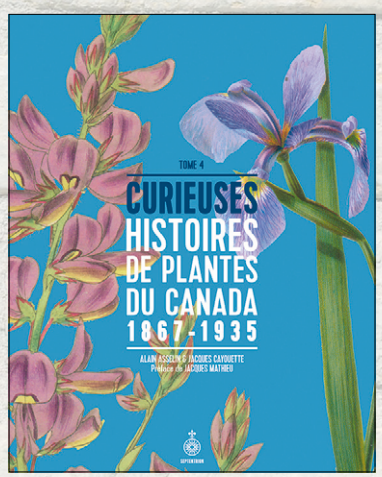
- Accès illimité aux grandes banques de données
- Centre de documentation
- Revue L'Ancêtre en format papier et ePub
- Conférences et formation
- Recherche et entraide
- Transcription de documents anciens
- Héraldique et confection de vos armoiries
- Confection de parchemins homologués

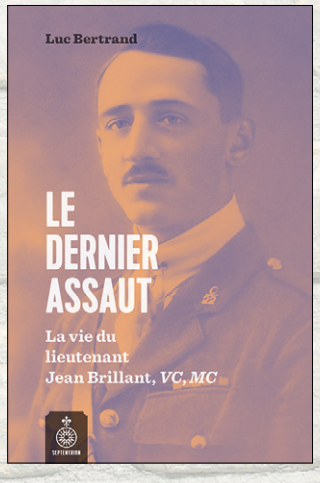




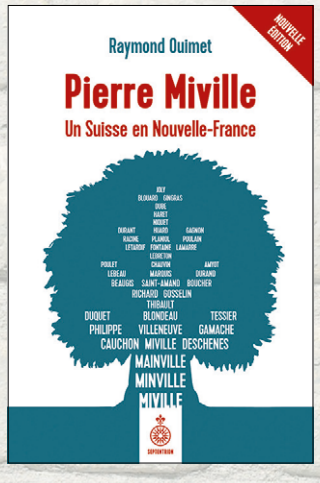








SEPTENTRION



TOUJOURS LA RÉFÉRENCE EN HISTOIRE AU QUÉBEC

www.septentrion.qc.ca

